



MUNICIPALITÉ DE : GRANDES-PILES
SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC
TROIS-RIVES

PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (PISC)

**du Regroupement intermunicipal en sécurité civile (RISC)
de la Vallée du Saint-Maurice**

13 décembre 2016
Produit par : ICO Technologies

Table des matières

1. Administration	1
1.1 Énoncé de la politique des municipalités.....	2
1.2 Révision et mise à jour	3
1.3 Liste de distribution	5
1.4 Introduction.....	7
2. Organisation de la sécurité civile.....	8
2.1 Organisation de la sécurité civile.....	9
Organigramme du plan de sécurité civile	10
2.2 Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS).....	11
2.3 Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) 3 municipalités.....	13
2.4 Poste de commandement	15
2.5 Centres d'hébergement 3 municipalités	16
3. Rôles et responsabilités.....	17
Tâche de mission (MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL).....	18
Tâche de mission (COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE).....	20
Tâche de mission (COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE)	22
Tâche de mission (ADMINISTRATION ET CONTENTIEUX).....	24
Tâche de mission (SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS).....	25
Tâche de mission (SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS)	27
Tâche de mission (SERVICES AUX SINISTRÉS)	28
Tâche de mission (SANTÉ).....	29
Tâche de mission (TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION)	30
Tâche de mission (COMMUNICATIONS).....	31
4. Communications	33
4.1 Alerte et mobilisation	34
4.2 Centre de presse.....	36
4.3 Aide-mémoire	39
5. Procédures et risques	42
5.1 Mesures préventives	43
Tâches d'un plan particulier d'intervention (Écrasement d'aéronef)	45
Tâches d'un plan particulier d'intervention (Matières dangereuses).....	53
Tâches d'un plan particulier d'intervention (Bris de barrage, inondation, pluies diluviennes).....	61
Tâches d'un plan particulier d'intervention (Glissement de terrain)	68
Tâches d'un plan particulier d'intervention (Pénurie d'eau potable et contamination)	76
Tâches d'un plan particulier d'intervention (Séisme).....	83
Tâches d'un plan particulier d'intervention (Vents violents, tornade, ouragan)	91
Tâches d'un plan particulier d'intervention (Tempête de neige, verglas)	99
Tâches d'un plan particulier d'intervention (Panne électrique).....	107
Tâches d'un plan particulier d'intervention (Feu de forêt et de broussailles)	115
Tâches d'un plan particulier d'intervention (Épidémies, pandémies)	123
Tâches d'un plan particulier d'intervention (Vague de chaleur accablante)	129
Tâches d'un plan particulier d'intervention (Coupure de voie de circulation majeur)	135

6. Formation et exercices	143
6.1 Formation et exercices	144
7. Organisation et ressources	146
Organisation	147
8. Annexes	168
8.1 Formulaires	169
Guide de réclamation	170
Journal des opérations.....	174
Modèle Déclaration d'état d'urgence local conseil	175
Modèle Déclaration d'état d'urgence local maire.....	176
Modèle Déclaration d'état d'urgence local renouvellement conseil.....	177
Réclamation	178
8.2 Ententes.....	179
Entente (Croix-Rouge Canadienne vs Grandes-Piles).....	180
Entente (Croix-Rouge Canadienne vs Saint-Roch de Mékinac)	181
Entente (Croix-Rouge Canadienne vs Trois-Rives)	182
Entente (ENTENTE DE SERVICE D'ENTRAIDE EN SÉCURITÉ INCENDIE)	183
Entente (ENTENTE INTERMUNICIPALE VILLE DE LA TUQUE)	184
Entente (ENTENTE INTERMUNICIPALE RÉGIE CENTRE MÉKINAC)	185
8.3 Lois et règlements.....	186
Lois et règlements.....	187
8.4 Connaissance du milieu	188
Occupation du territoire	189
Population	193
Sommaire des employés des trois municipalités	194
8.5 Analyse de risque et vulnérabilité.....	195
8.5 Analyse de risque et de vulnérabilité.....	196
8.6 Dictionnaire	207
8.6 Dictionnaire	208
9. Annexe pas à pas (Du signalement à la mobilisation).....	214
9. Pas à pas. Du signalement à la mobilisation.....	215

1. Administration

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE DES MUNICIPALITÉS de Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac et de Trois-Rives regroupées au sein de la Régie incendie de la Vallée du Saint-Maurice et initiatrices du plan intermunicipal en sécurité civile.

À nos concitoyennes et concitoyens,

C'est avec intérêt que nous vous présentons le plan intermunicipal de sécurité civile élaboré par le Comité intermunicipal de sécurité civile constitué de représentants des trois municipalités desservies et appuyées dans leurs travaux par la Régie incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

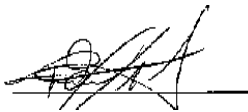
Ce plan tripartite, construit en conformité de la Loi sur la sécurité civile, s'appuie sur notre volonté commune de :

- Favoriser la réflexion sur la nature et les effets des sinistres, ainsi que sur les mesures susceptibles de les prévenir, de les réduire ou d'en atténuer les effets;
- Se doter d'une structure organisationnelle d'intervention adaptée aux besoins de nos municipalités et mettre en place les ressources pour y répondre;
- Mettre sur pied un programme annuel de formation et d'exercices pour maximiser l'efficacité d'intervention de nos ressources.

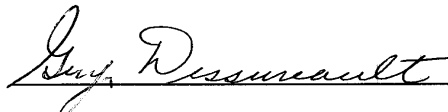
Ce plan commun à nos trois municipalités a été élaboré en vue d'apporter une réponse concertée et efficace à une éventuelle situation de sinistre pouvant affecter les citoyens de notre grand territoire, et de se doter d'une structure qui tient compte des ressources dont chacun de nous disposons et qu'il nous est possible de mettre en commun, le cas échéant.

Ce plan de sécurité civile se veut dynamique et en constante évolution afin de s'adapter aux risques présents et futurs qui menacent notre communauté. Le présent document est la base de notre culture de sécurité civile et nous en assurerons, avec la collaboration des représentants de notre organisation en sécurité civile, la mise à jour et son développement durable.

Parce que nous les savons conscients de l'importance de leur rôle et soucieux de l'amélioration continue de leur efficacité, nous sommes confiants que les responsables de mission choisiront de s'approprier leurs rôles et fonctions qui leur sont dévolus et de profiter du programme de formations et d'exercices pensés et conçus pour eux, afin d'améliorer et de garantir leur efficacité lorsque surviendra l'improbable, tout en souhaitant que cet improbable ne survienne jamais.



Daniel Petit.
Maire de Grandes-Piles



Guy Dessureault.
Maire de St-Roch-de-Mékinac



Lucien Mongrain
Maire de Trois-Rives



Révision et mise à jour

Pour que le plan de prévention des sinistres et des mesures d'urgence soit fiable, il faut que l'information qu'il contient soit à jour.

Par conséquent, le coordonnateur des mesures d'urgence municipales, les directeurs de service et les détenteurs de copie de ce plan doivent demeurer vigilants et rapporter les corrections nécessaires au plan à chaque fois qu'ils ont connaissance des améliorations significatives.

AMENDEMENTS

Des amendements peuvent être apportés selon les recommandations du comité des mesures d'urgence municipales. Ils sont toujours accompagnés du registre de mises à jour. Les changements apportés sont indiqués par un trait vertical à gauche du texte.

MISE À JOUR

Ce plan doit être mis à jour dès qu'une information qui y est inscrite au document devient erronée.

RÉVISION

Ce plan sera révisé annuellement.

REGISTRE DES MISES À JOUR

NO	DATE	PAGE ACTUELLE À REMPLACER	NOUVELLE PAGE EN VIGUEUR	CHANGEMENTS APPORTÉS
1	2016/11/19			CORRECTION GÉNÉRALE
2	2017/11/21			RESSOURCES CONSEIL MUNICIPAL
3	2018/11/16			RÉVISION
4	2019/11/24			RÉVISION
5	2020/11/30			RÉVISION
6	2021/11/24			CONSEILS MUNICIPAL ET RÉVISION GÉNÉRALE
7	2022/04/01			RÉVISION
8	2023/01/31			RÉVISION
9	2023/06/01	Réf : courriel 10 mai		RÉVISION
10	2023/11/01	Réf : courriel 1 ^{er} nov		RÉVISION

REGISTRE DES MISES À JOUR

NO	DATE	PAGE ACTUELLE À REEMPLACER	NOUVELLE PAGE EN VIGUEUR	CHANGEMENTS APPORTÉS
11	2024/02/15	Réf : courriel 15 février		RÉVISION
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Liste de distribution

Des copies contrôlées du PMSC de la Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée du Saint-Maurice, pour les municipalités de Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac et de Trois-Rives sont distribuées à tous les intervenants municipaux ayant un rôle clé en situation de sinistre, dans les endroits considérés comme étant stratégiques, ainsi qu'aux partenaires appelés à jouer un rôle dans la gestion d'un sinistre majeur. La distribution de copies à l'extérieur de l'organisation doit être approuvée par l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) de la Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée du Saint-Maurice. Afin de s'assurer de la cohérence et de la mise à jour des documents en circulation, il importe que toute distribution soit coordonnée par le Comité. Si des copies supplémentaires sont requises, on doit s'adresser à la personne responsable du PMSC. Le contrôle des copies assure que les membres de la liste de distribution reçoivent automatiquement les mises à jour et les nouvelles versions lorsqu'elles deviennent disponibles. Ce processus est mis en place afin d'assurer la véracité des informations contenues dans les copies des intervenants. Le tableau suivant indique la liste des intervenants qui possèdent une copie contrôlée. Les informations confidentielles sont retirées des copies destinées à l'externe.

NO COPIE CONTRÔLÉE VERSION PAPIER ET NUMÉRIQUE	PERSONNE	FONCTION, LIEU, ORGANISME
1	Stéphane Goulet	Directeur-Général de Grandes-Piles
2	Pierre Beauséjour	Directeur-Général de Saint-Roch-de-Mékinac
3	Catherine Bamber	Directrice-Général de Trois-Rives
4	Grandes-Piles	Local du centre de coordination des urgences
5	St-Roch de Mékinac	Local du centre de coordination des urgences
6	Trois-Rives	Local du centre de coordination des urgences
7	Caserne # 9	Poste de commandement mobile (unité # 909)
8	Conseiller S.C.	Direction régionale de la Sécurité civile
9	Nathalie Groleau	Directrice générale de la MRC
10	Jean-Sébastien Brodeur	Sûreté du Québec Sergent poste de St-Tite
11		
12		
13		
14		

VERSION ÉLECTRONIQUE	FONCTION, LIEU, ORGANISME
Fichier PDF confidentiel Sur le réseau	Accès à distance au 3 directeurs généraux par ordinateur
Fichier PDF public Sur le site WEB	Régie Intermunicipale d'incendie de la vallée du Saint-Maurice (RIVSTM) Municipalité : Grandes-Piles Saint-Roch-de-Mékinac Trois-Rives

Note : Une fois imprimées, ces copies sont jugées désuètes, la plus récente version étant la version électronique.

INTRODUCTION

Les objectifs du Plan Municipal de sécurité civile visent à :

- Éliminer certaines menaces ou tout au moins en réduire les effets en favorisant la mise sur pied de mesures préventives;
- Préparer la municipalité à réagir promptement lors d'un sinistre;
- Contrôler et atténuer les effets du sinistre;
- Prévoir et planifier des secours de l'extérieur au cas où les moyens d'action de la municipalité soient dépassés;
- Assurer le rétablissement le plus tôt possible.

Divisé en chapitres, le plan permet d'identifier nos besoins en matière de protection civile et de préparer nos ressources à réagir le plus rapidement et efficacement possible lors d'un sinistre.

Pour faciliter l'organisation et la distribution des tâches, le temps est divisé en trois périodes :

AVANT

Se préparer à faire face au risque, empêcher le risque ou réduire les possibilités d'occurrence ou atténuer les effets potentiels.

PENDANT

Limiter les conséquences du risque, assurer les besoins essentiels des personnes et sauvegarder les biens et l'environnement.

APRÈS

Restaurer les conditions sociale, économiques, physiques et environnementales de la collectivité.

2. Organisation de la sécurité civile

Organisation de la sécurité civile

Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)

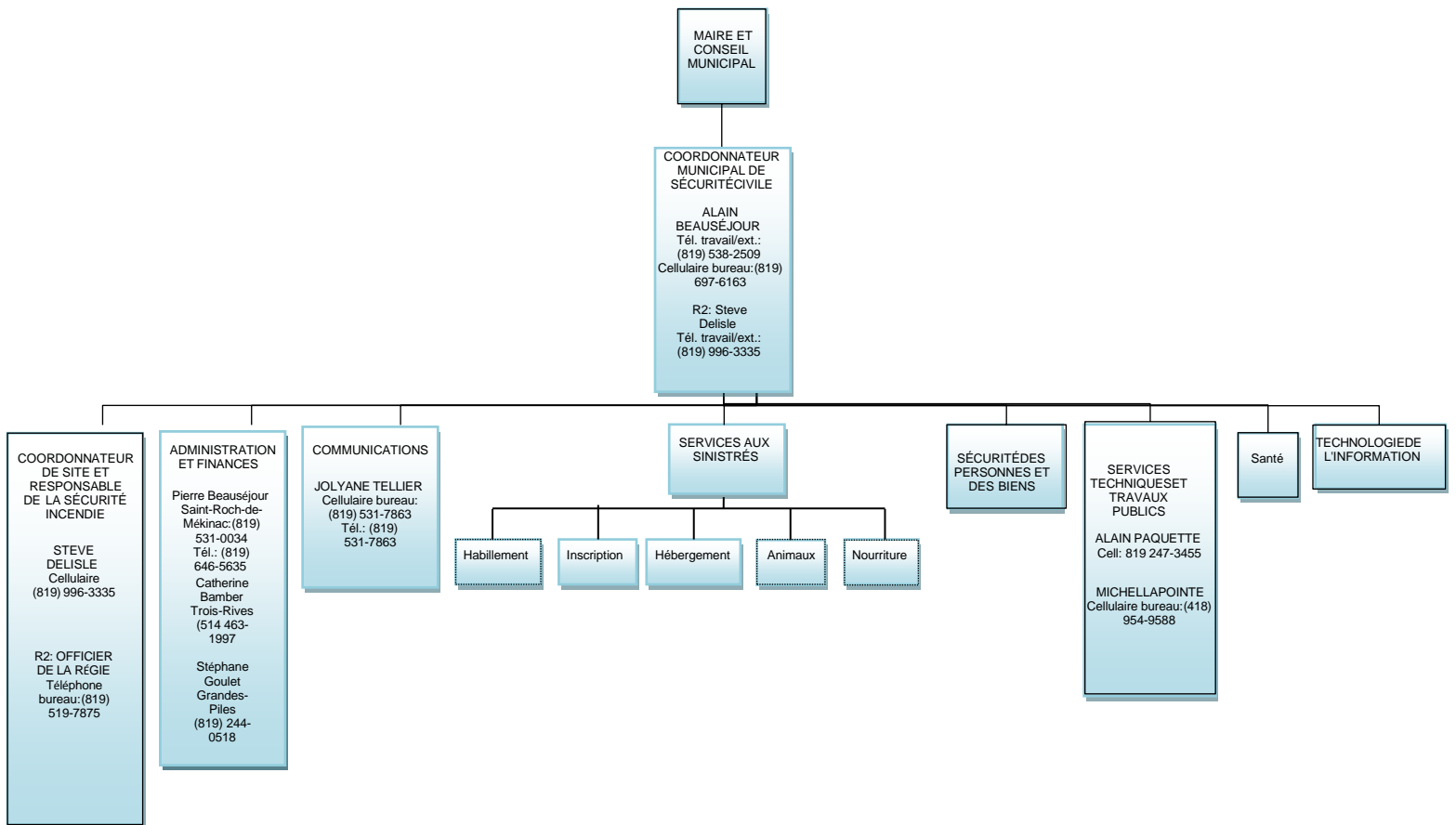
Organisation mise en place par le gouvernement du Québec lors de toute situation nécessitant l'intervention des ressources gouvernementales. Elle regroupe les coordonnateurs responsables des mesures d'urgence des principaux ministères appelés à intervenir en situation de sinistre.

Organisation régionale de sécurité civile (ORSC)

Organisation formée des représentants des ministères et organismes pouvant intervenir lors d'un sinistre. L'ORSC soutient les municipalités lors d'un sinistre.

Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)

Organisation municipale adaptée afin de coordonner et mettre en oeuvre les interventions nécessaires lors d'un sinistre.



Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS)

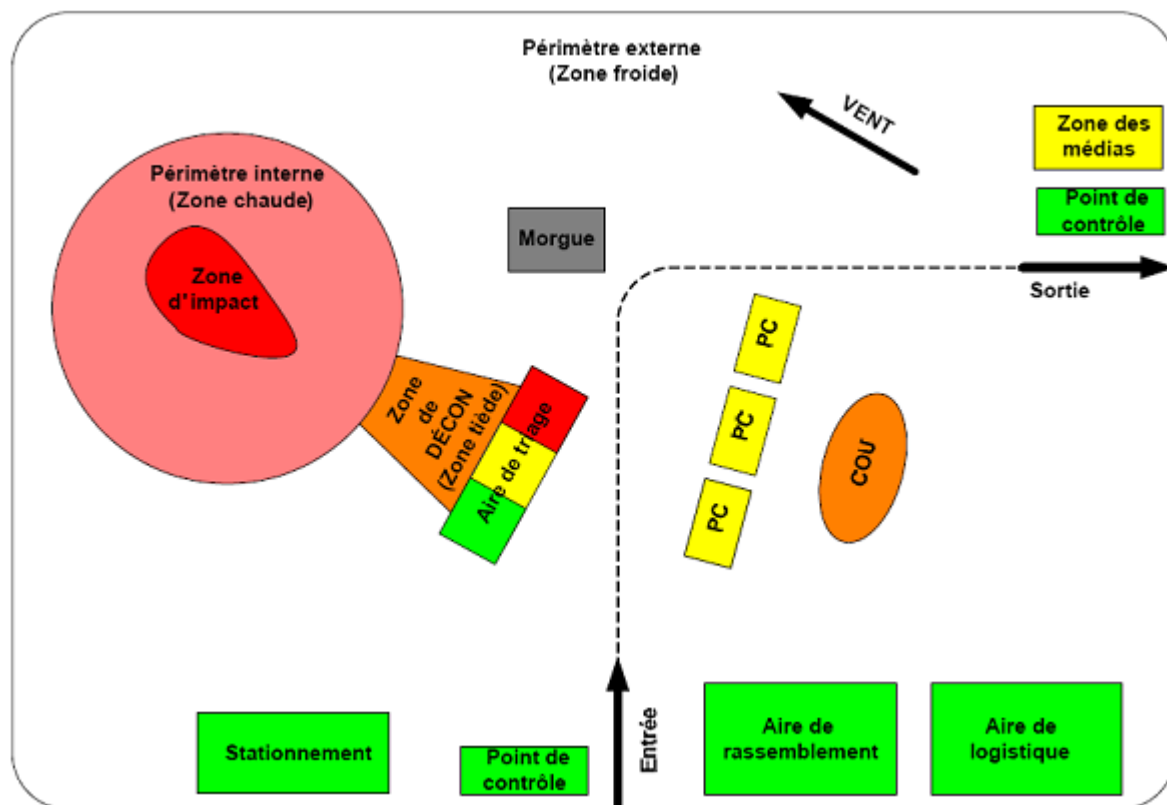
Le centre des opérations est un endroit généralement situé à proximité des lieux du sinistre où sont gérées toutes les opérations de secours, où sont orchestrées toutes les actions concernant le sinistre et où convergent tous les renseignements utiles à la gestion des opérations.

L'aménagement du site de sinistre vise à organiser le déploiement des ressources humaines et matérielles de façon optimale afin d'améliorer l'efficacité des opérations sur le site.

Différents facteurs peuvent venir influencer l'aménagement du site de sinistre. La liste suivante présente certains éléments qui doivent être pris en considération :

- les dangers liés à la source;
- les contraintes environnementales (saison, météo, direction des vents, etc.);
- le type et la configuration du terrain;
- la situation (jour, heure, quart de travail);
- l'accessibilité et les routes d'accès;
- la disponibilité en espace ou en bâtiments et abris;
- la sécurité des intervenants;
- les services essentiels (eau, électricité, bornes d'incendie...).

La figure suivante présente un schéma-type d'aménagement de site.



Composante	Définition
Périmètre interne	Périmètre englobant la zone chaude, zone limitée aux intervenants d'urgence étant en mesure d'assurer leur propre protection.
Périmètre externe	Périmètre délimitant la zone froide. Ce périmètre est limité par les points de contrôle.
Points de contrôle d'entrée et de sortie	Point assurant le contrôle des entrées et sorties. C'est à ces endroits que sont vérifiés les laissez-passer.
Postes de commandement (PC)	Postes de commandement des différents services d'urgence présents sur le site.
Centre des opérations d'urgence (COUS)	Centre regroupant le Gestionnaire de site et les responsables des services d'urgence présents. Ce centre est proche des postes de commandement.
Zone de décontamination	Zone à la sortie de la zone chaude permettant de décontaminer les intervenants ainsi que les blessés.
Zone de triage	Zone où sont catégorisées les blessures pour des fins de traitement et de transport des blessés aux établissements hospitaliers appropriés. Idéalement, cette zone est située près du périmètre interne et des voies de transport. Cette zone doit être à l'abri du danger.
Aire logistique	Zone consacrée à l'entreposage et l'entretien des équipements.
Aire de rassemblement	Zone où se rassemblent les intervenants afin de se reposer et se rassasier.
Zone des médias	Zone permettant de recevoir les membres de la presse pour un état de situation de l'événement.
Morgue temporaire	Zone éloignée des autres zones permettant de rassembler les personnes décédées.
Stationnement	Zone se situant à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone froide. Cette zone rassemble les véhicules non nécessaires à l'intervention.

Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU)

Le centre de coordination des mesures d'urgence est l'endroit où on active le plan de sécurité civile et où converge l'ensemble des informations qui permettront aux autorités municipales de décider des mesures à prendre concernant les interventions lors d'un sinistre. C'est le lieu où se concertent les principaux intervenants internes (OMSC) et externes (ministères, spécialistes, etc.) sous l'autorité du maire et du coordonnateur municipal. En plus du maire et du coordonnateur désigné, les responsables des missions et leur adjoint (au besoin) doivent y avoir une place.

Pour les besoins des 3 municipalités, il y aura 3 centres de coordination des mesures d'urgence, dépendamment de la municipalité impliquée, du genre de sinistre et de l'accès à ce centre. Donc chaque municipalité aura un centre et celui-ci pourra devenir une alternative pour la municipalité voisine.

Le centre de CCMU de Grandes-Piles est situé au : 630, 4^E AVENUE
Le CCMU alternatif est donc à Saint- Roch de Mékinac situé au : 1216, rue Principale

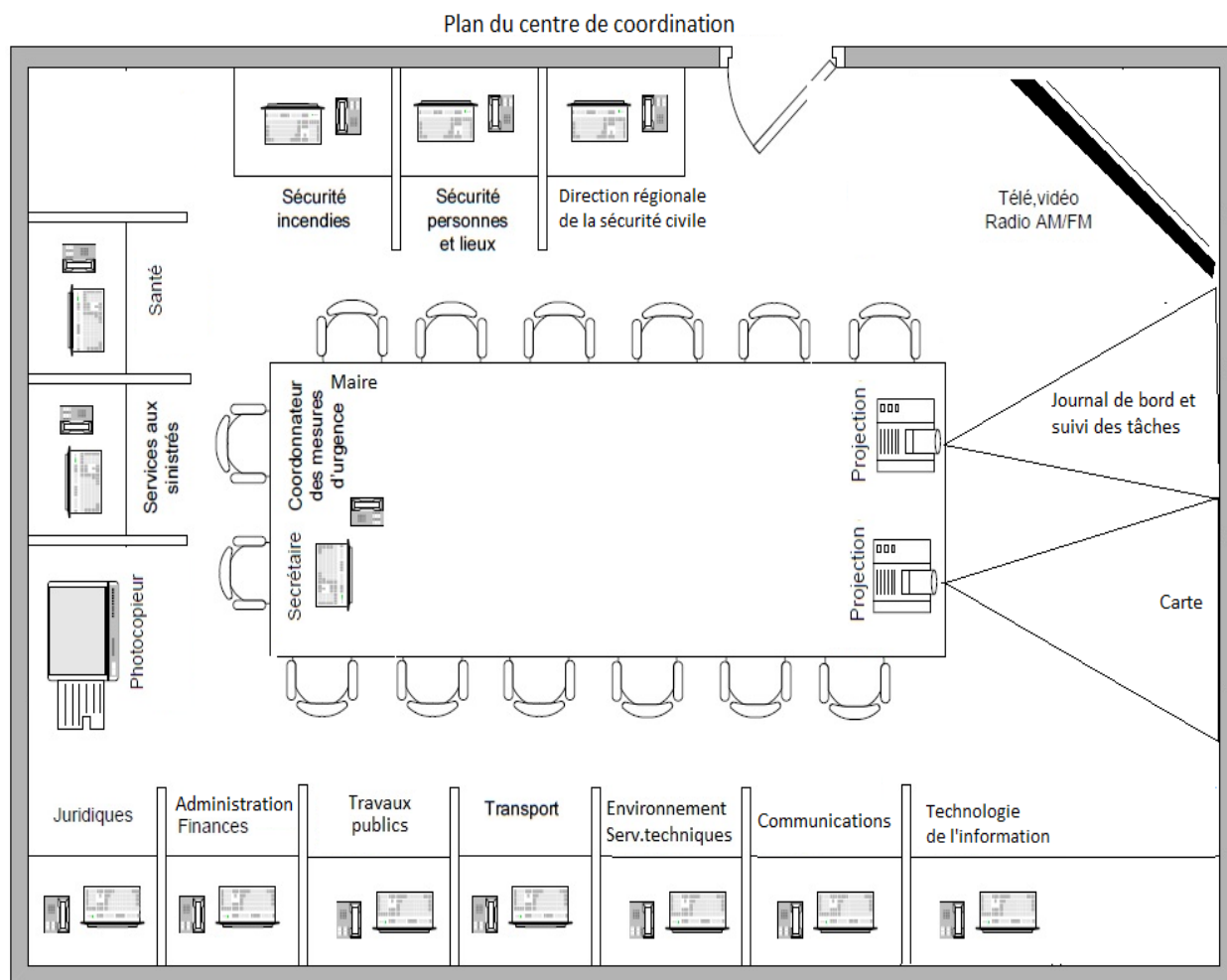
Le centre de CCMU de Saint-Roch de Mékinac est situé au : 1216, rue Principale
Le CCMU alternatif est donc à Grandes- Piles situé au : 630, 4^E AVENUE

Le centre de CCMU de Trois-Rives est situé au : 258, chemin Saint-Joseph
Le CCMU alternatif est donc à Saint-Roch de Mékinac situé au : 1216, rue Principale

La disposition des centres comprend :

- Une salle dédié où se regroupent les intervenants décideurs et servant de salle de coordination;
- Une salle dédiée aux communications;
- Une salle de repos;
- Une cuisinette;
- Une salle de toilette pour dames;
- Une salle de toilette pour hommes;
- Une salle de sécurité (à l'entrée) servant à contrôler l'entrée du centre et la vérification des personnes accréditées;

- Tout l'équipement nécessaire (Ordinateurs, projecteurs et projecteur de secours, génératrice, imprimante, téléphones, tables chaises, etc). L'image ci-dessous est un exemple :



LE POSTE DE COMMANDEMENT

Le poste de commandement (PC) est situé sur ou à proximité des lieux d'un sinistre. Il est à la disposition d'un responsable de service d'urgence, d'un représentant d'organismes ou d'une personne-ressource afin de coordonner l'exécution des tâches qui lui sont assignées.

Sur les lieux d'un sinistre, on peut retrouver autant de postes de commandement que de services, d'organismes ou de ressources impliqués.

Un poste de commandement est habituellement mobile. On l'identifie parfois comme le poste de commandement mobile (PCM).

Centres de services aux sinistrés

Le centre d'hébergement ou centre de services aux sinistrés est un endroit prédéterminé où sont réunies les personnes qui ont dû quitter temporairement leur domicile à la suite d'un sinistre réel ou appréhendé et où sont offerts certains services aux sinistrés. Le centre sert principalement à accueillir les sinistrés et à les inscrire, évaluer les besoins des sinistrés, centraliser et coordonner les services, donner l'information aux sinistrés et offrir les services requis aux sinistrés dont le principal est l'hébergement*.

Pour les besoins du plan de mesures d'urgence des trois municipalités, trois centres d'hébergement ont été identifiés. Le choix se fera en fonction de la municipalité affectée, de la nature du sinistre et de l'accès à ce centre.

Le centre d'hébergement de Grandes-Piles est situé au : 650, 4^e avenue

Le centre d'hébergement alternatif est situé à Saint-Roch-de-Mékinac au : 501, route Ducharme

Le centre d'hébergement de Saint-Roch-de-Mékinac est situé au : 501, route Ducharme

Le centre d'hébergement alternatif est situé à Grandes-Piles au : 650, 4^e avenue

Le centre d'hébergement de Trois-Rives est situé au : 209, chemin Lejeune

Le centre d'hébergement alternatif est situé à Saint-Roch-de-Mékinac au : 501, route Ducharme

3. Rôles et responsabilités

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Mandat du maire et du conseil municipal

Le maire, assisté de ses conseillers, joue un rôle majeur dans la gestion du sinistre, car il peut, entre autres, autoriser les dépenses, décider l'évacuation, prendre des dispositions pour l'hébergement, demander l'aide des municipalités voisines et celle du gouvernement, prendre les mesures nécessaires afin de déclarer l'état d'urgence local¹, etc. Le tableau ci-dessous fait état des principales activités que doivent assumer le maire et le conseil municipal à l'étape de la préparation du plan, lors de sa mise en œuvre ou au cours du rétablissement.

Avant le sinistre
<ul style="list-style-type: none">• Adopter le plan de sécurité civile;• Encourager la formation en sécurité civile nécessaire aux responsables de mission;• Informer la population des différentes étapes de la démarche de planification en cours;• Mettre en place la structure responsable de la planification de la sécurité civile (OMSC) et désigner les responsables de mission; (DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA VALLÉE DU ST-MAURICE)• S'assurer de l'harmonisation de la planification de la sécurité civile municipale avec celle des organismes et des industries sur le territoire, celle des municipalités voisines et celle de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.• Signer les protocoles d'ententes, de fourniture de services, de délégation de compétence, de régie intermunicipale;

Pendant le sinistre
<ul style="list-style-type: none">• Demander la mise en oeuvre du plan de sécurité civile;• Suivre l'évolution du sinistre et l'application du plan;• Diffuser certaines directives à l'intention du coordonnateur municipal de sécurité civile;• Tenir, le cas échéant, des séances spéciales du conseil;• Autoriser les dépenses;• Décider l'évacuation d'un secteur donné;• Désigner le porte-parole;• Soutenir le coordonnateur municipal de sécurité civile;

¹ À l'annexe 5 du plan, des modèles ont été intégrés afin de faciliter la démarche visant à procéder à la déclaration d'état d'urgence locale.

Pendant le sinistre

- Demander l'aide de ressources externes, de ministères et d'organismes, lorsque nécessaire;
- Déclarer, le cas échéant, l'état d'urgence locale.

Après le sinistre

- Superviser la mise en place des mesures de rétablissement;
- Prévoir la tenue d'un débriefage;
- Superviser l'élaboration d'un bilan des dommages subis par la municipalité et la comptabilisation des dépenses d'urgence;
- Lorsque les conditions le permettent, demander que la municipalité et les personnes physiques ou morales sur le territoire soient admissibles à un programme d'aide financière et informer les citoyens sur l'aide financière disponible.

COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Mandat du coordonnateur municipal de sécurité civile

Désigné par le conseil municipal, le coordonnateur est le porteur du dossier de la sécurité civile dans la municipalité. Il voit, à ce titre, à l'organisation et à la réalisation des activités de sécurité civile sur le territoire. Il assure, à cet égard, les liens entre les autorités municipales, les membres de l'OMSC, les ressources municipales visées et les organismes de secours. Il coordonne aussi leurs actions selon ce qui est prévu dans le plan de sécurité civile. Il est, en outre, responsable de la gestion de l'ensemble de l'intervention lorsque survient un sinistre.

Avant le sinistre

- Assurer les liens entre le comité municipal de sécurité civile (CMSC) et les ressources municipales.
- Harmoniser la planification de la sécurité civile municipale avec celle des organismes et des industries sur le territoire, avec celle des municipalités voisines et avec celle de la direction régionale de la sécurité civile.
- S'assurer de la formation d'un ou de plusieurs des intervenants ou substituts.
- S'assurer que les personnes-ressources sont préparées pour faire face adéquatement à un sinistre.
- Soutenir la structure municipale de planification de la sécurité civile.
- Structurer ses ressources en fonction des missions.
- Susciter la concertation entre les personnes-ressources des diverses missions.

Pendant le sinistre

- Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.
- Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.
- Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).
- Valider l'information véhiculée.
- Informer le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.
- Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.
- Former de façon ponctuelle les intervenants municipaux ou autres.
- Alerter les membres de l'OMSC requis au Centre de coordination et le Centre des opérations gouvernemental (COG).
- Animer les réunions de breffages et de bilans.
- Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires.

Pendant le sinistre

- Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.
- Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.
- Émettre certaines directives concernant les opérations.
- Fin des tâches d'intervention et rétablissement.

Après le sinistre

- S'assurer de la mise en place des mesures de rétablissement;
- Fermer le centre de coordination;
- Remettre au conseil municipal un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets, une description des coûts et une proposition de mesures préventives pour ce type de sinistre ou de correctifs à inclure dans la planification des interventions en cas de sinistre.

COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Mandat du coordonnateur de site

Le coordonnateur assure la coordination des interventions se déroulant dans le périmètre d'opération sur le site du sinistre. Il est désigné parmi les cadres municipaux les plus susceptibles d'être sollicités (sécurité incendie, police, travaux publics, etc.) au moment du sinistre, selon la nature de l'intervention.

Le coordonnateur de site est désigné par le coordonnateur municipal de sécurité civile pour assurer la cohésion entre les actions des diverses équipes d'intervention déployées sur le terrain. Il voit à l'aménagement fonctionnel du centre des opérations d'urgence sur le site (COUS), à assurer la présence du personnel et des équipements nécessaires à la lutte contre le sinistre, à organiser les secours, etc. Il s'assure de renseigner prioritairement le coordonnateur municipal de sécurité civile.

Responsable de la prévention et de l'extinction des incendies. Il intervient pour le contrôle des matières dangereuses et la première décontamination des victimes et des intervenants. Il travaille à l'évacuation et/ou sauvetage.

Avant le sinistre

- Collaborer à la planification de la sécurité civile;
- Évaluer ses besoins, répartir les tâches, tenir des exercices de simulation, etc.
- Préparer les ressources humaines à intervenir adéquatement;

Pendant le sinistre

- Prendre contact avec le propriétaire, le transporteur, l'industrie, etc. ;
- Ouvrir le centre des opérations d'urgence sur le site (COUS);
- Aménager le périmètre de sécurité (périmètre de police, périmètre d'opération, voies d'accès, point de contrôle, aire de stationnement, aire de rassemblement, aire de triage, etc.);
- Désigner des voies réservées aux véhicules d'urgence et aux intervenants prioritaires;
- S'assurer de la présence des ressources nécessaires;
- Réunir les responsables des postes de commandement, coordonner et diriger les interventions sur les lieux du sinistre;
- Élaborer des stratégies d'intervention;
- Évaluer les effets secondaires que l'événement principal peut générer;

Pendant le sinistre

- Établir les communications avec le centre de coordination municipal et renseigner fréquemment le coordonnateur municipal de sécurité civile de l'évolution de la situation et des mesures prises;
- Soumettre au coordonnateur municipal de sécurité civile les demandes d'information et les besoins;
- Appliquer les directives reçues du coordonnateur municipal de sécurité civile;
- Assurer la sécurité du personnel présent sur le site;
- Organiser avec la personne responsable des communications une visite des lieux pour les autorités ou les médias, lorsque la situation le permet.

Après le sinistre

- Aviser le centre de coordination de la fin des opérations sur le site;
- Voir à la remise en état des lieux et au retour des équipements à leur lieu d'origine;
- Fermer le COUS;
- Participer aux rencontres d'évaluation des interventions faites pendant et après le sinistre et proposer les améliorations nécessaires au plan municipal;
- Assister le coordonnateur municipal de sécurité civile dans la préparation du bilan des dommages et la comptabilisation des dépenses

ADMINISTRATION ET FINANCES

Assurer le secrétariat général et offrir le soutien juridique et administratif nécessaire à la tenue et au suivi des actions entreprises par une municipalité, lors de déclenchement de mesure d'urgence.

Avant le sinistre

- Définir les responsabilités de sa mission, évaluer ses besoins, répartir les tâches, tenir des exercices de simulation, acheter de l'équipement, organiser de la formation, négocier des ententes de service, etc. ;
- Prévoir des mécanismes d'allocation et de contrôle budgétaires.
- S'assurer de la disponibilité de l'équipement nécessaire pour le centre de coordination ;
- Tenir à jour le bottin des ressources;

Pendant le sinistre

- Coordonner les ressources de sa mission et assurer les liens entre ses ressources, le coordonnateur municipal de sécurité civile, le coordonnateur de site, les ressources externes publiques, privées
- Appliquer les ententes de service et les modalités de collaboration particulière prévues;
- Coordonner les ressources humaines, matérielles, informationnelles et financières;
- Soutenir le coordonnateur municipal de sécurité civile au cours des réunions de coordination;
- Conseiller le coordonnateur municipal de sécurité civile sur le plan juridique;
- Contrôler et comptabiliser les dépenses d'urgence par catégorie;
- Tenir à jour le journal des opérations.

Après le sinistre

- Évaluer les dommages aux biens publics et privés et participer avec le coordonnateur municipal de sécurité civile à la préparation du bilan des dommages et à la comptabilisation des dépenses; formuler, lorsque possible, une demande d'aide financière;
- Soutenir les personnes sinistrées dans leur demande d'aide financière;
- Soutenir le coordonnateur municipal de sécurité civile pendant les réunions d'évaluation, participer et proposer les améliorations nécessaires au plan municipal au regard de sa mission.

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

Assurer les services essentiels en matière de distribution d'eau, réseaux d'égout sanitaire et pluvial, parcs et installations de loisirs, réseaux routiers, conditions des routes et nettoyage.

Avant le sinistre

- Collaborer à la planification et à la réalisation de mesures de prévention ou d'atténuation;
- Définir les responsabilités de sa mission, évaluer ses besoins, répartir les tâches, tenir des exercices de simulation, acheter de l'équipement, organiser de la formation, négocier des ententes de service, etc. ;
- Déterminer les experts à solliciter et négocier des ententes de service;
- Inventorier les moyens de transport et leurs circuits et collaborer, le cas échéant, à l'élaboration du plan d'évacuation;
- Préparer des ententes de service.
- Préparer la signalisation nécessaire;
- S'assurer de la disponibilité des ressources matérielles nécessaires et entretenir l'équipement;
- Tenir à jour des données techniques sur les risques décelés.

Pendant le sinistre

- Coordonner les ressources de sa mission et assurer les liens entre ses ressources, le coordonnateur municipal de sécurité civile, le coordonnateur de site, les ressources externes publiques, privées
- Fournir l'expertise et l'équipement spécialisé pour contrer les effets du sinistre;
- Maintenir les services essentiels à la population (eau, électricité...);
- Lorsque nécessaire, interrompre les services publics.
- Fournir les moyens de transport nécessaires, notamment pour l'évacuation des personnes;
- Assurer l'accès routier au lieu du sinistre et la signalisation nécessaire.

Après le sinistre

- Réparer les dommages causés aux infrastructures publiques;
- Rétablir les services essentiels;
- Coordonner les activités de décontamination ou de nettoyage des endroits touchés;
- Inspecter les édifices et les lieux touchés par le sinistre et, s'ils sont sécuritaires, recommander leur accessibilité;

Après le sinistre

- Évaluer les dommages et comptabiliser les dépenses engendrées par la mise en œuvre de sa mission et les transmettre au responsable de la mission Administration;
- Participer aux rencontres d'évaluation des interventions faites pendant et après le sinistre et proposer les améliorations nécessaires au plan municipal au regard de sa mission.
- Participer au transport des personnes lors de la réintégration, s'il y a lieu;
- Comptabiliser les dépenses engendrées par la mise en œuvre de sa mission et les transmettre au responsable de la mission Administration;

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens. Contrôler les accès du ou des sites d'intervention concernés ainsi que de tout autre lieu stratégique. Enquêter sur les circonstances et les causes ayant engendré le sinistre. Traduire devant les tribunaux les organismes délictuels, le cas échéant.

Avant le sinistre

- Collaborer à l'élaboration du plan d'évacuation.
- Collaborer à l'évaluation des dangers qui menacent la population;
- Définir les responsabilités de sa mission, évaluer ses besoins, répartir les tâches, tenir des exercices de simulation, acheter de l'équipement, organiser de la formation, négocier des ententes de service, etc. ;

Pendant le sinistre

- Coordonner les ressources de sa mission et assurer les liens entre ses ressources, le coordonnateur municipal de sécurité civile, le coordonnateur de site, les ressources externes publiques, privées
- Assurer la sécurité des lieux du sinistre, diriger la circulation, contrôler l'accès;
- Demander les services ambulanciers et, au besoin, alerter le réseau de la santé et des services sociaux;
- Coordonner l'évacuation;
- Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel;
- Faire transporter les morts et prévenir le coroner;
- Assurer la surveillance des zones évacuées afin de prévenir le pillage et le vandalisme;
- Assurer les liens entre les services de police.

Après le sinistre

- Coordonner la réintégration, s'il y a lieu;
- Comptabiliser les dépenses engendrées par la mise en œuvre de sa mission et les transmettre au responsable de la mission Administration;
- Participer aux rencontres d'évaluation des interventions faites pendant et après le sinistre et proposer les améliorations nécessaires au plan municipal au regard de sa mission.

SERVICES AUX SINISTRÉS

Offrir des services essentiels visant à combler les besoins fondamentaux de la population en coordination avec les groupes communautaires impliqués au niveau de la prise en charge des sinistrés, de l'inscription et l'enregistrement, de l'habillement, de l'alimentation, de l'hébergement et des services personnels et psychosociaux.

Avant le sinistre

- Définir les responsabilités de sa mission, évaluer ses besoins, répartir les tâches, tenir des exercices de simulation, acheter de l'équipement, organiser de la formation, négocier des ententes de service, etc. ;
- Inventorier les ressources d'hébergement, d'alimentation, d'habillement et négocier des ententes de service.

Pendant le sinistre

- Coordonner les ressources de sa mission et assurer les liens entre ses ressources, le coordonnateur municipal de sécurité civile, le coordonnateur de site, les ressources externes publiques, privées
- Mettre sur pied le centre de services aux sinistrés (renseignement, habillement, alimentation, etc.) et le centre d'hébergement, accueillir les personnes évacuées, procéder à leur inscription et s'o

Après le sinistre

- Aider les personnes sinistrées à réintégrer leur domicile;
- Fermer le centre de services aux sinistrés et le centre d'hébergement;
- Comptabiliser les dépenses engendrées par la mise en œuvre de sa mission et les transmettre au responsable de la mission Administration;
- Participer aux rencontres d'évaluation des interventions faites pendant et après le sinistre et proposer les améliorations nécessaires au plan municipal au regard de sa mission.

SANTÉ

Identifier les menaces à la santé de la population, conseiller et assurer les soins.

Avant le sinistre

- Assurer la formation des secouristes.
- Participer et soutenir les exercices.
- Rendre accessible les équipements et matériels médicaux.

Pendant le sinistre

- Procéder au traitement et au transport des blessés.
- Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).
- Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.
- Fin des tâches

Après le sinistre

- Assurer le suivi des correctifs.
- Faire rapport sur les mesures effectuées et faire des recommandations.
- Surveiller et faire le suivi de l'état des blessés.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Planifier, déployer et coordonner les activités de soutien en matière de technologie. Procurer tous les liens et équipements technologiques nécessaires au fonctionnement adéquat des activités déployées sur le territoire.

Avant le sinistre

- Définir les responsabilités de sa mission, évaluer ses besoins, répartir les tâches, tenir des exercices de simulation, acheter de l'équipement, organiser de la formation, négocier des ententes de service, etc. ;
- Organiser le centre de presse et prévoir un centre de repli.

Pendant le sinistre

- Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).
- Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.
- Assurer le fonctionnement au centre de coordination (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).
- Assurer le fonctionnement du centre de presse (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).
- Fournir les services en technologies de l'information et des communications aux divers intervenants.
- Assurer la communication interne et la coordination globale des communications.

Après le sinistre

- Participer aux rencontres d'évaluation des interventions faites pendant et après le sinistre et proposer les améliorations nécessaires au plan municipal au regard de sa mission;
- Donner un compte-rendu au coordonnateur et s'assurer du bon état des équipements.
- Fin des tâches d'intervention et rétablissement.

COMMUNICATIONS

Veiller à la diffusion interne et externe des informations concernant le sinistre et les services mis sur pied.

Avant le sinistre

- Définir les responsabilités de sa mission, évaluer ses besoins, répartir les tâches, tenir des exercices de simulation, acheter de l'équipement, organiser de la formation, négocier des ententes de service, etc. ;
- Identifier et concevoir les outils de communication tant pour l'interne, que l'externe (avec les partenaires et fournisseurs), ainsi qu'avec la population.
- Informer la population et les médias de la planification en sécurité civile (contenu du plan, mesures de prévention et d'atténuation, etc.).
- Procéder à l'identification des plateformes de médias sociaux que l'on souhaite utiliser, faire l'ouverture des comptes,
- Rédiger une Netiquette ainsi qu'une politique d'utilisation. Rédiger des gabarits pour les médias sociaux et relations de presse, selon les risques identifiés.

Pendant le sinistre

- Coordonner les ressources de sa mission et assurer les liens entre ses ressources, le coordonnateur municipal de sécurité civile, le coordonnateur de site, les ressources externes publiques, privées
- Mettre sur pied le service de renseignements à la population;
- Rendre publiques les mises en garde concernant la santé, la sécurité des personnes et la protection des biens. Transmettre les consignes aux sinistrés. Informer la population de l'évolution du sinis
- Organiser des séances publiques d'information;
- Coordonner les activités d'information pour les médias : conférences de presse, communiqués, etc. ;
- Conseiller le maire, le porte-parole nommé, le coordonnateur, etc. en matière de communication;
- Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et ceux provenant des médias sociaux.
- Établir un centre de presse et y maintenir un représentant.
- Préparer et produire un(des) point(s) de presse.
- Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents de façon à ce qu'il y ait qu'une source d'information officielle.

Après le sinistre

- Informer la population sur les modalités à suivre concernant le retour à la normale, lui fournir l'information concernant les demandes d'aide et les programmes d'aide financière, etc. ;
- Fermer le centre de presse et le service de renseignements à la population;
- Comptabiliser les dépenses engendrées par la mise en œuvre de sa mission et les transmettre au responsable de la mission Administration;
- Participer aux rencontres d'évaluation des interventions faites pendant et après le sinistre et proposer les améliorations nécessaires au plan municipal au regard de sa mission;
- Informer les médias de l'évaluation concernant l'application du plan de sécurité civile.

4. Communications

Alerte et mobilisation

L'Organisation municipale de sécurité civile se doit de prévoir un procédé par lequel l'alerte serait communiquée de façon systématique et rapide à tous les responsables ainsi qu'à la population si une situation d'urgence se manifestait sur son territoire.

Si une personne est témoin, ou un service est informé d'un événement pouvant conduire à un désastre, il doit appeler le 9-1-1 qui assurera le déclenchement d'alerte.

Les procédés d'alerte concernent :

- Situation normale
- Alerte préventive
- Alerte d'urgence
- Alerte à la population

Situation normale :

La première étape concerne une situation normale où le service de sécurité publique et/ou incendie répond à un appel où l'intervention est sous contrôle et ne demande que les services réguliers et où il n'y a pas de potentiel d'aggravation.

Alerte préventive :

L'alerte préventive est mise en action lorsqu'une des situations suivantes se présente:

- Un événement majeur sous le contrôle des services réguliers d'intervention mais où le potentiel d'aggravation et la perte de contrôle existent. L'assistance de certains autres services municipaux est nécessaire;
- Un sinistre est appréhendé mais sa probabilité d'occurrence est faible ou incertaine.

Lors de l'alerte préventive, le coordonnateur du site est avisé de l'événement par le service de sécurité publique et/ou incendie. Selon les renseignements disponibles et l'ampleur de la situation, ce dernier alerte le maire de la municipalité ainsi que le coordonnateur des mesures d'urgence. Ensemble, ils décident de la possibilité d'appliquer ou non le plan, ou de l'appliquer en partie seulement.

Alerte d'urgence :

L'alerte d'urgence est déclenchée lors d'un sinistre réel ou appréhendé avec certitude.

L'Organisation municipale de sécurité civile est mobilisée au complet conformément aux scénarios établis dans les plans d'intervention particuliers. La mobilisation de l'OMSC est effectué par téléphone, téléavertisseur et message SMS.

Alerte à la population :

L'alerte à la population pourra être diffusée de plusieurs façons. Le choix du moyen à utiliser pour transmettre l'alerte varie en fonction du nombre de citoyens à alerter ainsi que du temps disponible. **Seul le coordonnateur, le maire ou le conseil municipal sont autorisés à décider de l'émission de l'avis d'évacuation.** Le choix du moyen est donc laissé à la discrétion de ces derniers. C'est la mission Communications qui est responsable de la diffusion de l'avis et c'est la mission Incendie qui assure la coordination du porte-à-porte. Toutes les autres missions peuvent être mises à contribution.

Moyens utilisés :

Véhicules équipés de systèmes sonores

Ce moyen sera utilisé lorsque la population à alerter est peu élevée et que le facteur temps est important. Il compte sur la disponibilité des véhicules d'urgence des services d'intervention (incendie, police) et parfois d'hélicoptères (Sûreté du Québec), lesquels sont équipés de systèmes sonores permettant d'attirer l'attention (sirènes) et de diffuser des messages vocaux (haut-parleur).

Porte-à-porte

Ce moyen sera utilisé lorsque le nombre de personnes à alerter est peu nombreuse et qu'un contact personnel est souhaité auprès de la population visée. Généralement, l'étendue du territoire est restreinte et le facteur temps est négligeable.

Automate d'appels

S'il y a lieu.

Sirènes

S'il y a lieu.

Messages aux médias

Ce moyen est exceptionnel et sera utilisé lorsqu'une partie importante de la population doit être alerté. Il compte sur la collaboration des médias, par la diffusion d'un communiqué à la population. Le communiqué doit porter **obligatoirement** le logo de la municipalité et être signé par le coordonnateur afin d'éviter de fausses alertes. Le message est distribué par télécopieur, courriel et sur site WEB de la Municipalité (et sur réseau sociaux s'il y a lieu) aux médias :

- Radios
- Télévisions
- Journaux

Voir Organisations et ressources pour plus de détails

Centre de presse

Le centre de presse est l'endroit prédéterminé qui est prévu pour recevoir les représentants des médias ou pour organiser des conférences de presse.

Il faut toujours y maintenir un représentant.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

LIÉ À:

Communiqué de presse Annonce de non consommation d'eau (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Annonce de non consommation d'eau (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Levée avis de non consommation d'eau (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Levée avis de non consommation d'eau (Saint-Roch-de-Mékinac)

Communiqué de presse Annonce avis d'ébullition (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Annonce avis d'ébullition (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Levée avis ébullition (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Levée avis ébullition (Saint-Roch-de-Mékinac)

Communiqué de presse Après vents violents (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Après vents violents (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Après vents violents (Trois-Rives)

Communiqué de presse Coupure voie circulation route 155 (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Coupure voie circulation route 155 (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Coupure voie circulation route 155 (Trois-Rives)
Communiqué de presse Fin coupure voie circulation Route 155 (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Fin coupure voie circulation Route 155 (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Fin coupure voie circulation Route 155 (Trois-Rives)

Communiqué de presse Fuite matières dangereuses (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Fuite matières dangereuses (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Fuite matières dangereuses (Trois-Rives)
Communiqué de presse Fin fuite matières dangereuses (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Fin fuite matières dangereuses (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Fin fuite matières dangereuses (Trois-Rives)

Communiqué de presse Alerte inondation avec évacuation (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Alerte inondation avec évacuation (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Alerte inondation avec évacuation (Trois-Rives)

Communiqué de presse Fin inondations avec évacuation (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Fin inondations avec évacuation (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Fin inondations avec évacuation (Trois-Rives)

Communiqué de presse Écrasement d'aéronef (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Écrasement d'aéronef (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Écrasement d'aéronef (Trois-Rives)
Communiqué de presse Fin intervention Écrasement d'aéronef (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Fin intervention Écrasement d'aéronef (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Fin intervention Écrasement d'aéronef (Trois-Rives)

Communiqué de presse Séisme état de situation et soyons forts (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Séisme état de situation et soyons forts (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Séisme état de situation et soyons forts (Trois-Rives)

Communiqué de presse Alerte tempête de Neige, verglas (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Alerte tempête de Neige, verglas (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Alerte tempête de Neige, verglas (Trois-Rives)

Communiqué de presse Alerte tornade (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Alerte tornade (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Alerte tornade (Trois-Rives)

Communiqué de presse Avis feu de forêt (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Avis feu de forêt (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Avis feu de forêt (Trois-Rives)
Communiqué de presse Fin feu de forêt (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Fin feu de forêt (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Fin feu de forêt (Trois-Rives)

Communiqué de presse Avis bris de barrage (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Avis bris de barrage (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Avis bris de barrage (Trois-Rives)
Communiqué de presse Fin bris de barrage (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Fin bris de barrage (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Fin bris de barrage (Trois-Rives)

Communiqué de presse Risque de glissement de terrain (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Risque de glissement de terrain (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Risque de glissement de terrain (Trois-Rives)
Communiqué de presse Fin Risque de glissement de terrain (Grandes-Piles)
Communiqué de presse Fin Risque de glissement de terrain (Saint-Roch-de-Mékinac)
Communiqué de presse Fin Risque de glissement de terrain (Trois-Rives)

Communiqué de presse Séisme bilan (Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac, Trois-Rives)

Communiqué de presse Canicule (Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac, Trois-Rives)

Communiqué de presse Panne électrique période été (Grandes-Piles)

Communiqué de presse Panne électrique période été (Saint-Roch-de-Mékinac)

Communiqué de presse Panne électrique période été (Trois-Rives)

Communiqué de presse Panne électrique période Hiver (Grandes-Piles)

Communiqué de presse Panne électrique période Hiver (Saint-Roch-de-Mékinac)

Communiqué de presse Panne électrique période Hiver (Trois-Rives)

Communiqué de presse Messages de Prévention Hiver (Grandes-Piles)

Communiqué de presse Messages de Prévention Hiver (Saint-Roch-de-Mékinac)

Communiqué de presse Messages de Prévention Hiver (Trois-Rives)

► Aide-mémoire pour les activités de presse

Porte-parole :

- Porte-parole de première ligne
- Porte-parole de la municipalité
- Porte-parole « expert »
- Porte-parole bilingue
- Relationniste

Activités de presse :

- Horaire constant et régulier pour les activités de presse
- Animateur

Lieu : à l'intérieur (à privilégier) :

- Salle située près du sinistre
- Accès facile
- Stationnement gratuit
- Signalisation
- Lutrin ou pupitre
- Table et chaises
- Porte-noms pour les porte-parole
- Drapeau de la municipalité
- Drapeau du Québec

Fond de scène

Sonorisation (true)

Lieu : à l'extérieur :

Endroit situé près de l'événement, mais à l'extérieur du périmètre de sécurité

Stationnement gratuit

Signalisation

Chapiteaux pour les porte-parole et les médias

Lutrin ou micro sur pied

Drapeau de la municipalité

Drapeau du Québec

Sonorisation

Ligne téléphonique destinée aux médias :

Numéro de la ligne téléphonique

Heures d'ouverture

Message d'accueil de la boîte vocale

Promotion du numéro de téléphone auprès des médias

Personnel responsable de la ligne médiatique

Dispositif de relève pour le personnel

Consignation quotidienne des demandes des médias

Site Web de la municipalité et comptes officiels dans les médias sociaux :

Création d'une page spéciale et mises à jour quotidiennes du site

Solidité et redondance du site Web

Gestionnaire des médias sociaux autonome et relié au centre de coordination

Rencontre d'information avec la population :

Animateur

Intervenants qui prendront la parole

Porte-parole sur place

Relationniste sur place

Lieu :

Salle intérieure

Accès facile

Stationnement gratuit

Signalisation

Lutrin

Table et chaises

Porte-noms pour les intervenants qui prendront la parole

Écran et projecteur

Documents d'information destinés aux sinistrés

Fond de scène

Drapeau de la municipalité

5.Procédures et risques

Mesures préventives

Le programme de mesures préventives vise à identifier les moyens par lesquels il serait possible de contrer les sinistres retenus. Cette démarche vise l'objectif précis de s'attaquer aux causes d'un sinistre. Le but ultime étant de les éliminer ou, tout au moins, tenter d'en diminuer les conséquences. Le tableau nous montre l'étendue, pour certains des sinistres retenus, des mesures préventives pouvant apporter une protection accrue.

LES MESURES PRÉVENTIVES			
RISQUES	MESURES PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLE
Bris de barrage, Inondation, Pluie diluvienne	Surveillance du niveau des cours d'eau. Fracturation du couvert de glace afin de faciliter l'évacuation des glaces lors des embâcles. Vérification des stations de pompage. Règlement municipal interdisant la construction dans les zones inondables. Règlement municipal interdisant le dépôt à neige en bordure des plans d'eau.	Saisonnier Saisonnier	Sécurité des personnes et des lieux Travaux publics, techniques et environnement Incendies Travaux publics, techniques et environnement Conseil municipal
Glissement de terrain	Demander au MSP de mettre en branle le processus en vue de la réalisation d'une cartographie des zones à risques de glissement de terrain et d'un cadre normatif applicable.	Annuel	Travaux publics, techniques et environnement
Matières dangereuses	Mise à jour de l'inventaire des matières dangereuses selon le fichier où chaque industrie et commerce sont recensés. Application des règlements sur le transport des matières dangereuses.	5 ans	Incendies Incendies
Pénurie d'eau potable	Programme d'entretien et de vérification du réseau d'eau.	Hebdomadaire	Travaux publics, techniques et

	Programme de vidange du réseau d'eau.	Mai-Octobre	environnement
Vents violents, tornade et ouragan	Application de la directive sur les alertes météorologiques.	Lors d'alerte météorologique	Sécurité des personnes et des lieux, Incendies
Verglas	Inspection des pompes de refoulement d'égout.	Hebdomadaire	Travaux publics
Tempête de neige	Visites périodiques pour l'entretien et le nettoyage des entrées et des tuyaux d'égout de surface.	Journalier (sur 2 ans)	Travaux publics
Vague de chaleur accablante			

Panne électrique Feu de forêt, broussaille Épidémie, Pandémie Écrasement d'aéronef Coupure de voies de circulation (rte 155)	Aléas non prévisibles		O.M.S.C.
---	-----------------------	--	----------

Écrasement d'aéronef

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	2	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	2	Vérifier l'authenticité de l'alerte.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	3	Identifier les matières : sorte, quantité, endroit de l'échappement. Informer Canutec. Prévenir l'équipe HAZMAT.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	5	Prévenir, contenir et éteindre les incendies.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	6	Contrôler la circulation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	8	Procéder au traitement et au transport des blessés.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	9	Avertir les hôpitaux du nombre et de l'état des blessés. Alerter le réseau de la santé et des services sociaux.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	10	Prévenir l'entraide des autres municipalités au besoin.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	11	Établir le périmètre de sécurité.	COORDONNATEUR

Écrasement d'aéronef		
Séquence	Tâches	Missions
		R DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	11 Établir le périmètre de sécurité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	12 Identifier la direction des vents.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	15 Ne pas déplacer ou enlever les débris , enregistreur de vol, effet personnel, etc. dans le cas d'une chute d'aéronef, sans l'autorisation d'un enquêteur du Bureau de sécurité des transports. Sauf pour la lutte à l'incendie ou porter secours.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16 Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	17 Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	18 Établir un Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) et aménager les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	19 Coordonner et diriger les activités sur les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	20 Élaborer des stratégies d'intervention.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	22 Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ

Écrasement d'aéronef			
Séquence		Tâches	Missions
			INCENDIE
<input type="checkbox"/>	23	Aviser le bureau du coroner en cas de mortalité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	24	Établir une morgue temporaire.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	25	Coordonner le transport des morts.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	26	Identifier le transporteur, le type d'avion et vérifier la présence de marchandises dangereuses dans la soute à bagages.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	27	Communiquer avec le transporteur ou l'opérateur des lieux.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	28	Communiquer avec le bureau de la sécurité dans les transports.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	29	Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	30	Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	32	Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	33	Émettre certaines directives concernant les opérations.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	34	Valider l'information véhiculée.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	35	Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	36	Demander des ressources humaines, matérielles et financières	COORDONNATEUR

Écrasement d'aéronef		
Séquence	Tâches	Missions
	supplémentaires.	R MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	38 Déclarer l'état d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	39 Suivre l'évolution du sinistre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	40 Autoriser des dépenses.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	41 Soutenir le coordonnateur des mesures d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	42 Alerter les membres de l'OMSC requis au Centre de coordination et le Centre d'opération d'urgence gouvernemental (COG).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	43 Informer le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	44 Ouvrir le centre de coordination et supporter le coordonnateur.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	46 Assurer le fonctionnement au centre de coordination (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	47 Fournir les services en technologies de l'information et des communications aux divers intervenants.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	ADMINISTRATION ET FINANCES

Écrasement d'aéronef			
Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	50	Tenir à jour le journal de bord et présenter les faits saillants.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	51	Déterminer les voies d'accès, d'évacuation et de contournement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	52	Fournir l'expertise et l'équipement spécialisé pour contrer les effets du sinistre.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	55	Préparer et installer les barricades et la signalisation.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	61	Préparer le(s) centre(s) d'hébergement qui servira(ont) à enregistrer et à abriter les évacués. Le personnel affecté pendant les mesures d'urgence et leur famille	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS

Écrasement d'aéronef		
Séquence	Tâches	Missions
	immédiate doivent être sécurisés en priorité et localisés distinctement.	
<input type="checkbox"/>	63 Fournir l'éclairage d'urgence.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	64 Déterminer les priorités d'évacuation ou confinement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	65 Coordonner l'évacuation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	66 Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte, automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	67 Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte, automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	68 Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	68 Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	70 Informer la population des fermetures de routes et des voies de contournement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	74 Organiser le transport des sinistrés (les blessés sont à la charge de la mission Santé).	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	77 Inscrire, héberger, alimenter, habiller, etc. les évacués.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	78 S'occuper des retrouvailles.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	79 Fournir aux sinistrés tout autre soutien logistique d'urgence ou financier.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	80 S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	81 Assurer le soutien psychosocial des évacués.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	82 Surveiller les secteurs évacués.	SÉCURITÉ DES

Écrasement d'aéronef			
Séquence	Tâches	Missions	
		PERSONNES ET DES BIENS	
<input type="checkbox"/>	83	Établir un centre de presse et y maintenir un représentant.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	84	Préparer et produire un(des) point(s) de presse.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	85	Établir un centre de renseignement pour les évacués et la population.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	86	Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents de façon à ce qu'il y ait qu'une source d'information officielle.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	87	Obtenir les ressources nécessaires et les diriger vers les services requis.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	88	Assurer la logistique: Alimentation du personnel, quarts de travail, personnel de support, équipements spéciaux.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	89	Planifier la réintégration des évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	90	Procéder au suivi des dépenses et à la gestion financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	91	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	91	Demander que la municipalité ou des personnes physiques ou morales sur son territoire soient admissibles à un programme d'aide financière.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	92	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	92	Soutenir les personnes sinistrées dans leur demande d'aide financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	93	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEU R DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	94	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	94	Assurer un support juridique.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	95	Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et articles de revue spécialisée.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	96	Suivre le retour à la normale.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	98	Remettre aux instances régionales et gouvernementales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une	MAIRE ET CONSEIL

Écrasement d'aéronef		
Séquence	Tâches	Missions
	proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.	MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	100 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

Matières dangereuses

Matières dangereuses			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.)	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.)	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	2	Vérifier l'authenticité de l'alerte.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	3	Identifier les matières : sorte, quantité, endroit de l'échappement. Informer Canutec. Prévenir l'équipe HAZMAT.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	5	Prévenir, contenir et éteindre les incendies.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	6	Contrôler la circulation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	7	Assurer la décontamination des lieux ou des personnes sinistrées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	8	Procéder au traitement et au transport des blessés.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	9	Avertir les hôpitaux du nombre et de l'état des blessés. Alerter le réseau de la santé et des services sociaux.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	10	Prévenir l'entraide des autres municipalités au besoin.	COORDONNATEUR DE SITE ET

Matières dangereuses			
Séquence	Tâches	Missions	
		RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE	
<input type="checkbox"/>	11	Établir le périmètre de sécurité.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	12	Identifier la direction des vents.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	13	Monitorer la météo.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	15	Appliquer les mesures pour rendre les lieux sécuritaires (colmater, endiguer, déplacer, récupérer, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	17	Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	18	Établir un Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) et aménager les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	19	Coordonner et diriger les activités sur les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	20	Élaborer des stratégies d'intervention.	COORDONNATEUR

Matières dangereuses		
Séquence	Tâches	Missions
		R DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	21 Appliquer les directives reçues du coordonnateur municipal en ce qui concerne les opérations.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	22 Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	23 Aviser le bureau du coroner en cas de mortalité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	25 Coordonner le transport des morts.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	27 Communiquer avec le transporteur ou l'opérateur des lieux.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	28 Communiquer avec le bureau de la sécurité dans les transports.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	29 Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	30 Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	32 Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	33 Émettre certaines directives concernant les opérations.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	35 Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE

Matières dangereuses			
Séquence		Tâches	Missions
			SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	38	Déclarer l'état d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	39	Suivre l'évolution du sinistre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	40	Autoriser des dépenses.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	41	Soutenir le coordonnateur des mesures d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	42	Alerter les membres de l'OMSC requis au Centre de coordination et le Centre d'opération d'urgence gouvernemental (COG).	COORDONNATEU R MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	43	Informier le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEU R MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	45	Assurer le fonctionnement au centre de coordination (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	46	Assurer le fonctionnement du centre de presse (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	MAIRE ET CONSEIL

Matières dangereuses			
Séquence		Tâches	Missions
			MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	50	Tenir à jour le journal de bord et présenter les faits saillants.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	51	Déterminer les voies d'accès, d'évacuation et de contournement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	52	Fournir l'expertise et l'équipement spécialisé pour contrer les effets du sinistre.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	55	Préparer et installer les barricades et la signalisation.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	56	Préparer le(s) centre(s) d'hébergement qui servira(ont) à enregistrer et à abriter les évacués. Le personnel affecté pendant les mesures d'urgence et leur famille immédiate doivent être sécurisés en priorité et localisés distinctement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	63	Fournir l'éclairage d'urgence.	SERVICES

Matières dangereuses		
Séquence	Tâches	Missions
		TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	64	Déterminer les priorités d'évacuation ou confinement.
<input type="checkbox"/>	65	Coordonner l'évacuation.
<input type="checkbox"/>	67	Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte, automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias.
<input type="checkbox"/>	70	Informar la population des fermetures de routes et des voies de contournement.
<input type="checkbox"/>	74	Organiser le transport des sinistrés (les blessés sont à la charge de la mission Santé).
<input type="checkbox"/>	77	Inscrire, héberger, alimenter, habiller, etc. les évacués.
<input type="checkbox"/>	78	S'occuper des retrouvailles.
<input type="checkbox"/>	79	Fournir aux sinistrés tout autre soutien logistique d'urgence ou financier.
<input type="checkbox"/>	80	S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias.
<input type="checkbox"/>	81	Assurer le soutien psychosocial des évacués.
<input type="checkbox"/>	82	Surveiller les secteurs évacués.
<input type="checkbox"/>	83	Établir un centre de presse et y maintenir un représentant.
<input type="checkbox"/>	84	Préparer et produire un(des) point(s) de presse.
<input type="checkbox"/>	85	Établir un centre de renseignement pour les évacués et la population.
<input type="checkbox"/>	87	Obtenir les ressources nécessaires et les diriger vers les services requis.
<input type="checkbox"/>	88	Assurer la logistique: Alimentation du personnel, quarts de travail, personnel de support, équipements spéciaux.
<input type="checkbox"/>	89	Planifier la réintégration des évacués.

Matières dangereuses			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	90	Procéder au suivi des dépenses et à la gestion financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	91	Demander que la municipalité ou des personnes physiques ou morales sur son territoire soient admissibles à un programme d'aide financière.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	92	Soutenir les personnes sinistrées dans leur demande d'aide financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	95	Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et articles de revue spécialisée.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	96	Suivre le retour à la normale.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	98	Remettre aux instances régionales et gouvernementales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	99	Assister les autorités concernant certaines mesures à prendre. (Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	100	Favoriser la concertation et la collaboration des différents intervenants. (Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	101	Assurer les liens entre les organismes et la Direction générale de la sécurité civile. (Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	102	Recueillir des renseignements pouvant servir à l'élaboration d'un éventuel programme d'aide financière. (Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SANTÉ

Matières dangereuses

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Bris de barrage, inondation, pluies diluviennes

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	2	Vérifier l'authenticité de l'alerte.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	6	Contrôler la circulation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	11	Établir le périmètre de sécurité.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	11	Établir le périmètre de sécurité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	13	Monitorer la météo.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	15	Appliquer les mesures pour rendre les lieux sécuritaires.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	17	Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	18	Établir un Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) et aménager les	COORDONNATEUR

Bris de barrage, inondation, pluies diluviennes

Séquence	Tâches	Missions
	lieux du sinistre.	R DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	19 Coordonner et diriger les activités sur les lieux du sinistre	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	19 Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	20 Élaborer des stratégies d'intervention.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	22 Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	23 Aviser le bureau du coroner en cas de mortalité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	25 Coordonner le transport des morts.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	29 Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	30 Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	31 Animer les réunions de breffages et de bilans.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	32 Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	36 Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	38 Déclarer l'état d'urgence.	MAIRE ET

Bris de barrage, inondation, pluies diluviennes			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	51	Déterminer les voies d'accès, d'évacuation et de contournement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	52	Fournir l'expertise et l'équipement spécialisé pour contrer les effets du sinistre.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	53	Vérification de dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	54	Réparer les dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	55	Préparer et installer les barricades et la signalisation.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	56	Préparer le(s) centre(s) d'hébergement qui servira(ont) à enregistrer et à abriter les évacués. Le personnel affecté pendant les mesures d'urgence et leur famille immédiate doivent être sécurisés en priorité et localisés distinctement.	

Bris de barrage, inondation, pluies diluviennes

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	58	Exécuter les travaux d'urgence: pomper l'eau, briser les embâcles, creuser les canaux, ériger les digues, nettoyage des regards d'égouts.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	64	Déterminer les priorités d'évacuation ou confinement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	65	Coordonner l'évacuation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	67	Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte, automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	70	Informar la population des fermetures de routes et des voies de contournement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	71	Informar la population des règles de salubrité et/ou de sécurité.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	74	Organiser le transport des sinistrés (les blessés sont à la charge de la mission Santé).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	77	Inscrire, héberger, alimenter, habiller,etc. les évacués.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	78	S'occuper des retrouvailles.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	79	Fournir aux sinistrés tout autre soutien logistique d'urgence ou financier.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	80	S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	81	Assurer le soutien psychosocial des évacués.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	83	Établir un centre de presse et y maintenir un représentant.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	84	Préparer et produire un(des) point(s) de presse.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	85	Établir un centre de renseignement pour les évacués et la population.	COMMUNICATIONS

Bris de barrage, inondation, pluies diluviennes			
Séquence	Tâches		Missions
			NS
<input type="checkbox"/>	86	Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents de façon à ce qu'il y ait qu'une source d'information officielle.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	88	Assurer la logistique: Alimentation du personnel, quarts de travail, personnel de support, équipements spéciaux.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	89	Planifier la réintégration des évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	90	Procéder au suivi des dépenses et à la gestion financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	91	Demander que la municipalité ou des personnes physiques ou morales sur son territoire soient admissibles à un programme d'aide financière.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	92	Soutenir les personnes sinistrées dans leur demande d'aide financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	93	Produire une évaluation des dommages aux biens publics et privés.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	94	Assurer un support juridique.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	95	Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et articles de revue spécialisée.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	96	Suivre le retour à la normale.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	98	Remettre aux instances régionales et gouvernementales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	99	Assister les autorités concernant certaines mesures à prendre. (Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEU R MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	100	Favoriser la concertation et la collaboration des différents intervenants. (Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEU R MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	101	Assurer les liens entre les organismes et la Direction générale de la sécurité civile. (Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEU R MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	102	Recueillir des renseignements pouvant servir à l'élaboration d'un éventuel programme d'aide financière. (Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEU R MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COMMUNICATIO NS

Bris de barrage, inondation, pluies diluviennes

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEU R DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEU R MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Glissement de terrain

Glissement de terrain		
Séquence	Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	1 Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	1 Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	2 Vérifier l'authenticité de l'alerte.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4 Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	6 Contrôler la circulation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	8 Procéder au traitement et au transport des blessés.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	9 Avertir les hôpitaux du nombre et de l'état des blessés. Alerter le réseau de la santé et des services sociaux.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	10 Prévenir l'entraide des autres municipalités au besoin.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	11 Établir le périmètre de sécurité.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	15 Appliquer les mesures pour rendre les lieux sécuritaires (colmater, endiguer, déplacer, récupérer, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16 Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	COORDONNATEUR DE SITE ET

Glissement de terrain		
Séquence	Tâches	Missions
		RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16 Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	17 Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	18 Établir un Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) et aménager les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	19 Coordonner et diriger les activités sur les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	20 Élaborer des stratégies d'intervention.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	22 Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	23 Aviser le bureau du coroner en cas de mortalité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	25 Coordonner le transport des morts.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	29 Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	30 Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	31 Animer les réunions de breffages et de bilans.	COORDONNATEUR

Glissement de terrain			
Séquence		Tâches	Missions
			R MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	32	Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	33	Émettre certaines directives concernant les opérations.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	34	Valider l'information véhiculée.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	35	Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	36	Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	38	Déclarer l'état d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	39	Suivre l'évolution du sinistre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	40	Autoriser des dépenses.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	41	Soutenir le coordonnateur des mesures d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	42	Alerter les membres de l'OMSC requis au Centre de coordination et le Centre d'opération d'urgence gouvernemental (COG).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	43	Informar le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	44	Ouvrir le centre de coordination et supporter le coordonnateur.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	46	Assurer le fonctionnement du centre de presse (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	47	Fournir les services en technologies de l'information et des communications aux divers intervenants.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>		Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de	MAIRE ET

Glissement de terrain		
Séquence	Tâches	Missions
	48 mission).	CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	50 Tenir à jour le journal de bord et présenter les faits saillants.	ADMINISTRATION

Glissement de terrain			
Séquence		Tâches	Missions
			ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	51	Déterminer les voies d'accès, d'évacuation et de contournement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	52	Fournir l'expertise et l'équipement spécialisé pour contrer les effets du sinistre.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	53	Vérification de dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	54	Réparer les dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	55	Préparer et installer les barricades et la signalisation.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	56	Préparer le(s) centre(s) d'hébergement qui servira(ont) à enregistrer et à abriter les évacués. Le personnel affecté pendant les mesures d'urgence et leur famille immédiate doivent être sécurisés en priorité et localisés distinctement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	61	Maintenir/rétablir les services d'électricité.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	63	Fournir l'éclairage d'urgence.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	64	Coordonner l'évacuation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	64	Déterminer les priorités d'évacuation ou confinement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	65	Coordonner l'évacuation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	67	Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte, automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias.	COMMUNICATIONS

Glissement de terrain			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	70	Informar la population des fermetures de routes et des voies de contournement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	74	Organiser le transport des sinistrés (les blessés sont à la charge de la mission Santé).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	76	Organiser le transport des animaux.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	77	Inscrire, héberger, alimenter, habiller, etc. les évacués.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	78	S'occuper des retrouvailles.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	79	Fournir aux sinistrés tout autre soutien logistique d'urgence ou financier.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	80	S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	81	Assurer le soutien psychosocial des évacués.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	82	Surveiller les secteurs évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	83	Établir un centre de presse et y maintenir un représentant.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	84	Préparer et produire un(des) point(s) de presse.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	85	Établir un centre de renseignement pour les évacués et la population.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	86	Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents de façon à ce qu'il y ait qu'une source d'information officielle.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	88	Assurer la logistique: Alimentation du personnel, quarts de travail, personnel de support, équipements spéciaux.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	90	Procéder au suivi des dépenses et à la gestion financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	92	Soutenir les personnes sinistrées dans leur demande d'aide financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES

Glissement de terrain			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	93	Produire une évaluation des dommages aux biens publics et privés.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	94	Assurer un support juridique.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	95	Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et articles de revue spécialisée.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	96	Suivre le retour à la normale.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	97	Superviser l'analyse des causes et des effets du sinistre et s'assurer d'un suivi approprié.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	98	Remettre aux instances régionales et gouvernementales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	99	Assister les autorités concernant certaines mesures à prendre.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	100	Favoriser la concertation et la collaboration des différents intervenants.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	101	Assurer les liens entre les organismes et la Direction générale de la sécurité civile.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	102	Recueillir des renseignements pouvant servir à l'élaboration d'un éventuel programme d'aide financière. (Conseiller en sécurité civile)	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS

Glissement de terrain

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	ADMINISTRATION ET FINANCES

Pénurie d'eau potable et contamination

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	2	Vérifier l'authenticité de l'alerte.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	7	Assurer la décontamination des lieux ou des personnes sinistrées.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	8	Procéder au traitement et au transport des blessés.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	15	Appliquer les mesures pour rendre les lieux sécuritaires (colmater, endiguer, déplacer, récupérer, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	17	Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	18	Établir un Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) et aménager les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	19	Coordonner et diriger les activités sur les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE

Pénurie d'eau potable et contamination

Séquence	Tâches	Missions
		LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	20 Élaborer des stratégies d'intervention.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	22 Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	23 Aviser le bureau du coroner en cas de mortalité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	25 Coordonner le transport des morts.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	29 Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	30 Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	31 Animer les réunions de breffages et de bilans.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	32 Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	33 Émettre certaines directives concernant les opérations.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	34 Valider l'information véhiculée.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	35 Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	36 Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	38 Déclarer l'état d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL

Pénurie d'eau potable et contamination			
Séquence		Tâches	Missions
			MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	39	Suivre l'évolution du sinistre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	40	Autoriser des dépenses.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	41	Soutenir le coordonnateur des mesures d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	42	Alerter les membres de l'OMSC requis au Centre de coordination et le Centre d'opération d'urgence gouvernemental (COG).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	43	Informier le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	44	Ouvrir le centre de coordination et supporter le coordonnateur.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	46	Assurer le fonctionnement du centre de presse (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	47	Fournir les services en technologies de l'information et des communications aux divers intervenants.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Pénurie d'eau potable et contamination			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	50	Tenir à jour le journal de bord et présenter les faits saillants.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	53	Vérification de dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	54	Réparer les dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	55	Préparer et installer les barricades et la signalisation.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	56	Préparer le(s) centre(s) d'hébergement qui servira(ont) à enregistrer et à abriter les évacués. Le personnel affecté pendant les mesures d'urgence et leur famille immédiate doivent être sécurisés en priorité et localisés distinctement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	61	Maintenir/rétablir les services d'électricité.	SERVICES TECHNIQUES ET

Pénurie d'eau potable et contamination

Séquence	Tâches	Missions
		TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	64 Déterminer les priorités d'évacuation ou confinement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	65 Coordonner l'évacuation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	67 Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte, automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	68 Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	68 Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	74 Organiser le transport des sinistrés (les blessés sont à la charge de la mission Santé).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	76 Organiser le transport des animaux.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	77 Inscrire, héberger, alimenter, habiller, etc. les évacués.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	78 S'occuper des retrouvailles.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	79 Fournir aux sinistrés tout autre soutien logistique d'urgence ou financier.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	80 S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	81 Assurer le soutien psychosocial des évacués.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	82 Surveiller les secteurs évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	83 Établir un centre de presse et y maintenir un représentant.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	84 Préparer et produire un(des) point(s) de presse.	COMMUNICATIONS

Pénurie d'eau potable et contamination			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	85	Établir un centre de renseignement pour les évacués et la population.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	86	Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents de façon à ce qu'il y ait qu'une source d'information officielle.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	88	Assurer la logistique: Alimentation du personnel, quarts de travail, personnel de support, équipements spéciaux.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	90	Procéder au suivi des dépenses et à la gestion financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	91	Demander que la municipalité ou des personnes physiques ou morales sur son territoire soient admissibles à un programme d'aide financière.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	93	Produire une évaluation des dommages aux biens publics et privés.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	95	Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et articles de revue spécialisée.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	96	Suivre le retour à la normale.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	97	Superviser l'analyse des causes et des effets du sinistre et s'assurer d'un suivi approprié.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	98	Remettre aux instances régionales et gouvernementales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	99	Assister les autorités concernant certaines mesures à prendre.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	100	Favoriser la concertation et la collaboration des différents intervenants.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	101	Assurer les liens entre les organismes et la Direction générale de la sécurité civile.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	102	Recueillir des renseignements pouvant servir à l'élaboration d'un éventuel programme d'aide financière. (Conseiller en sécurité civile)	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Pénurie d'eau potable et contamination

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	ADMINISTRATION ET FINANCES

Séisme		
Séquence	Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	1 Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	1 Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	2 Vérifier l'authenticité de l'alerte.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4 Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4 Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	5 Prévenir, contenir et éteindre les incendies.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	6 Contrôler la circulation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	7 Assurer la décontamination des lieux ou des personnes sinistrées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	8 Procéder au traitement et au transport des blessés.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	9 Avertir les hôpitaux du nombre et de l'état des blessés. Alerter le réseau de la santé et des services sociaux.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	10 Prévenir l'entraide des autres municipalités au besoin.	COORDONNATEUR DE SITE ET

Séisme			
Séquence	Tâches	Missions	
		RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE	
<input type="checkbox"/>	11	Établir le périmètre de sécurité.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	15	Appliquer les mesures pour rendre les lieux sécuritaires (colmater, endiguer, déplacer, récupérer, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	17	Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	18	Établir un Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) et aménager les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	19	Coordonner et diriger les activités sur les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	20	Élaborer des stratégies d'intervention.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	22	Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE

Séisme		
Séquence	Tâches	Missions
		LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	23	Aviser le bureau du coroner en cas de mortalité.
<input type="checkbox"/>	25	Coordonner le transport des morts.
<input type="checkbox"/>	29	Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.
<input type="checkbox"/>	30	Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.
<input type="checkbox"/>	31	Animer les réunions de breffages et de bilans.
<input type="checkbox"/>	32	Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.
<input type="checkbox"/>	33	Émettre certaines directives concernant les opérations.
<input type="checkbox"/>	34	Valider l'information véhiculée.
<input type="checkbox"/>	35	Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.
<input type="checkbox"/>	36	Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires.
<input type="checkbox"/>	38	Déclarer l'état d'urgence.
<input type="checkbox"/>	39	Suivre l'évolution du sinistre.
<input type="checkbox"/>	40	Autoriser des dépenses.
<input type="checkbox"/>	41	Soutenir le coordonnateur des mesures d'urgence.

Séisme			
Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	42	Alerter les membres de l'OMSC requis au Centre de coordination et le Centre d'opération d'urgence gouvernemental (COG).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	43	Informers le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	44	Ouvrir le centre de coordination et supporter le coordonnateur.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	46	Assurer le fonctionnement du centre de presse (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	47	Fournir les services en technologies de l'information et des communications aux divers intervenants.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Séisme			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	50	Tenir à jour le journal de bord et présenter les faits saillants.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	51	Déterminer les voies d'accès, d'évacuation et de contournement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	52	Fournir l'expertise et l'équipement spécialisé pour contrer les effets du sinistre.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	53	Vérification de dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	54	Réparer les dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	55	Préparer et installer les barricades et la signalisation.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	56	Préparer le(s) centre(s) d'hébergement qui servira(ont) à enregistrer et à abriter les évacués. Le personnel affecté pendant les mesures d'urgence et leur famille immédiate doivent être sécurisés en priorité et localisés distinctement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	61	Maintenir/rétablir les services d'électricité.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	63	Fournir l'éclairage d'urgence.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>		Coordonner l'évacuation.	SÉCURITÉ DES

Séisme		
Séquence	Tâches	Missions
	64	PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	64	Déterminer les priorités d'évacuation ou confinement. COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	65	Coordonner l'évacuation. SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	67	Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte, automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias. COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel. COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel. SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	70	Informar la population des fermetures de routes et des voies de contournement. COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	74	Organiser le transport des sinistrés (les blessés sont à la charge de la mission Santé). SANTÉ
<input type="checkbox"/>	76	Organiser le transport des animaux. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	77	Inscrire, héberger, alimenter, habiller, etc. les évacués. SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	78	S'occuper des retrouvailles. SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	80	S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias. SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	81	Assurer le soutien psychosocial des évacués. SANTÉ
<input type="checkbox"/>	82	Surveiller les secteurs évacués. SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	83	Établir un centre de presse et y maintenir un représentant. COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	84	Préparer et produire un(des) point(s) de presse. COMMUNICATIONS

Séisme			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	85	Établir un centre de renseignement pour les évacués et la population.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	86	Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents de façon à ce qu'il y ait qu'une source d'information officielle.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	88	Assurer la logistique: Alimentation du personnel, quarts de travail, personnel de support, équipements spéciaux.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	89	Planifier la réintégration des évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	90	Procéder au suivi des dépenses et à la gestion financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	91	Demander que la municipalité ou des personnes physiques ou morales sur son territoire soient admissibles à un programme d'aide financière.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	92	Soutenir les personnes sinistrées dans leur demande d'aide financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	93	Produire une évaluation des dommages aux biens publics et privés.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	94	Assurer un support juridique.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	95	Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et articles de revue spécialisée.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	96	Suivre le retour à la normale.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	98	Remettre aux instances régionales et gouvernementales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	99	Assister les autorités concernant certaines mesures à prendre.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEU R MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	100	Favoriser la concertation et la collaboration des différents intervenants.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEU R MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	101	Assurer les liens entre les organismes et la Direction générale de la sécurité civile.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEU R MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	102	Recueillir des renseignements pouvant servir à l'élaboration d'un éventuel programme d'aide financière. (Conseiller en sécurité civile)	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	MAIRE ET CONSEIL

Séisme			
Séquence		Tâches	Missions
			MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	ADMINISTRATION ET FINANCES

Vents violents, tornade, ouragan

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	2	Vérifier l'authenticité de l'alerte.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	5	Prévenir, contenir et éteindre les incendies.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	6	Contrôler la circulation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	8	Procéder au traitement et au transport des blessés.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	9	Avertir les hôpitaux du nombre et de l'état des blessés. Alerter le réseau de la santé et des services sociaux.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	10	Prévenir l'entraide des autres municipalités au besoin.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	11	Établir le périmètre de sécurité.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ

Vents violents, tornade, ouragan

Séquence	Tâches	Missions
		INCENDIE
<input type="checkbox"/>	15 Appliquer les mesures pour rendre les lieux sécuritaires (colmater, endiguer, déplacer, récupérer, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16 Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16 Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	17 Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	18 Établir un Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) et aménager les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	19 Coordonner et diriger les activités sur les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	20 Élaborer des stratégies d'intervention.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	22 Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	23 Aviser le bureau du coroner en cas de mortalité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	25 Coordonner le transport des morts.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET

Vents violents, tornade, ouragan			
Séquence		Tâches	Missions
			DES BIENS
<input type="checkbox"/>	29	Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	30	Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	31	Animer les réunions de breffages et de bilans.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	32	Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	33	Émettre certaines directives concernant les opérations.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	34	Valider l'information véhiculée.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	35	Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	36	Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	38	Déclarer l'état d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	39	Suivre l'évolution du sinistre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	40	Autoriser des dépenses.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	41	Soutenir le coordonnateur des mesures d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	42	Alerter les membres de l'OMSC requis au Centre de coordination et le Centre d'opération d'urgence gouvernemental (COG).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	43	Informers le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>		Ouvrir le centre de coordination et supporter le coordonnateur.	ADMINISTRATION

Vents violents, tornade, ouragan		
Séquence	Tâches	Missions
	44	ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	46 Assurer le fonctionnement du centre de presse (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	47 Fournir les services en technologies de l'information et des communications aux divers intervenants.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICES TECHNIQUES ET

Vents violents, tornade, ouragan		
Séquence	Tâches	Missions
		TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.
		TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.
		ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.
		SANTÉ
<input type="checkbox"/>	50	Tenir à jour le journal de bord et présenter les faits saillants.
		ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	51	Déterminer les voies d'accès, d'évacuation et de contournement.
		SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	52	Fournir l'expertise et l'équipement spécialisé pour contrer les effets du sinistre.
		SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	53	Vérification de dommages causés aux infrastructures publiques.
		SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	54	Réparer les dommages causés aux infrastructures publiques.
		SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	55	Préparer et installer les barricades et la signalisation.
		SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	56	Préparer le(s) centre(s) d'hébergement qui servira(ont) à enregistrer et à abriter les évacués. Le personnel affecté pendant les mesures d'urgence et leur famille immédiate doivent être sécurisés en priorité et localisés distinctement.
		SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	61	Maintenir/rétablir les services d'électricité.
		SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	63	Fournir l'éclairage d'urgence.
		SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	64	Coordonner l'évacuation.
		SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	64	Déterminer les priorités d'évacuation ou confinement.
		COORDONNATEUR DE SITE ET

Vents violents, tornade, ouragan			
Séquence	Tâches	Missions	
		RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE	
<input type="checkbox"/>	65	Coordonner l'évacuation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	67	Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte, automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	70	Informar la population des fermetures de routes et des voies de contournement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	74	Organiser le transport des sinistrés (les blessés sont à la charge de la mission Santé).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	76	Organiser le transport des animaux.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	77	Inscrire, héberger, alimenter, habiller, etc. les évacués.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	78	S'occuper des retrouvailles.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	79	Fournir aux sinistrés tout autre soutien logistique d'urgence ou financier.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	80	S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	81	Assurer le soutien psychosocial des évacués.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	82	Surveiller les secteurs évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	83	Établir un centre de presse et y maintenir un représentant.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	84	Préparer et produire un(des) point(s) de presse.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	85	Établir un centre de renseignement pour les évacués et la population.	COMMUNICATIONS

Vents violents, tornade, ouragan			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	86	Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents de façon à ce qu'il y ait qu'une source d'information officielle.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	88	Assurer la logistique: Alimentation du personnel, quarts de travail, personnel de support, équipements spéciaux.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	89	Planifier la réintégration des évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	90	Procéder au suivi des dépenses et à la gestion financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	91	Demander que la municipalité ou des personnes physiques ou morales sur son territoire soient admissibles à un programme d'aide financière.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	92	Soutenir les personnes sinistrées dans leur demande d'aide financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	93	Produire une évaluation des dommages aux biens publics et privés.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	94	Assurer un support juridique.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	95	Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et articles de revue spécialisée.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	96	Suivre le retour à la normale.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	97	Superviser l'analyse des causes et des effets du sinistre et s'assurer d'un suivi approprié.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	98	Remettre aux instances régionales et gouvernementales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	99	Assister les autorités concernant certaines mesures à prendre.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	100	Favoriser la concertation et la collaboration des différents intervenants.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	101	Assurer les liens entre les organismes et la Direction générale de la sécurité civile.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	102	Recueillir des renseignements pouvant servir à l'élaboration d'un éventuel programme d'aide financière. (Conseiller en sécurité civile)	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	MAIRE ET

Vents violents, tornade, ouragan

Séquence		Tâches	Missions
			CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	ADMINISTRATION ET FINANCES

Tempête de neige, verglas

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	2	Vérifier l'authenticité de l'alerte.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	5	Prévenir, contenir et éteindre les incendies.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	6	Contrôler la circulation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	8	Procéder au traitement et au transport des blessés.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	9	Avertir les hôpitaux du nombre et de l'état des blessés. Alerter le réseau de la santé et des services sociaux.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	10	Prévenir l'entraide des autres municipalités au besoin.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	11	Établir le périmètre de sécurité.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ

Tempête de neige, verglas			
Séquence		Tâches	Missions
			INCENDIE
<input type="checkbox"/>	15	Appliquer les mesures pour rendre les lieux sécuritaires (colmater, endiguer, déplacer, récupérer, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	17	Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	18	Établir un Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) et aménager les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	19	Coordonner et diriger les activités sur les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	20	Élaborer des stratégies d'intervention.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	22	Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	23	Aviser le bureau du coroner en cas de mortalité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	25	Coordonner le transport des morts.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET

Tempête de neige, verglas			
Séquence		Tâches	Missions
			DES BIENS
<input type="checkbox"/>	29	Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	30	Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	31	Animer les réunions de briefings et de bilans.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	32	Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	33	Émettre certaines directives concernant les opérations.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	34	Valider l'information véhiculée.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	35	Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	36	Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	38	Déclarer l'état d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	39	Suivre l'évolution du sinistre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	40	Autoriser des dépenses.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	41	Soutenir le coordonnateur des mesures d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	42	Alerter les membres de l'OMSC requis au Centre de coordination et le Centre d'opération d'urgence gouvernemental (COG).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	43	Informers le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>		Ouvrir le centre de coordination et supporter le coordonnateur.	ADMINISTRATION

Tempête de neige, verglas		
Séquence	Tâches	Missions
	44	ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	46 Assurer le fonctionnement du centre de presse (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	47 Fournir les services en technologies de l'information et des communications aux divers intervenants.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS

Tempête de neige, verglas			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	50	Tenir à jour le journal de bord et présenter les faits saillants.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	51	Déterminer les voies d'accès, d'évacuation et de contournement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	52	Fournir l'expertise et l'équipement spécialisé pour contrer les effets du sinistre.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	53	Vérification de dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	54	Réparer les dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	55	Préparer et installer les barricades et la signalisation.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	56	Préparer le(s) centre(s) d'hébergement qui servira(ont) à enregistrer et à abriter les évacués. Le personnel affecté pendant les mesures d'urgence et leur famille immédiate doivent être sécurisés en priorité et localisés distinctement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	61	Maintenir/rétablir les services d'électricité.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	63	Fournir l'éclairage d'urgence.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	64	Déterminer les priorités d'évacuation ou confinement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE

Tempête de neige, verglas			
Séquence		Tâches	Missions
			LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	65	Coordonner l'évacuation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	67	Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte, automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	70	Informar la population des fermetures de routes et des voies de contournement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	74	Organiser le transport des sinistrés (les blessés sont à la charge de la mission Santé).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	76	Organiser le transport des animaux.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	77	Inscrire, héberger, alimenter, habiller, etc. les évacués.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	78	S'occuper des retrouvailles.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	79	Fournir aux sinistrés tout autre soutien logistique d'urgence ou financier.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	80	S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	81	Assurer le soutien psychosocial des évacués.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	82	Surveiller les secteurs évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	83	Établir un centre de presse et y maintenir un représentant.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	84	Préparer et produire un(des) point(s) de presse.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	85	Établir un centre de renseignement pour les évacués et la population.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	86	Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents de façon à	COMMUNICATIONS

Tempête de neige, verglas		
Séquence	Tâches	Missions
	ce qu'il y ait qu'une source d'information officielle.	NS
<input type="checkbox"/>	88 Assurer la logistique: Alimentation du personnel, quarts de travail, personnel de support, équipements spéciaux.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	89 Planifier la réintégration des évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	90 Procéder au suivi des dépenses et à la gestion financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	91 Demander que la municipalité ou des personnes physiques ou morales sur son territoire soient admissibles à un programme d'aide financière.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	92 Soutenir les personnes sinistrées dans leur demande d'aide financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	93 Produire une évaluation des dommages aux biens publics et privés.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	94 Assurer un support juridique.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	95 Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et articles de revue spécialisée.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	96 Suivre le retour à la normale.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	97 Superviser l'analyse des causes et des effets du sinistre et s'assurer d'un suivi approprié.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	98 Remettre aux instances régionales et gouvernementales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	99 Assister les autorités concernant certaines mesures à prendre.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	100 Favoriser la concertation et la collaboration des différents intervenants.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	101 Assurer les liens entre les organismes et la Direction générale de la sécurité civile.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	102 Recueillir des renseignements pouvant servir à l'élaboration d'un éventuel programme d'aide financière. (Conseiller en sécurité civile)	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	MAIRE ET CONSEIL

Tempête de neige, verglas

Séquence	Tâches	Missions
		MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	103 Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	ADMINISTRATION ET FINANCES

Panne électrique

Panne électrique			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	2	Vérifier l'authenticité de l'alerte.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	2	Vérifier l'authenticité de l'alerte.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	6	Contrôler la circulation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	8	Procéder au traitement et au transport des blessés.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	10	Prévenir l'entraide des autres municipalités au besoin.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	11	Établir le périmètre de sécurité.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	15	Appliquer les mesures pour rendre les lieux sécuritaires (colmater, endiguer, déplacer, récupérer, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET

Panne électrique			
Séquence	Tâches	Missions	
		RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE	
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	17	Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	18	Établir un Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) et aménager les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	19	Coordonner et diriger les activités sur les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	20	Élaborer des stratégies d'intervention.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	22	Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	23	Aviser le bureau du coroner en cas de mortalité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	25	Coordonner le transport des morts.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	29	Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE

Panne électrique			
Séquence		Tâches	Missions
			SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	30	Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	31	Animer les réunions de breffages et de bilans.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	32	Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	33	Émettre certaines directives concernant les opérations.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	34	Valider l'information véhiculée.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	35	Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	36	Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	38	Déclarer l'état d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	39	Suivre l'évolution du sinistre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	40	Autoriser des dépenses.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	41	Soutenir le coordonnateur des mesures d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	42	Alerter les membres de l'OMSC requis au Centre de coordination et le Centre d'opération d'urgence gouvernemental (COG).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	43	Informers le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	44	Ouvrir le centre de coordination et supporter le coordonnateur.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	46	Assurer le fonctionnement du centre de presse (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Panne électrique		
Séquence	Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	47 Fournir les services en technologies de l'information et des communications aux divers intervenants.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Panne électrique			
Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	50	Tenir à jour le journal de bord et présenter les faits saillants.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	51	Déterminer les voies d'accès, d'évacuation et de contournement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	52	Fournir l'expertise et l'équipement spécialisé pour contrer les effets du sinistre.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	53	Vérification de dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	54	Réparer les dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	55	Préparer et installer les barricades et la signalisation.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	56	Préparer le(s) centre(s) d'hébergement qui servira(ont) à enregistrer et à abriter les évacués. Le personnel affecté pendant les mesures d'urgence et leur famille immédiate doivent être sécurisés en priorité et localisés distinctement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	61	Maintenir/rétablir les services d'électricité.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	63	Fournir l'éclairage d'urgence.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	64	Déterminer les priorités d'évacuation ou confinement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	65	Coordonner l'évacuation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	67	Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte, automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>		Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	COORDONNATEUR

Panne électrique			
Séquence	Tâches	Missions	
	68	R DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE	
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	70	Informar la population des fermetures de routes et des voies de contournement.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	74	Organiser le transport des sinistrés (les blessés sont à la charge de la mission Santé).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	76	Organiser le transport des animaux.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	77	Inscrire, héberger, alimenter, habiller,etc. les évacués.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	78	S'occuper des retrouvailles.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	79	Fournir aux sinistrés tout autre soutien logistique d'urgence ou financier.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	80	S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	81	Assurer le soutien psychosocial des évacués.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	82	Surveiller les secteurs évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	83	Établir un centre de presse et y maintenir un représentant.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	84	Préparer et produire un(des) point(s) de presse.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	85	Établir un centre de renseignement pour les évacués et la population.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	86	Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents de façon à ce qu'il y ait qu'une source d'information officielle.	COMMUNICATIO NS
<input type="checkbox"/>	88	Assurer la logistique: Alimentation du personnel, quarts de travail, personnel de support, équipements spéciaux.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	89	Planifier la réintégration des évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	90	Procéder au suivi des dépenses et à la gestion financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES

Panne électrique			
Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	91	Demander que la municipalité ou des personnes physiques ou morales sur son territoire soient admissibles à un programme d'aide financière.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	92	Soutenir les personnes sinistrées dans leur demande d'aide financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	93	Produire une évaluation des dommages aux biens publics et privés.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	94	Assurer un support juridique.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	95	Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et articles de revue spécialisée.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	96	Suivre le retour à la normale.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	97	Superviser l'analyse des causes et des effets du sinistre et s'assurer d'un suivi approprié.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	98	Remettre aux instances régionales et gouvernementales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	99	Assister les autorités concernant certaines mesures à prendre.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	100	Favoriser la concertation et la collaboration des différents intervenants.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	101	Assurer les liens entre les organismes et la Direction générale de la sécurité civile.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>		Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICE D'AIDE

Panne électrique			
Séquence		Tâches	Missions
	103		AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	ADMINISTRATION ET FINANCES

Feu de forêt et de broussailles

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	2	Vérifier l'authenticité de l'alerte.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	5	Prévenir, contenir et éteindre les incendies.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	6	Contrôler la circulation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	8	Procéder au traitement et au transport des blessés.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	9	Avertir les hôpitaux du nombre et de l'état des blessés. Alerter le réseau de la santé et des services sociaux.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	10	Prévenir l'entraide des autres municipalités au besoin.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	11	Établir le périmètre de sécurité.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	15	Appliquer les mesures pour rendre les lieux sécuritaires (colmater, endiguer, déplacer, récupérer, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET

Feu de forêt et de broussailles		
Séquence	Tâches	Missions
		RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16 Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16 Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	17 Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	18 Établir un Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) et aménager les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	19 Coordonner et diriger les activités sur les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	20 Élaborer des stratégies d'intervention.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	22 Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	23 Aviser le bureau du coroner en cas de mortalité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	25 Coordonner le transport des morts.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	29 Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE

Feu de forêt et de broussailles			
Séquence		Tâches	Missions
			SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	30	Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	31	Animer les réunions de breffages et de bilans.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	32	Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	33	Émettre certaines directives concernant les opérations.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	34	Valider l'information véhiculée.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	35	Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	36	Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	38	Déclarer l'état d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	39	Suivre l'évolution du sinistre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	40	Autoriser des dépenses.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	41	Soutenir le coordonnateur des mesures d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	42	Alerter les membres de l'OMSC requis au Centre de coordination et le Centre d'opération d'urgence gouvernemental (COG).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	43	Informers le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	44	Ouvrir le centre de coordination et supporter le coordonnateur.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	46	Assurer le fonctionnement du centre de presse (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Feu de forêt et de broussailles		
Séquence	Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	47 Fournir les services en technologies de l'information et des communications aux divers intervenants.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Feu de forêt et de broussailles			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	50	Tenir à jour le journal de bord et présenter les faits saillants.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	51	Déterminer les voies d'accès, d'évacuation et de contournement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	52	Fournir l'expertise et l'équipement spécialisé pour contrer les effets du sinistre.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	53	Vérification de dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	54	Réparer les dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	55	Préparer et installer les barricades et la signalisation.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	56	Préparer le(s) centre(s) d'hébergement qui servira(ont) à enregistrer et à abriter les évacués. Le personnel affecté pendant les mesures d'urgence et leur famille immédiate doivent être sécurisés en priorité et localisés distinctement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	61	Maintenir/rétablir les services d'électricité.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	63	Fournir l'éclairage d'urgence.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	64	Déterminer les priorités d'évacuation ou confinement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	65	Coordonner l'évacuation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>		Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte,	COMMUNICATIO

Feu de forêt et de broussailles			
Séquence	Tâches	Missions	
	67	automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias.	NS
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	70	Informers la population des fermetures de routes et des voies de contournement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	74	Organiser le transport des sinistrés (les blessés sont à la charge de la mission Santé).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	76	Organiser le transport des animaux.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	77	Inscrire, héberger, alimenter, habiller, etc. les évacués.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	78	S'occuper des retrouvailles.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	79	Fournir aux sinistrés tout autre soutien logistique d'urgence ou financier.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	80	S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	81	Assurer le soutien psychosocial des évacués.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	82	Surveiller les secteurs évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	83	Établir un centre de presse et y maintenir un représentant.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	84	Préparer et produire un(des) point(s) de presse.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	86	Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents de façon à ce qu'il y ait qu'une source d'information officielle.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	88	Assurer la logistique: Alimentation du personnel, quarts de travail, personnel de support, équipements spéciaux.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	89	Planifier la réintégration des évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	90	Procéder au suivi des dépenses et à la gestion financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES

Feu de forêt et de broussailles			
Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	91	Demander que la municipalité ou des personnes physiques ou morales sur son territoire soient admissibles à un programme d'aide financière.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	92	Soutenir les personnes sinistrées dans leur demande d'aide financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	93	Produire une évaluation des dommages aux biens publics et privés.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	94	Assurer un support juridique.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	95	Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et articles de revue spécialisée.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	96	Suivre le retour à la normale.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	97	Superviser l'analyse des causes et des effets du sinistre et s'assurer d'un suivi approprié.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	98	Remettre aux instances régionales et gouvernementales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	100	Favoriser la concertation et la collaboration des différents intervenants.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	101	Assurer les liens entre les organismes et la Direction générale de la sécurité civile.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	102	Recueillir des renseignements pouvant servir à l'élaboration d'un éventuel programme d'aide financière. (Conseiller en sécurité civile)	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Feu de forêt et de broussailles

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	ADMINISTRATION ET FINANCES

Épidémie, pandémie

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	2	Vérifier l'authenticité de l'alerte.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	7	Assurer la décontamination des lieux ou des personnes sinistrées.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	8	Procéder au traitement et au transport des blessés.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	9	Avertir les hôpitaux du nombre et de l'état des blessés. Alerter le réseau de la santé et des services sociaux.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	22	Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	23	Aviser le bureau du coroner en cas de mortalité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	25	Coordonner le transport des morts.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	29	Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	30	Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	31	Animer les réunions de breffages et de bilans.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE

Épidémie, pandémie			
Séquence		Tâches	Missions
			SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	32	Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	33	Émettre certaines directives concernant les opérations.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	34	Valider l'information véhiculée.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	35	Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	36	Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	38	Déclarer l'état d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	39	Suivre l'évolution du sinistre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	40	Autoriser des dépenses.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	41	Soutenir le coordonnateur des mesures d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	43	Informer le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	44	Ouvrir le centre de coordination et supporter le coordonnateur.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	46	Assurer le fonctionnement du centre de presse (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	47	Fournir les services en technologies de l'information et des communications aux divers intervenants.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE

Épidémie, pandémie			
Séquence		Tâches	Missions
			SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	50	Tenir à jour le journal de bord et présenter les faits saillants.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	56	Préparer le(s) centre(s) d'hébergement qui servira(ont) à enregistrer et à abriter les évacués. Le personnel affecté pendant les mesures d'urgence et leur famille immédiate doivent être sécurisés en priorité et localisés distinctement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS

Épidémie, pandémie			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	64	Déterminer les priorités d'évacuation ou confinement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	65	Coordonner l'évacuation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	67	Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte, automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	74	Organiser le transport des sinistrés (les blessés sont à la charge de la mission Santé).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	76	Organiser le transport des animaux.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	77	Inscrire, héberger, alimenter, habiller, etc. les évacués.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	78	S'occuper des retrouvailles.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	79	Fournir aux sinistrés tout autre soutien logistique d'urgence ou financier.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	80	S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	81	Assurer le soutien psychosocial des évacués.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	82	Surveiller les secteurs évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	83	Établir un centre de presse et y maintenir un représentant.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	84	Préparer et produire un(des) point(s) de presse.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	85	Établir un centre de renseignement pour les évacués et la population.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	86	Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents de façon à ce qu'il y ait qu'une source d'information officielle.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	88	Assurer la logistique: Alimentation du personnel, quarts de travail, personnel de support, équipements spéciaux.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	89	Planifier la réintégration des évacués.	SÉCURITÉ DES

Épidémie, pandémie			
Séquence		Tâches	Missions
			PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	95	Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et articles de revue spécialisée.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	96	Suivre le retour à la normale.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	98	Remettre aux instances régionales et gouvernementales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	99	Assister les autorités concernant certaines mesures à prendre.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	100	Favoriser la concertation et la collaboration des différents intervenants.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	101	Assurer les liens entre les organismes et la Direction générale de la sécurité civile.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	TECHNOLOGIE DE

Épidémie, pandémie

Séquence		Tâches	Missions
			L'INFORMATION

Vague de chaleur accablante

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	2	Vérifier l'authenticité de l'alerte.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	8	Procéder au traitement et au transport des blessés.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	9	Avertir les hôpitaux du nombre et de l'état des blessés. Alerter le réseau de la santé et des services sociaux.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	17	Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	18	Établir un Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) et aménager les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	19	Coordonner et diriger les activités sur les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	20	Élaborer des stratégies d'intervention.	COORDONNATEUR DE SITE ET

Vague de chaleur accablante			
Séquence	Tâches	Missions	
		RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE	
<input type="checkbox"/>	22	Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	23	Aviser le bureau du coroner en cas de mortalité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	25	Coordonner le transport des morts.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	29	Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	30	Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	31	Animer les réunions de breffages et de bilans.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	32	Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	33	Émettre certaines directives concernant les opérations.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	34	Valider l'information véhiculée.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	35	Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	36	Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	38	Déclarer l'état d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	39	Suivre l'évolution du sinistre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Vague de chaleur accablante

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	40	Autoriser des dépenses.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	41	Soutenir le coordonnateur des mesures d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	42	Alerter les membres de l'OMSC requis au Centre de coordination et le Centre d'opération d'urgence gouvernemental (COG).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	43	Informier le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	44	Ouvrir le centre de coordination et supporter le coordonnateur.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	46	Assurer le fonctionnement du centre de presse (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	47	Fournir les services en technologies de l'information et des communications aux divers intervenants.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	48	Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COMMUNICATIONS

Vague de chaleur accablante			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	50	Tenir à jour le journal de bord et présenter les faits saillants.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	52	Fournir l'expertise et l'équipement spécialisé pour contrer les effets du sinistre.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	56	Préparer le(s) centre(s) d'hébergement qui servira(ont) à enregistrer et à abriter les évacués. Le personnel affecté pendant les mesures d'urgence et leur famille immédiate doivent être sécurisés en priorité et localisés distinctement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	64	Déterminer les priorités d'évacuation ou confinement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	65	Coordonner l'évacuation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	67	Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte, automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Vague de chaleur accablante			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	74	Organiser le transport des sinistrés (les blessés sont à la charge de la mission Santé).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	76	Organiser le transport des animaux.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	77	Inscrire, héberger, alimenter, habiller, etc. les évacués.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	78	S'occuper des retrouvailles.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	79	Fournir aux sinistrés tout autre soutien logistique d'urgence ou financier.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	80	S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	81	Assurer le soutien psychosocial des évacués.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	82	Surveiller les secteurs évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	83	Établir un centre de presse et y maintenir un représentant.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	84	Préparer et produire un(des) point(s) de presse.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	85	Établir un centre de renseignement pour les évacués et la population.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	86	Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents de façon à ce qu'il y ait qu'une source d'information officielle.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	88	Assurer la logistique: Alimentation du personnel, quarts de travail, personnel de support, équipements spéciaux.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	95	Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et articles de revue spécialisée.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	96	Suivre le retour à la normale.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	98	Remettre aux instances régionales et gouvernementales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	99	Assister les autorités concernant certaines mesures à prendre.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Vague de chaleur accablante

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	100	Favoriser la concertation et la collaboration des différents intervenants.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	101	Assurer les liens entre les organismes et la Direction générale de la sécurité civile.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	ADMINISTRATION ET FINANCES

Coupure de voies de circulation majeures

Séquence		Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	1	Alerter les services d'urgence (police, ambulances, Urgence environnement, municipalités voisines, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	2	Vérifier l'authenticité de l'alerte.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	2	Vérifier l'authenticité de l'alerte.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	4	Porter secours aux personnes en détresse ou blessées.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	5	Prévenir, contenir et éteindre les incendies.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	6	Contrôler la circulation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	8	Procéder au traitement et au transport des blessés.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	10	Prévenir l'entraide des autres municipalités au besoin.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	11	Établir le périmètre de sécurité.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	15	Appliquer les mesures pour rendre les lieux sécuritaires (colmater, endiguer, déplacer, récupérer, etc.).	COORDONNATEUR DE SITE ET

Coupure de voies de circulation majeures			
Séquence	Tâches	Missions	
		RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE	
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	16	Analyser la situation et des impacts sur les infrastructures essentielles, les biens, les personnes et l'environnement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	17	Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	18	Établir un Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) et aménager les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	19	Coordonner et diriger les activités sur les lieux du sinistre.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	20	Élaborer des stratégies d'intervention.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	22	Évaluer la situation et informer le coordonnateur municipal de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	23	Aviser le bureau du coroner en cas de mortalité.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	25	Coordonner le transport des morts.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	29	Obtenir des experts une évaluation de la situation, des impacts sur les biens et les personnes et des recommandations d'intervention.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE

Coupure de voies de circulation majeures			
Séquence		Tâches	Missions
			SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	30	Évaluer la situation et mettre en oeuvre, en tout ou en partie, le plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	31	Animer les réunions de breffages et de bilans.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	32	Assurer les liens entre le coordonnateur régional de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et les ressources municipales.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	33	Émettre certaines directives concernant les opérations.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	34	Valider l'information véhiculée.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	35	Évaluer si les actions prises permettent d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	36	Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	38	Déclarer l'état d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	39	Suivre l'évolution du sinistre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	40	Autoriser des dépenses.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	41	Soutenir le coordonnateur des mesures d'urgence.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	42	Alerter les membres de l'OMSC requis au Centre de coordination et le Centre d'opération d'urgence gouvernemental (COG).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	43	Informers le maire de l'évolution du sinistre et de l'application du plan de sécurité civile.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	44	Ouvrir le centre de coordination et supporter le coordonnateur.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	46	Assurer le fonctionnement du centre de presse (équipements, projecteurs, téléphones, imprimantes, etc).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Coupure de voies de circulation majeures		
Séquence	Tâches	Missions
<input type="checkbox"/>	47 Fournir les services en technologies de l'information et des communications aux divers intervenants.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	48 Se rendre au centre de coordination d'urgence (tous les responsables de mission).	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	49 Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Coupure de voies de circulation majeures			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	49	Ouvrir un journal des opérations et compiler les actions et requêtes.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	50	Tenir à jour le journal de bord et présenter les faits saillants.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	51	Déterminer les voies d'accès, d'évacuation et de contournement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	52	Fournir l'expertise et l'équipement spécialisé pour contrer les effets du sinistre.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	53	Vérification de dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	54	Réparer les dommages causés aux infrastructures publiques.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	55	Préparer et installer les barricades et la signalisation.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	56	Préparer le(s) centre(s) d'hébergement qui servira(ont) à enregistrer et à abriter les évacués. Le personnel affecté pendant les mesures d'urgence et leur famille immédiate doivent être sécurisés en priorité et localisés distinctement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	61	Maintenir/rétablir les services d'électricité.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	63	Fournir l'éclairage d'urgence.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	64	Déterminer les priorités d'évacuation ou confinement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	65	Coordonner l'évacuation.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>		Alerter les citoyens à évacuer ou confiner (haut-parleurs, porte à porte,	COMMUNICATIO

Coupure de voies de circulation majeures			
Séquence	Tâches	Missions	
	67	automate d'appels). Émettre un communiqué aux médias.	NS
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	68	Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	70	Informar la population des fermetures de routes et des voies de contournement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	74	Organiser le transport des sinistrés (les blessés sont à la charge de la mission Santé).	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	76	Organiser le transport des animaux.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	77	Inscrire, héberger, alimenter, habiller,etc. les évacués.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	78	S'occuper des retrouvailles.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	79	Fournir aux sinistrés tout autre soutien logistique d'urgence ou financier.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	80	S'assurer que les moyens sont pris pour préserver l'intimité des personnes sinistrées ou de leurs proches si ces derniers ne souhaitent pas rencontrer les médias.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	81	Assurer le soutien psychosocial des évacués.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	82	Surveiller les secteurs évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	83	Établir un centre de presse et y maintenir un représentant.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	84	Préparer et produire un(des) point(s) de presse.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	85	Établir un centre de renseignement pour les évacués et la population.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	86	Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents de façon à ce qu'il y ait qu'une source d'information officielle.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	88	Assurer la logistique: Alimentation du personnel, quarts de travail, personnel de support, équipements spéciaux.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	89	Planifier la réintégration des évacués.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Coupure de voies de circulation majeures			
Séquence	Tâches	Missions	
<input type="checkbox"/>	90	Procéder au suivi des dépenses et à la gestion financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	91	Demander que la municipalité ou des personnes physiques ou morales sur son territoire soient admissibles à un programme d'aide financière.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	92	Soutenir les personnes sinistrées dans leur demande d'aide financière.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	93	Produire une évaluation des dommages aux biens publics et privés.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	94	Assurer un support juridique.	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	95	Recueillir l'information liée au sinistre : coupures de presse, émissions de radio ou de télévision et articles de revue spécialisée.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	96	Suivre le retour à la normale.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	97	Superviser l'analyse des causes et des effets du sinistre et s'assurer d'un suivi approprié.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	98	Remettre aux instances régionales et gouvernementales un rapport présentant une analyse des causes du sinistre, une évaluation de ses effets et une proposition de mesures préventives ou correctives à prendre.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	99	Assister les autorités concernant certaines mesures à prendre.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	100	Favoriser la concertation et la collaboration des différents intervenants.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	101	Assurer les liens entre les organismes et la Direction générale de la sécurité civile.(Conseiller en sécurité civile)	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	102	Recueillir des renseignements pouvant servir à l'élaboration d'un éventuel programme d'aide financière. (Conseiller en sécurité civile)	ADMINISTRATION ET FINANCES
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COMMUNICATIONS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE

Coupure de voies de circulation majeures

Séquence		Tâches	Missions
			LA SÉCURITÉ INCENDIE
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	SANTÉ
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
<input type="checkbox"/>	103	Fin des tâches d'intervention et rétablissement.	ADMINISTRATION ET FINANCES

6. Formation et exercices

Programme de formation et exercices

Afin de s'assurer que dans l'éventualité d'un sinistre, on puisse appliquer le plan municipal de sécurité civile, un programme de formation du personnel d'intervention est proposé.

But

Le but du programme est d'offrir aux personnes impliquées dans le plan municipal de sécurité civile un éventail de cours spécialisés et ceci autant au niveau des cadres que des intervenants.

Objectifs

- Former tous les employés impliqués au plan dans les disciplines d'urgence qui leur ont été assignées;
- Former la direction générale, l'administration et les directeurs de service en gestion de crise;
- Habilitier la direction générale, l'administration et les directeurs de service dans la gérance d'un centre de coordination et d'un site de sinistre et connaître l'interrelation entre les deux;
- Former dans leurs disciplines respectives tous les bénévoles ou groupes sociaux impliqués au plan municipal de sécurité civile.

Le programme de formation en mesures d'urgence et sécurité civile proviennent de différentes sources soit :

- d'un programme de formation donné par une école accréditée et approuvé par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP);
- d'un programme de formation donné par l'ENAP;
- du gouvernement fédéral par le biais d'institutions reconnues;
- d'organismes privés tel que la Croix-Rouge, l'ambulance Saint-Jean ou de consultants en mesures d'urgence et sécurité civile.

C'est à l'intérieur de cet éventail que le programme de formation a été structuré.

Ce programme se divise en deux sections:

- formation des cadres et des intervenants;

- exercices de simulation.

Choix des cours

L'organisation a la responsabilité du choix des candidats.

Exercices (simulations)

Afin de maintenir l'intérêt et d'accroître l'efficacité du personnel assigné au plan municipal de sécurité civile, des exercices de simulation seront tenus.

Calendrier des activités de formation

Titre et numéro du cours	Date	Nom du participant

Calendrier des activités et exercices de simulation en mesures d'urgence

Code: SP exercice simple sur papier
 ST exercice sur table
 ET exercice - *terrain*

Exercice de simulation	Date	Code	Intervenants impliqués

7. Organisation et ressources

COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Organisation : Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du St-Maurice

Adresse : 1210, Route Ducharme, St-Roch-de-Mékinac, G0X 2E0

Téléphone : 819-646-5200

Cellulaire : 819-697-6163

Télécopieur :

Autre:

Courriel : rivstm@tlb.sympatico.ca

Site Web : <https://www.rivstm.com>

ALAIN BEAUSEJOUR , COORDONNATEUR MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Adresse : 330, CHEMIN DE LA VALLÉE, Grande Piles, G0X 1H0

Résidence : (819) 646-5200

Cellulaire bureau : (819) 697-6163

Travail : (819) 538-1708

Cellulaire Perso. :

Télécopieur :

Pageette :

Adresse internet :

Courriel : abeausejour@groupeclr.com

STEVE DELISLE , CHEF DE DIVISION OPÉRATION

Adresse : 611, RUE LANDRY, SAINT-TITE, G0X 3H0

Résidence :

Cellulaire bureau : (819) 996-3335

Travail :

Cellulaire Perso. :

Télécopieur :

Pageette :

Adresse internet :

Courriel :

ALAIN LAMBERT , CHEF AUX OPÉRATIONS, PRÉVENTION ET FORMATION

Adresse : 471 , 4e avenue, Grande Piles, G0X 1H0

Résidence :	Cellulaire bureau : (819) 538-0735
Travail :	Cellulaire Perso. : (819) 371-0598
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

FABRICE BRIERE , CAPITAINE CASERNE 8,9 ET 10	
Adresse : 294 , ch St-Joseph, Trois-Rives, G0X 2C0	
Résidence :	Cellulaire bureau : (819) 646-5147
Travail : (418) 365-7973	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

COORDONNATEUR DE SITE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Organisation : Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du St-Maurice	
Adresse : 1210, Route Ducharme, St-Roch-de-Mékinac, G0X 2E0	
Téléphone : 819-646-5200	Cellulaire : 819-697-6163
Télécopieur :	Autre:
Courriel : rivstm@tlb.sympatico.ca	
Site Web : https://www.rivstm.com	

ALAIN BEAUSEJOUR , COORDONNATEUR MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE	
Adresse : 330, CHEMIN DE LA VALLÉE, Grande Piles, G0X 1H0	
Résidence : (819) 646-5200	Cellulaire bureau : (819) 697-6163
Travail : (819) 538-1708	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel : abeausejour@groupeclr.com	

STEVE DELISLE , CHEF DE DIVISION OPÉRATION	
Adresse : 611, RUE LANDRY, SAINT-TITE, G0X 3H0	
Résidence :	Cellulaire bureau : (819) 996-3335
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

ALAIN LAMBERT , CHEF AUX OPÉRATIONS, PRÉVENTION ET FORMATION	
Adresse : 471 , 4e avenue, Grande Piles, G0X 1H0	

Résidence :	Cellulaire bureau : (819) 538-0735
Travail :	Cellulaire Perso. : (819) 371-0598
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

FABRICE BRIERE , CAPITAINE CASERNE 8,9 ET 10	
Adresse : 294 , ch St-Joseph, Trois-Rives, G0X 2C0	
Résidence :	Cellulaire bureau : (819) 646-5147
Travail : (418) 365-7973	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

COMMUNICATIONS

Organisation : CENTRALE 9-1-1 CLR	
Adresse : 1993, AVENUE CHAMPLAIN, SHAWINIGAN, G9N 2L0	
Téléphone : 819-538-8893	Cellulaire : 819-852-3225
Télécopieur :	Autre:
Courriel : clacombe@groupeclr.com	
Site Web :	

CLOÉ LACOMBE , COORDONNATRICE	
Adresse : 1993, AVENUE CHAMPLAIN, SHAWINIGAN, G9N 2L3	
Résidence :	Cellulaire bureau : (819) 852-3225
Travail : (819) 377-6266 - Ext. : 2210	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	clacombe@groupeclr.com

SERVICES AUX SINISTRÉS

Organisation : CROIX-ROUGE CANADIENNE	
Adresse : 325, RUE DE LA CROIX ROUGE, QUÉBEC, G1K 2L4	
Téléphone : (418) 648-9066	Cellulaire :
Télécopieur :	Autre:
Courriel :	
Site Web : https://www.croixrouge.ca/	

Thomas Blier-Tremblay	
Adresse :	
Résidence :	Cellulaire bureau :
Travail : (418) 648-9068 - Ext. : 6485313	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	thomas.blier-tremblay@croixrouge.ca

Alexandre Paquin	
Adresse :	
Résidence :	Cellulaire bureau :
Travail : (418) 254-6421	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	alexandre.paquin@croixrouge.ca

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Organisation : RÉGIE INCENDIE CENTRE MÉKINAC	
Adresse : 540, RUE NOTRE-DAME, SAINT-TITE, ST-TITE, GOX 3M0	
Téléphone : 418-365-1866	Cellulaire :
Télécopieur :	Autre:
Courriel :info@incemdiemekinac.com	
Site Web :https://www.	

DANIEL ISABELLE , DIRECTEUR	
Adresse : 540, RUE NOTRE-DAME, SAINT-TITE, GOX 3H0	
Résidence : (819) 695-2256	Cellulaire bureau :
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	directeur@incendiemekinac.com

Organisation : SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE LA TUQUE	
Adresse : 1060, BOULEVARD DUCHARME, LA TUQUE, G9X 3C4	
Téléphone : 819-523-9797	Cellulaire :
Télécopieur : 819-523-9525	Autre:
Courriel :incendie@ville.latuque.qc.ca	
Site Web :https://www.ville.latuque.qc.ca	

ANDRÉ VÉZINA , DIRECTEUR	
Adresse : 1060, BOUL DUCHARME, G9X 3C4	
Résidence :	Cellulaire bureau : (819) 676-6195

Travail : (819) 523-9797	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel : avezina@ville.latuque.qc.ca	

Organisation : SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE VILLE DE SHAWINIGAN	
Adresse : 785, 7e avenue, GRAND-MÈRE, G9t 2B7	
Téléphone : 819-536-7200 (3230)	Cellulaire : 819-534-2152
Télécopieur :	Autre:
Courriel : incendie@shawinigan.ca	
Site Web : https://www.shawinigan.ca	

JEAN-PHILIPPE LEBLANC , DIRECTEUR (INTÉRIM)	
Adresse : 785, 7E AVENUE, SHAWINIGAN, G9T 2B7	
Résidence : (819) 536-7200	Cellulaire bureau : (819) 719-3230
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel : jpleblanc@shawinigan.ca	

Organisation : SÛRETÉ DU QUÉBEC	
Adresse : 623, ROUTE 153, SAINT-TITE, G0X 3H0	
Téléphone : 418-365-4365	Cellulaire :
Télécopieur : 418-365-3748	Autre:
Courriel : poste.mrc.mekinac@surete.qc.ca	
Site Web : https://www.surete.qc.ca	

JEAN-SÉBASTIEN BRODEUR
Adresse : 626, RTE 153, SAINT-TITE, 0X 3H0

Résidence :	Cellulaire bureau :
Travail : (418) 365-4265	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Organisation : CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDES-PILES, DIRECTION GÉNÉRALE ET EMPLOYÉS

Adresse : 630, 4E AVE , GRANDES-PILES, GOX 1H0

Téléphone : 819-538-9708

Cellulaire :

Télécopieur : 819-538-6947

Autre:

Courriel : info@grandespiles.qc.ca

Site Web : <https://www.greandespiles.com>

STÉPHANE GOULET , DIRECTEUR GÉNÉRAL DE GRANDES-PILES

Adresse : 630, 4E AVENUE, Trois-Rives, GOX 1H0

Résidence :

Cellulaire bureau : (819) 244-0518

Travail : (819) 538-9708

Cellulaire Perso. :

Télécopieur :

Pageette :

Adresse internet :

Courriel : dg@grandespiles.qc.ca

CAROLINE CLÉMENT , MAIRESSE DE GRANDES-PILES

Adresse : 212, CHEMIN DE LA VALLÉE, Grande Piles, GOX 1H0

Résidence :

Cellulaire bureau : (819) 531-7325

Travail : (819) 538-9708

Cellulaire Perso. :

Télécopieur :

Pageette :

Adresse internet :

Courriel : caroline.clement@grandespiles.qc.ca

MARTINE MULLER , CONSEILLER MUNICIPALE

Adresse : 651, 4E AVENUE, Grande Piles, GOX 1H0

Résidence :	Cellulaire bureau :
Travail : (819) 533-5385	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel : martine.muller@grandespiles.qc.ca	

JACQUES LEMAY , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 253, CHEMIN DE FLORENCE, Grande Piles, G0X 1H0	
Résidence :	Cellulaire bureau : (819) 379-5558
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel : jacques.lemay@grandespiles.qc.ca	

MICHEL SESENA , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 720, 4E AVENUE, Grande Piles, G0X 1H0	
Résidence : (819) 538-5766	Cellulaire bureau :
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel : michel.sesena@grandespiles.qc.ca	

FRÉDÉRIC HARNOIS , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 100, RUE DU BOISÉ, Grande Piles, G0X 1H0	
Résidence : (819) 533-3668	Cellulaire bureau : (819) 536-8844
Travail : (819) 537-3734	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel : fred.harnois@grandespiles.qc.ca	

JEAN-CLAUDE COYDON , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 701, 4E AVENUE, Grande Piles, G0X 1H0	
Résidence :	Cellulaire bureau : (819) 531-9615
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel : jc.coydon@grandespiles.qc.ca	

DORIANE TOUTANT-DEMERS , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 410, CHEMIN DE LA VALLÉE, Grande Piles, G0X 1H0	
Résidence : (819) 719-2547	Cellulaire bureau : (819) 533-2737
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel : doriane.demerstoutant@grandespiles.qc.ca	

JOLYANE TELLIER , RESPONSABLE DES COMMUNICATION EN MÉDIA SOCIAUX ET EN GESTION D'URGENCE	
Adresse : 840, 4 E AVENUE, Grande Piles, G0X 1H0	
Résidence : (819) 531-7863	Cellulaire bureau : (819) 531-7863
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel : jolyane.tellier@grandespiles.qc.ca	

PIERRETTE FONTAINE , ADJOINTE ADMINISTRATIVE	
Adresse : 175, CHEMIN DE LA VALLÉE, Grande Piles, G0X 1H0	
Résidence :	Cellulaire bureau :
Travail : (819) 538-9708	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	

Courriel :	info@grandespiles.qc.ca
-------------------	-------------------------

ALAIN PAQUETTE , INSPECTEUR MUNICIPALE

Adresse : 175, CHEMIN DE LA VALLÉE, Grande Piles, G0X 1H0
--

Résidence :	Cellulaire bureau : (819) 247-3455
--------------------	---

Travail : (819) 538-9708	Cellulaire Perso. :
---------------------------------	----------------------------

Télécopieur :	Pageette :
----------------------	-------------------

Adresse internet :

Courriel :	alain.paquette@grandespiles.qc.ca
-------------------	-----------------------------------

LAURENCE-GABRIEL BOUCHER-DANDURAND

Adresse : 911, 5E AVENUE, Grande Piles, G0X 1H0
--

Résidence : (819) -	Cellulaire bureau : (819) 698-5781
----------------------------	---

Travail : (819) 538-9708	Cellulaire Perso. :
---------------------------------	----------------------------

Télécopieur :	Pageette :
----------------------	-------------------

Adresse internet :

Courriel :

ROBERT TREMBLAY , EMPLOYÉ MUNICIPALE

Adresse : 690, 5e avenue, Grande Piles, G0X 1H0
--

Résidence :	Cellulaire bureau :
--------------------	----------------------------

Travail :	Cellulaire Perso. : (819) 529-1539
------------------	---

Télécopieur :	Pageette :
----------------------	-------------------

Adresse internet :

Courriel :

ALAIN LARRIVÉE

Adresse : 604, 4E AVENUE, Grande Piles, G0X 1H0
--

Résidence :	Cellulaire bureau :
--------------------	----------------------------

Travail :	Cellulaire Perso. : (819) 247-0830
------------------	---

Télécopieur :	Page tte :
Adresse internet :	
Courriel :	

Organisation : CONSEIL MUNICIPAL DE ST-ROCH-DE-MÉKINAC, DIRECTION GÉNÉRALE ET EMPLOYÉS	
Adresse : 1216, RUE PRINCIPALE,, SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC, G0X 2E0	
Téléphone : 819-646-5635	Cellulaire :
Télécopieur : 819-646-5010	Autre:
Courriel : st-roch@regionmehinac.com	
Site Web : https://www.strochdemekinac.com	

RITA DUFRESNE , MAIRESSE	
Adresse : 1045, CHEMIN VAL-MÉKINAC, St-Rock de Mékinac, G0X 2E0	
Résidence : (819) 377-3457	Cellulaire bureau :
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Page tte :
Adresse internet :	
Courriel : maire.st-roch-de-mekinac@regionmekinac.com	

MARLÈNE DOUCET , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 1500, ROUTE DUCHARME, St-Rock de Mékinac, G0X 2E0	
Résidence : (819) 646-5824	Cellulaire bureau :
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Page tte :
Adresse internet :	
Courriel :	

LUCIE GEOFFRION , CONSEILLER MUNICIPALE
--

Adresse : 1650, ROUTE DUCHARME, St-Rock de Mékinac, G0X 2E0	
Résidence :	Cellulaire bureau : (514) 929-1674
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

CÉCILE BERGERON-DESCHÊNES , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 1495 Chemin Val-Mékinac, St-Rock de Mékinac, G0X 2E0	
Résidence : (819) 646-9047	Cellulaire bureau :
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

ÉMILIE DOUCET , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 1180, RUE PRINCIPALE, TROIS-RIVIÈRES, G8Y 5C5	
Résidence : (819) 646-5007	Cellulaire bureau : (418) 507-6110
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

ÉRIC BEAUCHAMP , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 799, RUE MONGRAIN, St-Rock de Mékinac, G0X 2E0	
Résidence :	Cellulaire bureau : (819) 696-1471
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

GAETAN BEAUCHESNE , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 1381, RUE PRINCIPALE, St-Rock de Mékinac, G0X 2E0	
Résidence : (819) 646-5434	Cellulaire bureau :
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

PIERRE BEAUSÉJOUR , DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC	
Adresse : 431, 215E RUE, SHAWINIGAN, G9T 6Y4	
Résidence :	Cellulaire bureau : (819) 531-0034
Travail : (819) 646-5635 - Ext. : POS 132	Cellulaire Perso. : (819) 247-8383
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	direction.str@regionmekinac.com

FRANCE JOURDAIN	
Adresse : 431, 215E RUE, SHAWINIGAN, G9T 6Y4	
Résidence : (819) 729-1455	Cellulaire bureau : (819) 247-2605
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	admin.st-roch@regionmekinac.com

VÉRONIQUE BARIL , INSPECTEUR	
Adresse : 1216, ROUTE DUCHARME, St-Rock de Mékinac, G0X 2E0	
Résidence :	Cellulaire bureau : (418) 365-8004
Travail : (819) 646-5635 - Ext. : POS 130	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	

Courriel : inspecteurst-roch@regionmekinac.com

RENÉE LAVIGNE , ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Adresse : 1421, rue Principale, St-Rock de Mékinac, G0X 2E0

Résidence : **Cellulaire bureau :** (418) 448-6429

Travail : **Cellulaire Perso. :**

Télécopieur : **Pageette :**

Adresse internet :

Courriel : st-roch@regionmekinac.com

ÉRIC SÉNÉCAL , EMPLOYÉ MUNICIPALE

Adresse : 313, chemin de la rivière, Trois-Rives, G0X 2C0

Résidence : (819) 646-5107 **Cellulaire bureau :**

Travail : **Cellulaire Perso. :**

Télécopieur : **Pageette :**

Adresse internet :

Courriel :

DANIEL TANGUAY , ENTRETIEN MÉNAGÉ

Adresse : 1271, route Ducharme, St-Rock de Mékinac, G0X 2E0

Résidence : **Cellulaire bureau :** (514) 575-5235

Travail : **Cellulaire Perso. :**

Télécopieur : **Pageette :**

Adresse internet :

Courriel :

Organisation : CONSEIL MUNICIPAL DE TROIS-RIVE, DIRECTION GÉNÉRALE ET EMPLOYÉS

Adresse : 258, CHEMIN ST-JOSEPH, TROIS-RIVES, G0X 2C0

Téléphone : 819-646-5686	Cellulaire :
Télécopieur : 819-646-5688	Autre :
Courriel :trois-rives@regionmekinac.com	
Site Web :https://www.trois-rives.com	

LISE ROY GUILLEMETTE , MAIRESSE	
Adresse : 54, CHEMIN DU LAC MÉKINAC, Trois-Rives, G0X 2C0	
Résidence : (819) 646-5445	Cellulaire bureau : (418) 507-0342
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Page tte :
Adresse internet :	
Courriel : maire.trois-rives@regionmekinac.com	

MICHEL BOUCHER , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 3870, ROUTE 155, Trois-Rives, G0X 2C0	
Résidence : (819) 646-5151	Cellulaire bureau :
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Page tte :
Adresse internet :	
Courriel :	

DIANE MOODY , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 430, CHEMIN LEJEUNE, Trois-Rives, G0X 2C0	
Résidence : (819) 646-5801	Cellulaire bureau :
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Page tte :
Adresse internet :	
Courriel :	

ÉRIC ROBERGE , CONSEILLER MUNICIPALE

Adresse : 930, CHEMIN SAINT-JOSEPH, Trois-Rives, G0X 2C0	
Résidence :	Cellulaire bureau : (819) 448-0753
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

RÉJEAN LAHAIE , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 18, CHEMIN MARCIL, Trois-Rives, G0X 2C0	
Résidence : (819) 646-5316	Cellulaire bureau :
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

SYLVIE BROUILLETTE-ÉTHIER , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 6, CHEMIN DES BOULEAUX, Trois-Rives, G0X 2C0	
Résidence : (819) 646-5284	Cellulaire bureau : (819) 531-2467
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

ÉRIC SÉNÉCAL , CONSEILLER MUNICIPALE	
Adresse : 313, CHEMIN DE LA RIVIÈRE, Trois-Rives, G0X 2C0	
Résidence : (819) 646-5107	Cellulaire bureau :
Travail :	Cellulaire Perso. :
Télécopieur :	Pageette :
Adresse internet :	
Courriel :	

CATHERINE BAMBER , DIRECTRICE GÉNÉRALE DE TROIS-RIVES**Adresse :** 494, CHEMIN DU LAC MÉKINAC, Trois-Rives, G0X 2C0**Résidence :** (919) 646-9077**Cellulaire bureau :****Travail :** (819) 646-5686**Cellulaire Perso. :** (450) 463-1997**Télécopieur :****Pageette :****Adresse internet :****Courriel :** trois-rives@regionmekinac.com**MÉLANIE DOUCET , ADJOINTE ADMINISTRATIVE****Adresse :** 417, CHEMIN SAINT-JOSEPH, Trois-Rives, G0X 2C0**Résidence :****Cellulaire bureau :****Travail :** (819) 646-5686**Cellulaire Perso. :** (819) 680-2143**Télécopieur :****Pageette :****Adresse internet :****Courriel :** admin.troisrives@regionmekinac.com**JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU , INSPECTEUR MUNICIPALE****Adresse :** 1375, Route Ducharme, St-Rock de Mékinac, G0X 2E0**Résidence :****Cellulaire bureau :** (514) 207-1623**Travail :** (819) 646-5686**Cellulaire Perso. :****Télécopieur :****Pageette :****Adresse internet :****Courriel :** inspecteur-trv@regionmekinac.com

8. Annexes

8.1 Formulaires



PARTICULIERS

- MESURES PRÉVENTIVES TEMPORAIRES
- DOMMAGES AUX BIENS MEUBLES
- DOMMAGES À LA RÉSIDENCE PRINCIPALE ET AU CHEMIN D'ACCÈS
- FRAIS D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le 17 décembre 2003, le Conseil des ministres du gouvernement du Québec a adopté le décret n° 1383-2003 établissant trois programmes généraux d'aide financière, dont le Programme général d'aide financière lors de sinistres.

Ce programme vise notamment à aider financièrement les particuliers qui ont subi des préjudices et dont la résidence principale se trouve dans une municipalité désignée par le ministre de la Sécurité publique. On entend par résidence principale le lieu où un particulier effectue l'ensemble de ses activités quotidiennes sur une base annuelle (par exemple : un logement, une maison unifamiliale, un duplex, une maison en rangée ou un condominium). Lors d'un sinistre, le ministre met en œuvre le programme par un arrêté qui est publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

Pour faire une réclamation dans le cadre de ce programme :

- ▶ Remplir chacune des sections du formulaire de réclamation
- ▶ Lire attentivement les sections 4 Conditions et 5 Consentement du sinistré, puis signer et dater aux endroits prévus
- ▶ Expédier le formulaire de réclamation et tous les documents demandés (voir la section Documents à joindre à la réclamation ci-dessous)

Par courrier : Service de l'assistance financière
Ministère de la Sécurité publique
1150, Grande Allée Ouest, RC.100
Québec (Québec) G1S 4Z1

Téléphone : 418 643-AIDE (2433) pour la région de Québec
1 888 643-AIDE (2433) pour l'extérieur

Par télécopieur : 418 643-1941

Le formulaire de réclamation doit être expédié **au plus tard trois mois** suivant la date de publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'arrêté du ministre qui désigne la municipalité. Pour vérifier cette date, consulter le site à l'adresse www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca, plus précisément la liste des publications sous la rubrique *Gazette officielle*, Partie 2 - Lois et règlements.

DOCUMENTS À JOINDRE À LA RÉCLAMATION

Les documents suivants sont nécessaires au traitement de la réclamation :

- ▶ Une preuve de l'adresse de résidence des occupants permanents **en vigueur au moment du sinistre** (par exemple : permis de conduire, bulletin scolaire, avis de cotisation de Revenu Québec ou tout autre document provenant du gouvernement du Québec)
- ▶ Une photocopie de l'avis d'évaluation municipale de la résidence **en vigueur au moment du sinistre**, si le particulier est propriétaire, ou une photocopie du bail **en vigueur au moment du sinistre**, s'il est locataire
- ▶ Une photocopie de la police d'assurance habitation **en vigueur au moment du sinistre, incluant les avenants et les exclusions**. En l'absence d'une telle assurance, fournir une déclaration signée par un commissaire à l'assermentation
- ▶ Une photocopie de la lettre de refus des assurances, qui précise la cause du sinistre et qui indique que l'assuré ne possédait pas l'avenant Dégâts des eaux
- ▶ Une preuve d'évacuation, si le sinistré réclame pour des frais d'hébergement temporaire (par exemple : l'avis d'évacuation émis par la Municipalité)
- ▶ Des factures, des pièces justificatives
- ▶ Des photographies et des vidéos, si possible

MESURES PRÉVENTIVES TEMPORAIRES

Le particulier, **locataire ou propriétaire**, peut obtenir une aide financière pour des mesures préventives temporaires urgentes qu'il a prises pour préserver ses biens essentiels lors du sinistre ou de son imminence. L'aide financière est égale au montant des préjudices admissibles, sans dépasser 1 000 \$.

À titre d'exemple, les dépenses pouvant être admissibles sont la surélévation des meubles, le placardage des ouvertures, l'installation de sacs de sable le long d'un cours d'eau, etc. La liste est donnée à l'appendice A du programme.

DOMMAGES AUX BIENS MEUBLES

Selon les conditions du programme, une aide financière peut être accordée à un particulier, **locataire ou propriétaire**, pour les dommages causés à ses biens meubles essentiels qui se trouvent dans sa résidence principale au moment du sinistre. Sont considérés essentiels les biens meubles énumérés à l'appendice B du programme et à l'annexe A du formulaire de réclamation.

Le programme détermine les biens admissibles à un dédommagement qui répondent aux besoins essentiels :

- ▶ Les appareils électroménagers, le mobilier et les articles de cuisine
- ▶ Le mobilier de salon, le téléviseur et le meuble pour téléviseur
- ▶ Le mobilier dans chaque chambre à coucher occupée en permanence
- ▶ La laveuse et la sècheuse

Le montant de l'aide octroyée pour les biens meubles essentiels est déterminé selon le coût le moins élevé parmi les suivants :

- ▶ Le coût de la réparation du bien
- ▶ Le coût de remplacement du bien par un bien de qualité équivalente
- ▶ La valeur maximale de ce bien prévue au programme

L'aide financière accordée pour les biens meubles est égale au montant des préjudices admissibles, tels qu'ils ont été évalués par le ministre, qui excède un montant de 100 \$.

DOMMAGES À LA RÉSIDENCE PRINCIPALE ET AU CHEMIN D'ACCÈS

Le programme permet au **propriétaire** de la résidence principale de réclamer les frais occasionnés pour la réparation de ses biens immeubles essentiels endommagés lors du sinistre. Les travaux d'urgence ainsi que les dommages aux composantes des pièces essentielles et à d'autres composantes qui figurent à l'appendice C du programme sont admissibles.

Travaux d'urgence

Les travaux d'urgence admissibles sont notamment le pompage de l'eau, la désinfection, l'extermination, la décontamination, la démolition, la disposition des débris, le nettoyage et l'utilisation de produits nettoyants, la location d'équipements. Les coûts reliés aux heures travaillées par les sinistrés ou par l'entrepreneur ayant effectué les réparations et le nettoyage des lieux sont admissibles, jusqu'aux taux maximums établis par le ministère de la Sécurité publique (MSP).

Composantes

Les composantes admissibles sont notamment les fondations, les murs extérieurs, les toitures, les galeries, les ouvertures, l'isolation, l'électricité, la plomberie, les planchers, les murs intérieurs des pièces essentielles, les armoires des pièces essentielles, les escaliers intérieurs, les systèmes de chauffage et de ventilation. Les pièces essentielles sont une cuisine, un salon, une salle de bain, ainsi que les chambres occupées en permanence par les membres de la famille.

Divers équipements peuvent aussi être admissibles : les pompes et les puits de captation, les fosses septiques, les champs d'évacuation, les systèmes d'approvisionnement en eau potable, les systèmes de filtration et de traitement d'eau potable, les réservoirs à eau chaude et les équipements pour personnes handicapées.

Le montant de l'aide octroyée pour la réparation des composantes de l'immeuble est déterminé selon le moindre du coût de réparation des composantes ou l'évaluation municipale du bâtiment avant désuétude économique.

Dommages au chemin d'accès

Une aide financière peut être accordée à un particulier pour les dommages causés au chemin d'accès essentiel, dont il est **propriétaire**, menant à sa résidence principale. Le montant des préjudices admissibles équivaut aux coûts des travaux nécessaires, tels qu'ils ont été évalués par le ministre, afin de permettre un accès minimal et sécuritaire à la résidence.

Le montant de l'aide financière accordée **au propriétaire** d'une résidence principale pour les dommages à sa résidence et à son chemin d'accès essentiel est égal à 80 % de la portion des préjudices admissibles qui excède un montant de 500 \$. L'aide financière totale accordée au propriétaire ne peut excéder 100 000 \$.

DÉPENSES ET BIENS NON ADMISSIBLES

Le programme n'est pas applicable aux dommages :

- ▶ À une résidence secondaire, à un bâtiment utilisé à des fins récréatives
- ▶ À des dépendances, à une remise, à un abri d'auto et à un garage qui ne sont pas rattachés au bâtiment principal
- ▶ Au terrain et à son aménagement, aux clôtures, à une piscine, à une automobile et à un véhicule récréatif

Certains biens ne sont pas considérés essentiels et ne peuvent donc faire l'objet d'une réclamation, tels les bijoux, les objets d'art, les antiquités, les appareils de climatisation et les articles de sport et de loisir.

D'autres préjudices sont exclus du programme :

- ▶ Les dommages à un bien assuré ou assurable
- ▶ La franchise d'une assurance et l'excédent des limites de cette assurance
- ▶ La perte de revenu
- ▶ La perte de valeur marchande d'un bien
- ▶ Les travaux de reprofilage, de redressement et de stabilisation des berges d'un cours d'eau
- ▶ La perte d'animaux et les frais résultant d'une maladie ou d'une blessure subie par un animal
- ▶ Les dommages dont un sinistré est responsable
- ▶ Les mesures ou les travaux qui ne sont pas conformes aux lois et aux règlements en vigueur

FRAIS D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Une aide financière peut être accordée à un particulier, **locataire ou propriétaire**, qui a dû évacuer sa résidence principale à des fins de sécurité publique. Le montant de l'aide financière est égal à 20 \$/jour pour la première personne évacuée et à 10 \$/jour par personne additionnelle dans la famille, et ce, du 4^e au 100^e jour d'évacuation. Exceptionnellement, si la sécurité publique l'exige, le ministre peut modifier la période d'admissibilité.

Voici un exemple du calcul de l'aide financière à laquelle aurait droit une famille de 4 personnes qui a dû évacuer sa maison le 4 avril 2006 et qui n'a pu la réintégrer que le 16 avril 2006.

Jours d'évacuation : du 4 au 16 avril 2006 inclusivement	13 jours
Moins période de carence	3 jours
Jours d'évacuation payables	10 jours
Multiplié par 20 \$/jour pour la 1 ^{re} personne évacuée : 20 \$ x 10 jours x 1 personne	200 \$
10 \$/jour par personne additionnelle : 10 \$ x 10 jours x 3 personnes	+ 300 \$
Frais d'hébergement temporaire payés	= 500 \$

TRAITEMENT DE LA RÉCLAMATION

L'envoi au sinistré d'une confirmation de l'ouverture du dossier suit la réception de sa réclamation; y sont inscrits le numéro de son dossier et le nom de l'analyste responsable de son dossier. Il est recommandé au sinistré d'inscrire ce numéro sur tout document transmis au Service de l'assistance financière (SAF).

Par la suite, des échanges ont lieu entre l'analyste et le sinistré afin de constater les dommages et d'en consigner l'ampleur par écrit. Selon la gravité de ceux-ci, le SAF pourra envoyer un expert en évaluation de dommages sur les lieux.

Sur la base des rapports de l'analyste, le SAF peut verser une avance, n'excédant pas 50 % des dépenses admissibles établies selon le programme, pour faciliter le début des travaux de réparation et remplacer les biens essentiels endommagés lors du sinistre. Le sinistré dispose de douze mois suivant l'avis écrit établissant les préjudices jugés admissibles pour réparer ou remplacer ses biens essentiels.

Le SAF complète le versement de l'aide financière lorsque les travaux de réparation admissibles et le remplacement des biens essentiels sont faits. Pour obtenir cette autre tranche d'aide, le sinistré doit présenter les factures démontrant la réalisation des travaux et l'utilisation de l'aide financière pour les fins auxquelles elle a été versée.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Certains renseignements personnels seront demandés lors du traitement de la réclamation, afin de permettre d'établir la résidence principale d'un particulier et de l'identifier lorsqu'il communiquera avec le SAF :

- ▶ Seulement l'information nécessaire au traitement du dossier sera recueillie
- ▶ Seules les personnes qui ont besoin de cette information dans l'exercice de leurs fonctions y auront accès
- ▶ Les exigences sévères qui limitent et encadrent la communication de ces renseignements sont respectées
- ▶ Un souci constant de préserver l'intégrité et la confidentialité de cette information jusqu'à sa destruction ou son archivage, selon le cas, est maintenu chez le personnel du SAF

C'est pour cette raison que le SAF demande au sinistré de joindre uniquement les documents demandés. Celui-ci doit s'assurer de masquer les renseignements personnels non essentiels au traitement du dossier.

RECOURS POSSIBLE

Tout sinistré visé par une décision portant sur l'admissibilité au programme, sur le montant de l'aide accordée ou sur une répétition de l'indu peut par écrit, dans les deux mois de la date où on l'a avisé, en demander la révision. Ce délai ne pourra être prolongé que si le sinistré démontre qu'il a été dans l'impossibilité de s'y conformer. La demande de révision doit être faite par écrit au SAF.

TRAITEMENT DES PLAINTES

Toute personne peut formuler ses plaintes ou ses commentaires sur la qualité des services du SAF au Centre de renseignements généraux et de plaintes :

Par téléphone : 418 644-6826 pour la région de Québec
1 866 644-6826 pour l'extérieur

Par télécopieur : 418 643-3194

Par courrier : Centre de renseignements généraux et de plaintes
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides, 5^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

La contestation d'une décision pour laquelle le recours en révision n'a pas encore été exercé ne constitue pas une plainte.

MODÈLE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE _____
RÉSOLUTION N° _____

CONSEIL

DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

ATTENDU QUE l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., c. 5-2,3) prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence dans tout ou partie de son territoire lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans la cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans la cadre d'un plan de sécurité civile applicable :

ATTENDU QUE le (décrire ici les circonstances du sinistre);

ATTENDU QUE la municipalité estime ne peut réaliser adéquatement, dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans la cadre d'un plan de sécurité civile, les actions requises.

IL EST RÉSOLU, par les présentes, par le conseil de la municipalité de _____ réuni en assemblée spéciale le (date) à (lieu) :

- de déclarer l'état d'urgence sur (tout le territoire de la municipalité) ou (sur la partie du territoire décrite en annexe) pour une période de (au plus cinq jours) en raison de (indiquer la nature du sinistre et les circonstances nécessitant la déclaration d'état d'urgence) :

- de désigner (indiquer le nom de la personne désignée, soit M. le maire, le maire suppléant, un fonctionnaire de la municipalité ou une autorité responsable de la sécurité civile sur le territoire concerné) afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

(On peut indiquer ici, selon le cas, tt ou partie des paragraphes 1° à 6° de l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile*).

Signé à (lieu), le (date) à (heure).

Maire

Greffier

Copie conforme à l'original joint au procès-verbal de l'assemblée spéciale du (date), de la municipalité de _____.

MODÈLE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE _____

MAIRE

DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

ATTENDU QUE l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., c. 5-2,3) prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence dans tout ou partie de son territoire lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans la cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans la cadre d'un plan de sécurité civile applicable :

ATTENDU QUE l'article 43 de la loi prévoit que si le conseil ne peut se réunir en temps utile, le maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le maire suppléant peut déclarer l'état d'urgence pour une période maximale de 48 heures;

ATTENDU QUE le conseil ne peut se réunir en temps utile;

ATTENDU QUE le (décrire ici les circonstances du sinistre) ;

ATTENDU QUE j'estime que la municipalité ne peut réaliser adéquatement, dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans la cadre d'un plan de sécurité civile, les actions requises.

Par la présente, le soussigné, à titre de maire (ou de maire suppléant¹) de la municipalité, décide :

- de déclarer l'état d'urgence sur (tout le territoire de la municipalité) ou (sur la partie du territoire décrite en annexe) pour une période de (au plus 48 heures) en raison de (indiquer la nature du sinistre et les circonstances nécessitant la déclaration d'état d'urgence) :

- de désigner (indiquer le nom de la personne désignée, soit M. le maire, le maire suppléant, un fonctionnaire de la municipalité ou une autorité responsable de la sécurité civile sur le territoire concerné) afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

(On peut indiquer ici, selon le cas, tout ou partie des paragraphes 1^o à 6^o de l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile*).

Signé à (lieu), le (date) à (heure).

Maire¹

¹ Il pourrait s'agir du maire suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

MODÈLE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE _____
RÉSOLUTION N° _____

CONSEIL

DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL (RENOUVELLEMENT)

ATTENDU QUE le (décrire ici les circonstances du sinistre);

ATTENDU QUE le (date), le conseil municipal réuni en assemblée spéciale a déclaré l'état d'urgence pour une période de (jours) par sa résolution n° _____.

ATTENDU QUE cette déclaration peut être renouvelée sur autorisation du ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'IL est opportun de renouveler la déclaration d'état d'urgence étant donné que la situation sur le territoire de la municipalité continue d'être préoccupante;

IL EST RÉSOLU, par les présentes, par le conseil de la municipalité de _____ réuni en assemblée spéciale le (date) à (lieu) :

- de renouveler la déclaration d'état d'urgence faite par la résolution n° _____ du (date) pour une période additionnelle de (au plus cinq jours) sous réserve de l'autorisation du ministre de la Sécurité publique ;
- que cette déclaration entre en vigueur le (date) à (heure)¹.

Signé à (lieu), le (date) à (heure).

Maire

Greffier

Copie conforme à l'original joint au procès-verbal de l'assemblée spéciale du (date), de la municipalité de _____.

¹ Indiquer cinq jours après la première déclaration afin qu'il n'y ait pas d'interruption.

Réclamation

ATTENTION : Toujours vérifier la mise à jour du lien avec les sites suivants :

[Aide financière aux municipalités](#)

[Aide financière aux organismes ayant aidé](#)

[Aide financière aux citoyens](#)

[Aide financières aux entreprises](#)

8.2 Ententes

Ententes

Croix-Rouge Canadienne vs Grandes-Piles

Organisation :	CROIX-ROUGE CANADIENNE	Date de début :	01 septembre 2016
Type d'entente :	Service aux sinistrés	Date de fin :	25 juin 2025

SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS

Ententes

Croix-Rouge Canadienne vs Saint-Roch-de-Mékinac

Organisation :	CROIX-ROUGE CANADIENNE	Date de début :	13 juillet 2016
Type d'entente :	Service aux sinistrés	Date de fin :	08 avril 2025

SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS

Ententes

Croix-Rouge Canadienne vs Trois-Rives

Organisation :	CROIX-ROUGE CANADIENNE	Date de début :	09 janvier 2014
Type d'entente :	Service aux sinistrés	Date de fin :	01 décembre 2025

SERVICE D'AIDE AUX SINISTRÉS

Ententes

ENTENTE DE SERVICE D'ENTRAIDE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Organisation :	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE VILLE DE SHAWINIGAN	Date de début : 15 janvier 2007
Type d'entente :	Entente intermunicipale d'entraide de sécurité inc	Date de fin :

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Ententes

ENTENTE INTERMUNICIPALE VILLE DE LA TUQUE

Organisation :	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE LA TUQUE	Date de début :	10 mars 2014
Type d'entente :	Entente intermunicipale d'entraide de sécurité inc	Date de fin :	

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Ententes

ENTENTE INTERMUNICIPALE RÉGIE CENTRE MÉKINAC

Organisation :	RÉGIE INCENDIE CENTRE MÉKINAC	Date de début :	10 mars 2011
Type d'entente :	Entente intermunicipale d'entraide de sécurité inc	Date de fin :	

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

8.3 Lois et règlements

Lois et règlements

ATTENTION : Toujours vérifier la mise à jour du lien avec les sites suivants :

Gouvernement du Québec

[Le code municipal du Québec](#)

[Lois et règlements sur la sécurité civile au Québec](#)

Gouvernement du Canada, Ministère de la Justice

[Loi sur les mesures d'urgence](#)

[Loi sur les produits dangereux](#)

[Loi sur le transport des matières dangereuses](#)

[Loi canadienne sur la protection de l'environnement](#)

[Loi fédérale sur les hydrocarbures](#)

[Loi sur la santé et la sécurité du travail](#)

[Environnement et changement climatique Canada](#)

8.4 Connaissance du milieu

Occupation du territoire

La municipalité de Grandes-Piles s'étale sur une superficie de 125,24 km².

Les limites municipales sont bornées :

Au nord par : La municipalité de Sainte-Thècle

Au sud par : La ville de Shawinigan

À l'est par : La municipalité de Saint-Tite

À l'ouest par : La municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac

Liste des principaux lacs et cours d'eau :

Rivière Saint-Maurice

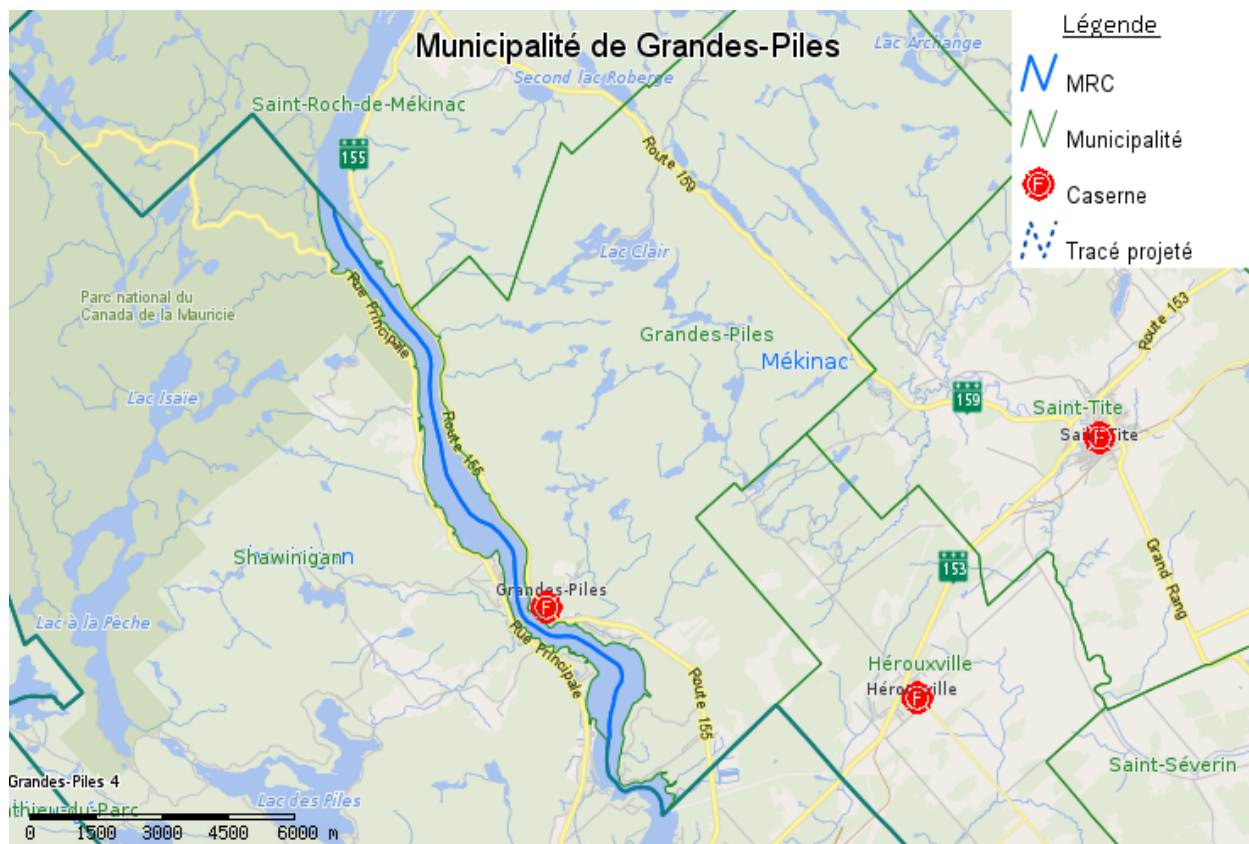
Lac Claire

Lac Archange

Lac Fontaine

Liste des lacs et cours d'eau ayant accès à un débarcadère : Rivière Saint-Maurice

Particularités du territoire : 90 % du territoire composé de forêt



Occupation du territoire

La municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac s'étale sur une superficie de 154,51 km².

Les limites municipales sont bornées :

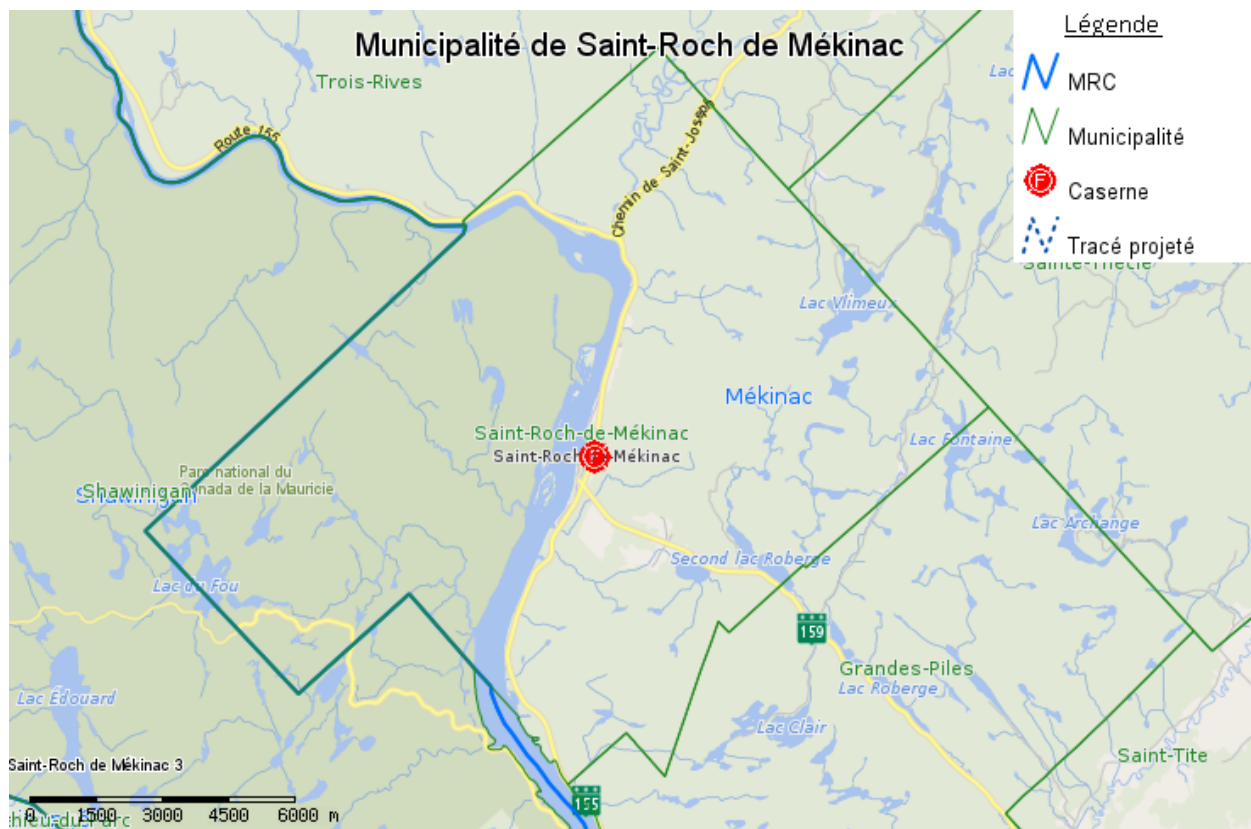
- Au nord par : La municipalité de Trois-Rives
- Au sud par : La municipalité de Grandes-Piles
- À l'est par : La municipalité de Sainte-Thècle
- À l'ouest par : Le Parc national de la Mauricie

Liste des principaux lacs et cours d'eau :

- Rivière Saint-Maurice
- Lac Vlimeux
- Lac Roberge
- Lac Fontaine

Liste des lacs et cours d'eau ayant accès à un débarcadère : Rivière Saint-Maurice

Particularités du territoire : 90 % du territoire composé de forêt



Occupation du territoire

La municipalité de Trois-Rives s'étale sur une superficie de 652,76 km².

Les limites municipales sont bornées :

Au nord par : La Ville de La Tuque

Au sud par : La municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac

À l'est par : La municipalité de Sainte-Thècle et Lac aux Sables

À l'ouest par : Le Parc national de la Mauricie

Liste des principaux lacs et cours d'eau :

Rivière Saint-Maurice

Lac Mékinac

Lac Missionnaire

Lac Vlimeux

Lac du Caribou

Lac Boucher

Lac aux Sleighs

Lac Lemère

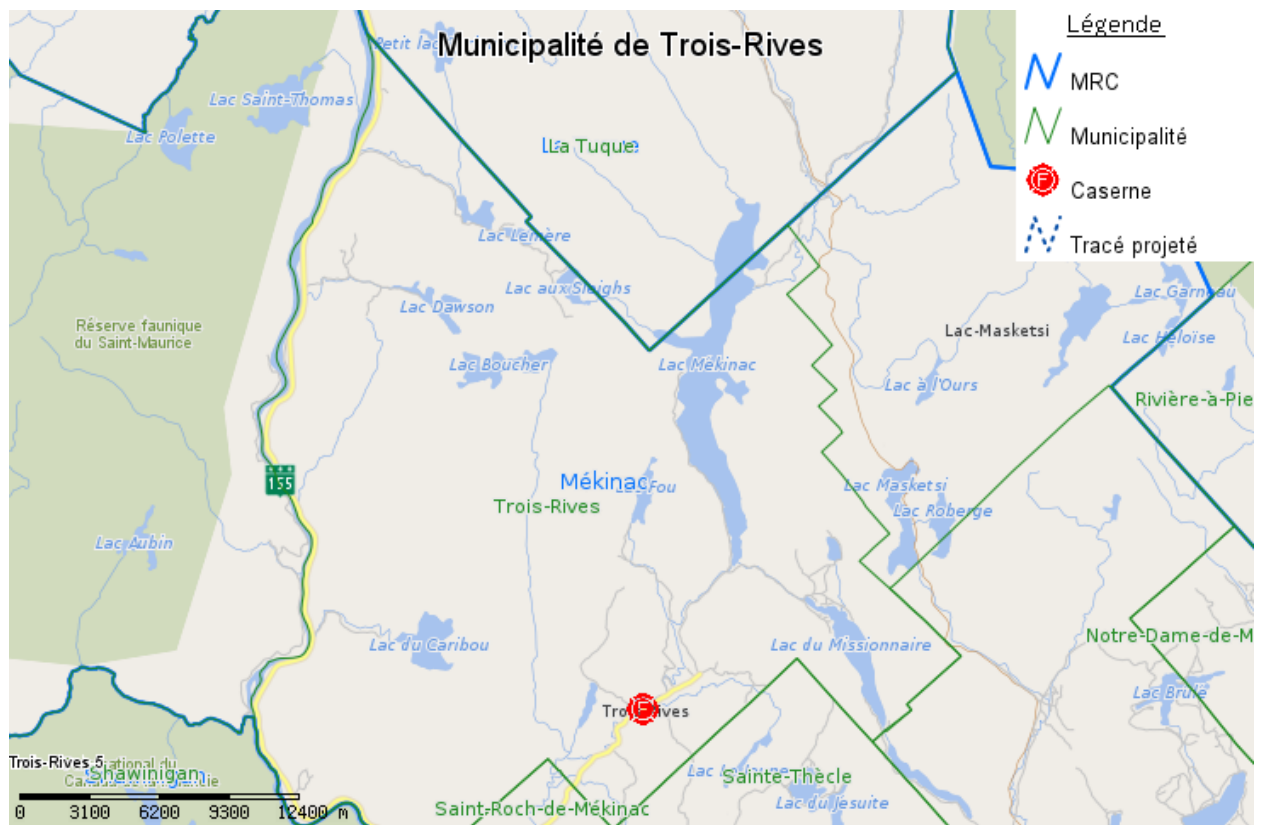
Lac Gros Bois

Lac Dawson

Lac Dickey

Liste des lacs et cours d'eau ayant accès à un débarcadère : Rivière Saint-Maurice

Particularités du territoire : 90 % du territoire composé de forêt et de villégiature



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU TERRITOIRE	Grandes-Piles	Saint-Roch-de- Mékinac	Trois-Rives	Total
Population	495	314	405	1214
Écoles	----	----	----	----
Parcs (industriels)	----	----	----	----
Parcs (loisirs)	1	1	1	3
Hôpital/clinique	----	----	----	----
Maisons de retraite/accueil/détention	----	----	----	----
Résidences privées	----	----	----	----
Salles publiques	1	1	1	3
Hébergement (hôtel/motel, Gîte)	4	1	1	6
Commerces et bureaux	4	2	6	12
Centre commercial	----	----	----	----
Lieu de culte	1	1	1	5
Garderies	1	1	1	3
Industries	1	1	0	2
Sites à risque	1	1	0	2
Nombre de km de /routes	14	15	50	79

Population : Grandes-Piles

La population de la municipalité : 495

Nombre approximatif de villégiateurs : 10

Nombre de résidents permanents : 446

Taux de croissance : 5%

Population : Saint-Roch-de-Mékinac

La population de la municipalité : 314

Nombre approximatif de villégiateurs : 450

Nombre de résidents permanents : 308

Taux de croissance : 0 %

Population : Trois-Rives

La population de la municipalité : 405

Nombre approximatif de villégiateurs : 950

Nombre de résidents permanents : 381

Taux de croissance : 0%

Sommaire des employés(es) des trois municipalités en fonction des différents services :

Services	Nombre d'employés réguliers à temps plein	Grandes-Piles	St-Roch-de-Mékinac	Trois-Rives
Direction générale	3	1	1	1
Service des ressources humaines	n/a			
Service des finances	3	1	1	1
Service du greffe	n/a			
Service de la culture et des loisirs	3	1	1	1
Service de sécurité incendie	1	1		
Service de police	Sûreté du Québec			
Service des travaux publics	4-1 saisonnier	2-1 saisonnier	2	
Service de l'urbanisme	2	1	1	
Service de l'environnement	n/a			

Note :

Ces chiffres sont basés sur la main d'œuvre hivernale. En période estivale, le nombre d'employés peut augmenter.

8.5 Analyse de risque et vulnérabilité

1. Analyse de risques et de vulnérabilité

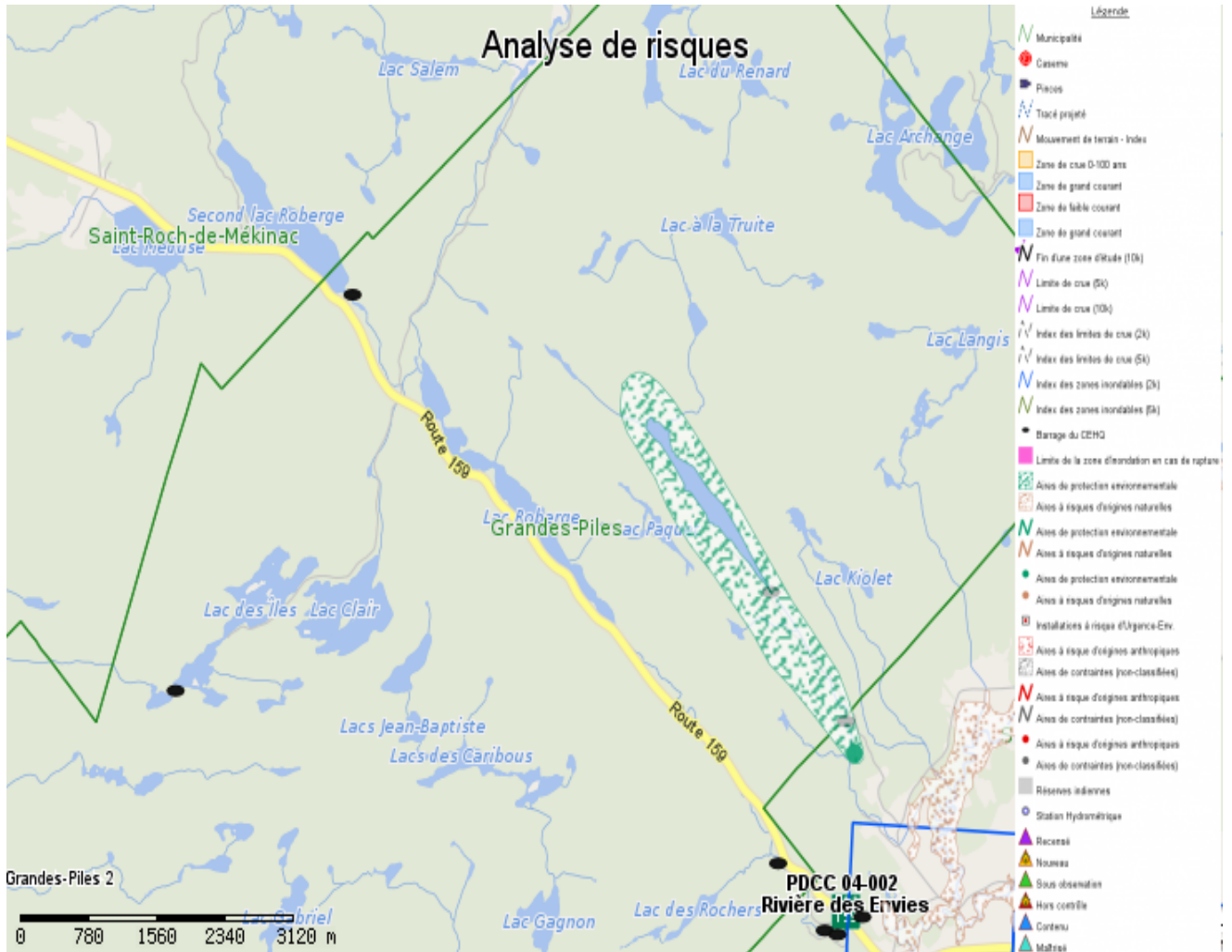
1.1 Introduction

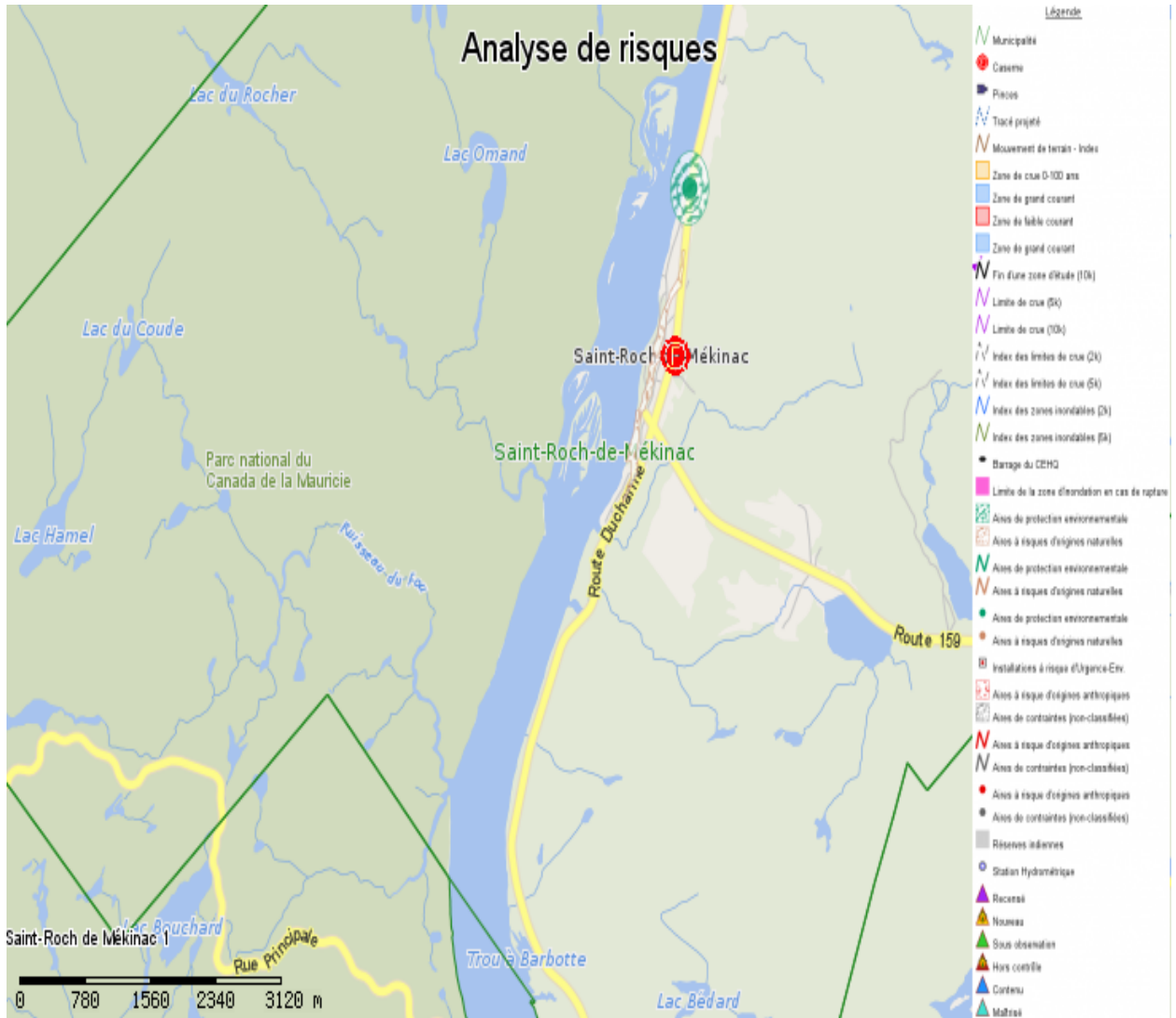
L'analyse de risques qui a été réalisée, combinée aux mesures compensatoires à mettre en place, vise à assurer la sécurité de la population en tout temps. L'exercice visait donc à faire ressortir et à identifier tous les risques d'origine naturelle et anthropique susceptibles de générer un sinistre menaçant le bon fonctionnement d'une ou des municipalités.

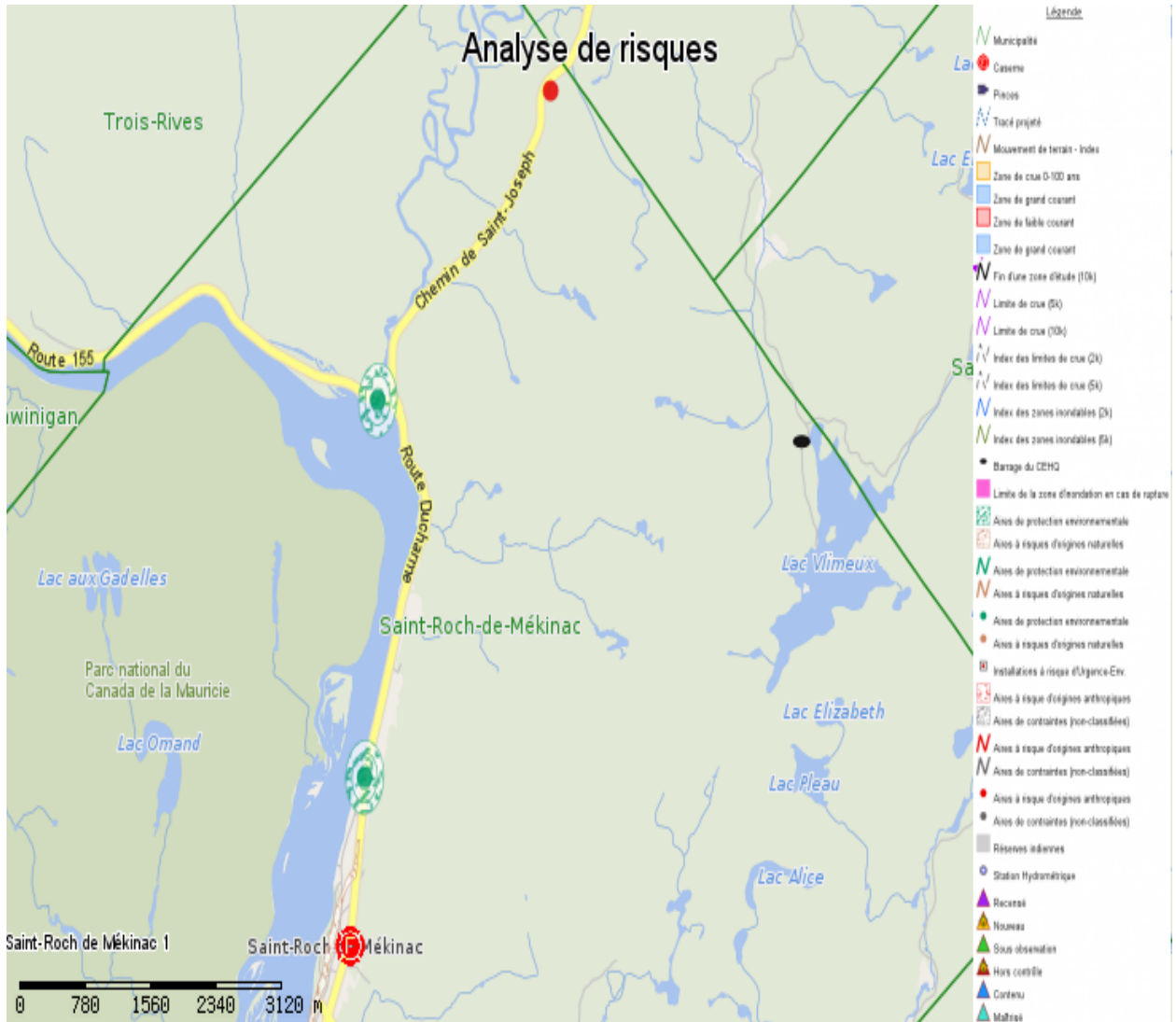
Les éléments de base qui ont été considérés pour réaliser cette analyse sont :

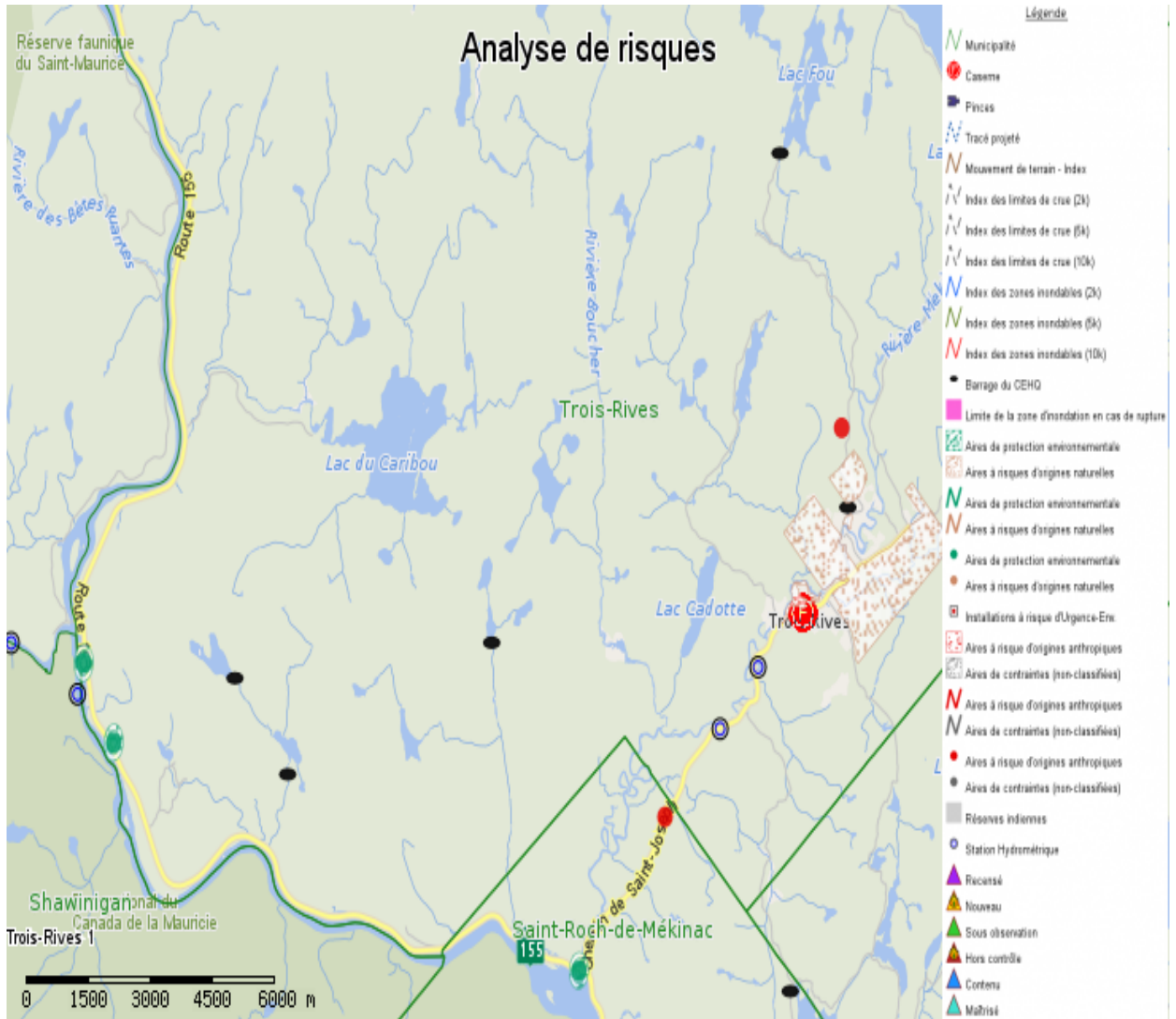
- ▶ Les grandes affectations du territoire
- ▶ Les contraintes anthropiques et naturelles
- ▶ La liste des immeubles à risques tirée du rôle d'évaluation de la M.R.C. et définie par le M.S.P.
- ▶ La gestion intégrée de l'eau (prises, rejets, stations de traitement)
- ▶ Les infrastructures (réseau routier, ferroviaire, gazoduc, électrique...)
- ▶ Les orientations de la M.R.C. et de la ville concernant le développement de son territoire
- ▶ Le schéma de couverture de risques en incendie
- ▶ L'historique des sinistres majeurs, des incidents de grande envergure et des situations contrôlées qui auraient pu engendrer de tels événements

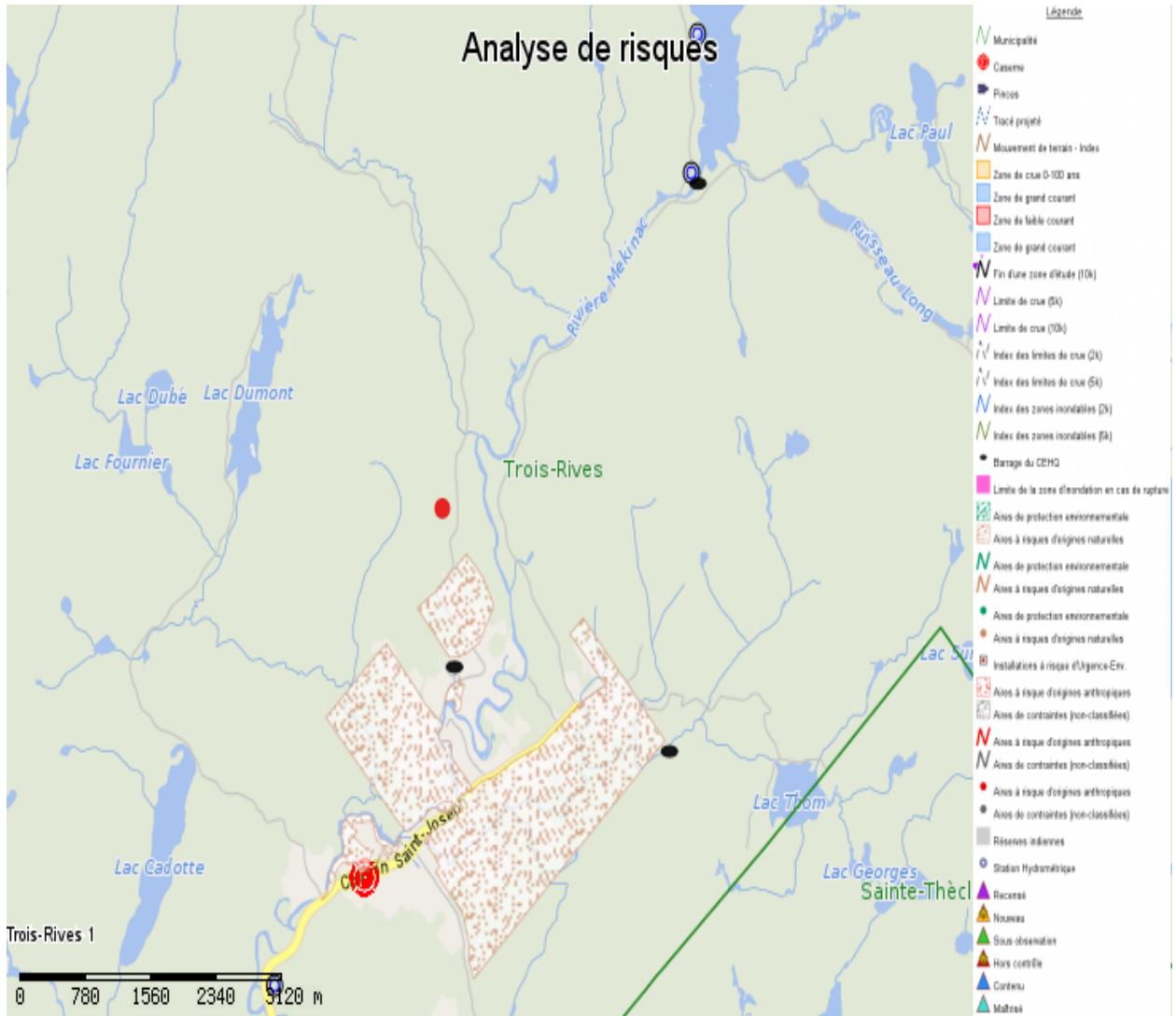
Les outils et ressources utilisés afin de produire l'identification des risques ont été sollicités auprès de la M.R.C., du service de prévention des incendies, de certaines compagnies associées à certain risques et G.O LOC 9-1-1.

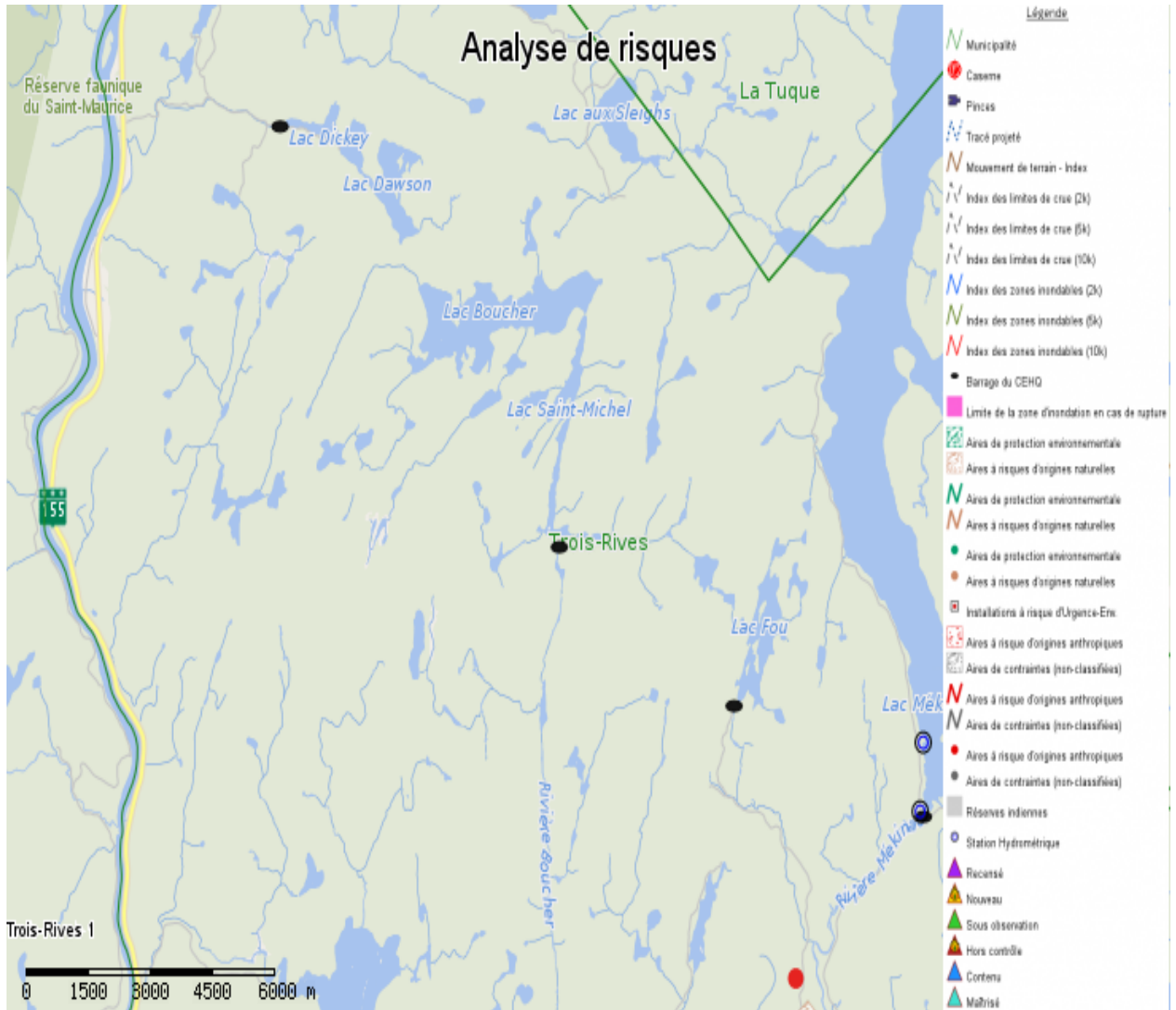












3.1 Mesures compensatoires - aléas naturels

Suite à l'analyse de risques entourant les trois municipalités, nous pouvons facilement déterminer que les risques liés aux aléas naturels sont très négligeables. La topographie du terrain, la présence de nombreux lac et rivières et l'historique du dernier siècle prouvent qu'aucun événement d'importance ne justifie la mise en place de mesures compensatoires pour ce type de risques.

Comme toute autre municipalité, située dans un autre secteur au Québec, les seuls événements qui pourraient venir affecter les municipalités serait lié au climat. Cependant, des mesures d'urgence et des procédures de relève ont déjà été mises en place afin de minimiser les risques de sinistre pouvant affecter l'une ou l'autre des municipalités.

3.2 Mesures compensatoires - aléas anthropiques

Le même type d'analyse a été produit pour déterminer les risques liés aux aléas anthropiques présents dans les trois municipalités. La quinzaine de bâtiments et d'immeubles à risque qui ont été listés ne présentent pas de caractéristiques qui pourraient affecter les citoyens. Les vents dominants qui pourraient transporter des nuages toxiques dans ce secteur ont également été pris en compte.

Le schéma de couverture de risques en incendie de la M.R.C. Mékinac, appliqué par la Régie Intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice ainsi que la rapidité des autorités à répondre aux diverses situations de mesures d'urgence confirme qu'aucun des aléas répertoriés ne représentent de risque élevé pour la population. La communication et l'interaction avec les services de sécurité incendie avoisinant sont d'autres éléments d'importance pour les sinistres anticipés. En effet, ils nous indiquent le niveau de conséquences possible et nous permet de mettre en action les différentes mesures d'urgence.

Le nombre d'aléas anthropiques pouvant affecter l'une des municipalités est toutefois assez limité à l'exception du gaz naturel. Le gazoduc qui passe sur le territoire des 3 municipalités mais n'est pas répertorié sur les carte. Considérant les paramètres précédents ainsi que l'historique des vingt dernières années, nous sommes en mesure d'affirmer que ce type de sinistre représente un risque faible au niveau de la probabilité d'occurrence.

En résumé les risques présents dans les trois municipalités, sont surtout présents au niveau de la route 155. En effet de nombreuses marchandises dangereuses y transitent quotidiennement, avec tous les risques de collision pouvant impliquer ce genre de produit.

8.6 Dictionnaire

Glossaire

- COG** Centre des opérations gouvernementales
- OSCQ** Organisation de la sécurité civile du Québec
- COR** Centre des opérations régionales
- ORSC** Organisation régionale de la sécurité civile
- PRSC** Plan régional de sécurité civile
- PMSC** Plan municipal de sécurité civile
- OMSC** Organisation municipale de la sécurité civile
- CCMU** Centre de coordination des mesures d'urgence
- COUS** Centre des opérations d'urgence sur le site
- PC** Poste de commandement, un lieu pour diriger les opérations
- PPI** Plan particulier d'intervention

Aide-mémoire

Liste permettant de s'assurer que l'ensemble des étapes d'une opération a été pris en considération.

Aire de triage

L'aire de triage est l'endroit, près de la zone d'impact*, où l'on évalue l'état physique des sinistrés et où l'on décide de l'acheminement prioritaire des victimes vers des ressources pouvant dispenser les soins appropriés. Cet endroit doit être sécuritaire pour les intervenants.

Aire de rassemblement des blessés

L'aire de rassemblement des blessés est l'endroit, près de l'aire de triage*, où l'on procède à la stabilisation des blessés, où l'on exerce leur surveillance et où l'on coordonne l'évacuation en fonction des priorités retenues.

Alerte

L'alerte est un signal d'avertissement de la présence ou de l'imminence d'un sinistre. Elle sert à prévenir les autorités, les intervenants et la population afin que les secours s'organisent, que l'aide soit disponible et que chacun prenne les mesures qui relèvent de ses compétences. C'est surtout un message qui signifie que les intervenants doivent se

préparer à assumer les responsabilités qui leur ont été confiées. Voir : **schéma d'alerte, procédures d'alerte et de mobilisation.**

Briefing

Le briefing est, lors d'un sinistre, la transmission d'informations aux intervenants par une personne mandatée par l'organisme.

Journal des opérations

Répertoire dans lequel on retrouve l'ensemble des informations pertinentes au champ d'intervention.

Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS)

Le centre des opérations est un endroit généralement situé à proximité des lieux du sinistre où sont gérées toutes les opérations de secours, où sont orchestrées toutes les actions concernant le sinistre et où convergent tous les renseignements utiles à la gestion des opérations.

Centre d'hébergement ou centre de services aux sinistrés

Le centre d'hébergement ou centre de services aux sinistrés est un endroit prédéterminé où sont réunies les personnes qui ont dû quitter temporairement leur domicile à la suite d'un sinistre réel ou appréhendé et où sont offerts certains services aux sinistrés. Le centre sert principalement à accueillir les sinistrés et à les inscrire, évaluer les besoins des sinistrés, centraliser et coordonner les services, donner l'information aux sinistrés et offrir les services requis aux sinistrés dont le principal est l'hébergement*.

Centre ou salle de presse

Le centre de presse est l'endroit prédéterminé qui est prévu pour recevoir les représentants des médias ou pour organiser des conférences de presse.

Centre (service) de renseignements à la population

Le centre de renseignements à la population est l'endroit prédéterminé où la population peut s'adresser soit par téléphone, soit en personne, pour obtenir de l'information relative au sinistre* (causes, effets, évolution, danger, protection, évacuation, aide, etc.) et où l'on peut organiser des séances d'information.

Centre de services aux intervenants

Le centre de services aux intervenants est un endroit prédéterminé où sont réunies les personnes qui feront partie de l'organisation municipale de sécurité civile et leur famille dans le but de leur fournir le support nécessaire pour répondre à certains besoins. Le centre sert principalement à accueillir les intervenants et leur famille, à offrir l'hébergement, offrir des services tels que, garderie, transport, loisir et support psychologique.

Confinement

Le concept fondamental du confinement consiste à utiliser une barrière physique, en l'occurrence un bâtiment, pour protéger temporairement une population menacée par

le relâchement d'un agent chimique dans le but de minimiser l'exposition de ces personnes.

Connaissance du milieu

La connaissance du milieu est la mise en commun des renseignements de base et des perceptions des réalités provenant de divers secteurs, en vue d'établir des profils utiles dans les étapes subséquentes de la démarche de planification.

Coordonnateur

Le coordonnateur est une personne en autorité, qui aura la responsabilité d'élaborer et de planifier les mesures d'urgence* pour une municipalité. Lors d'un sinistre, il devra assurer l'application du plan de mesures d'urgence et évaluer la situation globale du sinistre. Sous l'autorité du maire de la municipalité, cette responsabilité revient habituellement au directeur général assisté des directeurs de service.

Analyse de risques et de vulnérabilité

L'analyse de risques et de vulnérabilité est l'examen des résultats de l'analyse de risques et de la capacité à réagir d'un organisme devant intervenir lors d'un sinistre lié aux risques décelés. Elle permet à l'organisme de planifier des mesures de prévention* ou d'atténuation*, de planifier des interventions en cas de sinistre et de mettre en place des mesures ou des activités visant à le rendre capable d'intervenir.

Évacuation

Le concept fondamental de l'évacuation consiste à retirer une population menacée de la source du danger réel ou appréhendé afin de la déplacer en un lieu jugé sécuritaire pour sa santé. Voir : **plan d'évacuation**

Exercice de simulation

L'exercice de simulation est l'activité qui consiste à simuler un sinistre et à mettre en place une partie ou la totalité du plan de mesure d'urgence. Elle peut être théorique, soit sans intervention sur le terrain ou pratique, qui se fait sur le terrain.

Hébergement

L'hébergement est la prise en charge de personnes évacuées afin de combler leurs besoins fondamentaux comme le gîte, la nourriture, l'habillement et la sécurité.

Le **plan d'hébergement** est l'ensemble des mesures à mettre en place pour assurer l'hébergement de personnes évacuées.

Le **centre d'hébergement** est l'endroit où l'on assure l'hébergement.

Intervenant

Personne, service d'urgence ou organisme, qui joue un rôle particulier à l'intérieur du plan de mesures d'urgence.

Mesures d'atténuation

Une mesure d'atténuation est une action visant à diminuer ou à éliminer les effets d'un sinistre.

Mesures de prévention

Une mesure de prévention est une action visant à éliminer un risque et à éviter un sinistre.

Mesures de rétablissement

Les mesures de rétablissement consistent à organiser le retour à la vie normale après un sinistre. Ces mesures permettent d'atteindre certains objectifs à court, moyen ou long terme tels que : décontamination, restauration des services essentiels, mise en place d'un programme d'assistance financière*, reconstruction, relogement, etc.

Mesures d'urgence

Moyens d'intervention lors d'un sinistre, pour préserver la vie des personnes, leur apporter secours, sauvegarder des biens ou pour atténuer les effets du sinistre (L.R.Q., c. P-38.1, a. 1b).

Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) (Mb p : 46)

Organisation municipale adaptée afin de coordonner et mettre en œuvre les interventions nécessaires lors d'un sinistre.

Organisation régionale de sécurité civile (ORSC)

Organisation formée des représentants des ministères et organismes pouvant intervenir lors d'un sinistre. L'ORSC soutient les municipalités lors d'un sinistre.

Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)

Organisation mise en place par le gouvernement du Québec lors de toute situation nécessitant l'intervention des ressources gouvernementales. Elle regroupe les coordonnateurs responsables des mesures d'urgence des principaux ministères appelés à intervenir en situation de sinistre.

Périmètre de sécurité

Le périmètre de sécurité permet de délimiter une zone ou une aire pour un territoire donné. Ex. : zone d'impact*, zone d'évacuation*, aire de triage*, aire de rassemblement*.

Plan de réintégration

Le plan de réintégration est l'ensemble des mesures à mettre en place pour assurer le retour des personnes évacuées à l'endroit qu'elles ont quitté.

Plan d'évacuation

Le plan d'évacuation est l'ensemble des mesures à mettre en place pour permettre une évacuation organisée et sécuritaire.

Plan particulier d'intervention (PPI)

Plan décrivant les mesures prises à l'égard aux risques les plus significatifs identifiés lors de l'étude de vulnérabilité. Chaque plan d'intervention particulier précise les caractéristiques du risque, les aspects préventifs, définit les mesures d'intervention, l'information du public, les mesures de rétablissement et enfin, idéalement, les équipements spécifiques.

Planification de la sécurité civile

Démarche qui vise à rendre un organisme (municipalité, entreprise, établissement, ministère, etc.) capable d'intervenir adéquatement en matière de sécurité des personnes et de sauvegarde des biens, et ce, avant, pendant et après un sinistre.

Procédures d'alerte et de mobilisation

Les procédures d'alerte servent à préciser les modalités qui s'appliquent pour alerter les responsables de l'organisation municipale, les autorités, les intervenants externes et la population d'un danger réel ou appréhendé. Les procédures de mobilisation sont, une fois l'authenticité du sinistre vérifiée, l'ensemble des actions prises pour rendre actives les ressources d'intervention.

Programme d'assistance financière

Le gouvernement peut établir, en y fixant les conditions d'admissibilité, les barèmes et les modalités de versement, des programmes généraux d'aide financière. (L.R.Q., chapitre S-2.3 a.100)

Rétablissement

Le rétablissement consiste à mettre en place les mesures visant à assurer graduellement le retour à la vie normale.

Risque

Situation ou ensemble de situations qui, sur un territoire donné, constituent un danger éventuel plus ou moins prévisible pour la population, les biens et l'environnement.

Sauvegarde

La sauvegarde consiste à mettre en place de mesures visant à préserver les biens.

Sécurité civile

Ensemble des mesures qui:

- * visent à éviter qu'un sinistre ne se produise ou tendent à en diminuer les effets;
- * en cas de sinistre, permettent de protéger les personnes et de sauvegarder les biens;
- * à la suite d'un sinistre, favorisent le retour à la vie normale.

La sécurité civile s'appuie sur deux entités, soit le gouvernement du Québec et la municipalité.

Sinistre

C'est un événement réel ou appréhendé qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une ou de plusieurs personnes ou qui cause des dommages aux biens matériels et/ou à l'environnement et dont la gravité est telle que les ressources et les procédures normales pour en contrer les effets, pour assurer la sécurité des personnes et pour sauvegarder les biens sont inadéquates. Cet événement peut être causé par un phénomène naturel, par une défaillance technique ou par une intervention humaine.

Urgence (État d')

L'état d'urgence est la condition dans laquelle une municipalité se trouve lors d'un sinistre majeur, réel ou imminent qui exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituel ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable. (L.R.Q., chapitre S-2.3 a.42)

Zone d'impact

La zone d'impact est la partie du territoire qui a été touchée par le sinistre.

Zone d'évacuation

La zone d'évacuation est la partie du territoire qui doit être évacuée parce que la sécurité des personnes ou des animaux ne peut être assurée.

9. Annexe pas à pas (Du signalement à la mobilisation)

ANNEXE 9 : PAS-À-PAS

Du signalement à la mobilisation

Aléas naturels ou climatiques

Incendies de forêt, inondations, orages et vents violents, pluies diluviennes, sécheresse, températures extrêmes, tempêtes de neige, tornades et microrafales, **autres**.

Aléas anthropiques

Accidents de transport (routier, ferroviaires, aérien), accidents industriels, accident nucléaire, effondrements de structures, incendies majeurs, pannes de services, pénurie alimentaire ou de carburant, ruptures de barrages, **autres**.

Aléas géologiques

Mouvement ou glissements de terrain, décrochages, éboulis, érosion, **autres**.

SINISTRE OU MENACE

Signalement par un citoyen 24/7

911

Canutec : 1 888 226-8832
*666 pour cellulaire
Urgence Sécurité civile 24/7 : 866776-8345 (No téléphone citoyen)
Urgence Environnement 24/7 : 866 694-5454

Urgence mortalités ou maladies animales pouvant affectées les personnes 24/7 : 877 644-4545
Urgence ou danger en matières de sécurité du bâtiment 24/7 : 800 361-0761, option 5
Inspection et salubrité des aliments 24/7 : 800 463-5023

Premiers répondants

Urgence Sécurité civile 24/7 : 866 650-1666 (No téléphone partenaire)
Urgence Environnement 24/7 : 866 694-5454

Maires

Maire : *Grandes-Piles*
Caroline Clément
Téléphone (rés) : 819-269-7325
Téléphone(cell) : 819-531-7433

Maire : *Saint-Roch-de-Mékinac*
Rita Dufresne
Téléphone (rés) : 819-377-3457
Téléphone(cell) : 418-365-8966

Maire : *Trois-Rives*
Lise Roy Guillemette
Téléphone (rés) : 819-646-5445
Téléphone(cell) : 418-507-0342

Entraide incendie

Régie incendie Shawinigan
B - 819 536-7200 poste 3230
C - 819-719-3230

Régie incendie de Mékinac
B - 418 365-1866
C - 418 365-0958

Régie incendie de La Tuque
B - 819 523-9797

Organisation intermunicipale de la sécurité civile (OISC)

Coordonnateur des mesures d'urgence (CCMU)
Nom : Alain Beauséjour Substitut : Steve Delisle

B - 819 646-5200
C - 819 697-6163
R - 819 538-5209

C - 819 996-3335
R - 418 365-7311

Coordonnateur de site

Nom : Steve Delisle ou officier de la Régie

C - 819 996-3335
R - 418-365-7311
Régie répartition - 819 519-7875

Services techniques

Grandes-Piles

Nom : Alain Paquette
C - 819-247-3455

St-Roch-de-Mékinac
Nom : Michel Lapointe
C - 418-954-9588

Trois-Rives

Nom :
C -

Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC)

Sylvain Gallant, coordonnateur régional

819-371-6703 OU

Urgence 24/7 au
1-866-650-1666

Missions représentées

MAPAQ	MTESS
MDDELCC	MÉRN
MSSS	MTQ
MSP	SQ
Services Québec	

Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) et ses missions

Activité économique
Aide financière
Bioalimentaire
Communication
Électricité
Énergie
Environnement
Évacuation, sécurité et réintégration
Habitation
Santé
Services essentiels gouvernementaux
Soutien aux services aux personnes sinistrées
Télécommunication

Responsable Croix-Rouge : Kathleen Lapointe 1 418 648 9006

Effectuer une mise à jour du Pas à pas aux changements d'heure

Niveau 1

Niveau d'alerte ne dépassant pas la capacité d'action de la Municipalité et ne requérant pas l'intervention de l'ORSC.

Niveau 2

Niveau d'alerte pouvant requérir un soutien à la coordination de l'ORSC ou, minimalement, un signalement.

Niveau 3

Événement avec conséquences graves requérant une coordination gouvernementale régionale de l'ORSC,

Niveau 4

Événement d'envergure requérant une coordination gouvernementale nationale de l'OSCQ.

Centre de coordination municipale

Désigné Substitutif

Grandes-Piles (Responsable 24/7 : Alain Paquette)
650, 4^e avenue Grandes-Piles 1216, rue Principale, St-Roch-de-Mékinac

St-Roch-de-Mékinac (Responsable 24/7 : Michel Lapointe)
1216, rue Principale, 650, 4^e avenue, Grandes-Piles

Trois-Rives (Responsable 24/7 : Mélanie Doucet)
258, chemin Saint-Joseph 1216, rue Principale, St-Roch-de-Mékinac

Centre de services aux sinistrés

Désigné Substitutif

Grandes-Piles (Responsable 24/7 : Alain Paquette)
650, 4^e avenue, Grandes-Piles 1216, rue Principale, St-Roch-de-Mékinac

St-Roch-de-Mékinac (Responsable 24/7 : Michel Lapointe)
1455, route Ducharme 650, 4^e avenue, Grandes-Piles

Trois-Rives (Responsable 24-7 : Mélanie Doucet)
205, chemin Lejeune 1216, rue principale, St-Roch-de-Mékinac

L'ampleur de l'événement dépasse la capacité d'intervention des paliers municipal et régional et requiert une coordination de l'OSCQ.